Région de Kolda
Département de Kolda
Arrondissement de Mampatim
Communauté Rurale de Médina Chérif

PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE DE MEDINA CHERIF

Octobre 2011

Ce document est réalisé sur financement de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) dans le cadre de son appui au Gouvernement du Sénégal

USAID/PEPAM
Millennium Water and Sanitation Program

Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire

Cooperative Agreement No 685-A-00-09-00006-00
Accord de cooperation n°685-A-00-09-00006-00

PREPARED FOR / PRÉPARÉ À L'ATTENTION DE

Agathe Sector
Agreement Officer's Representative
Office of Economic Growth
USAID/Senegal
Route des Almadies
Almadies
BP 49
Dakar, Senegal

Prepared by / *Préparé par*

RTI International
3040 Cornwallis Road
Post Office Box 12194
Research Triangle Park, NC 27709-2194
Phone: 919.541.6000

http://www.rti.org

SOMMAIRE

==========

CONTEXTE 5
- Objectifs et résultats attendus 5
- Précisions sur la démarche 6
- Une approche participative 7

I- PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET DONNEES DE BASE 8
1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE 8
1.2 CADRE HUMAIN 11
1.3 ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES 11
1.4 SERVICES SOCIAUX DE BASE 13
1.5 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE LA COMMUNAUTE RURALE 14
1.6 PRESENTATION DE L'ECHANTILLION 15

PREMIERE PARTIE INVENTAIRE ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT 16
II- PROBLEMATIQUE DE L'EAU 17
2.1. SOURCES D'APPROVISIONNEMENT A L'EAU 17
2.1.1 Typologie des points d'eau modernes 17
2.1.2 Fonctionnalité des points d'eau moderne 19
2.1.3 Accessibilité des puits modernes par rapport aux lieux d'habitation 21
2.2. La problématique de la qualité de l'eau 24
2.2.1 Qualité physico-chimique 24
2.2.2 Qualité microbiologique de l'eau 24
2.3 COUVERTURE DES BESOINS EN EAU 26
2.3.1 Estimation de la consommation en eau 26
2.3.2 Taux de couverture en eau potable 26
2.4. ELEMENTS D'ANALYSE : BILAN EN EPE 26
III- PROBLEMATIQUE DE L'ASSAINISSEMENT 29
3.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS 29
3.1.1 Les infrastructures d'assainissement collectives 29
3.1.2 Typologie des infrastructures 29
3.2. INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUELS 31
3.2.1 Les ouvrages d'assainissement individuels 31
3.2.2 Accès à l'assainissement individuel 31
3.2.3 Conditions générales d'hygiène 32

DEUXIEME PARTIE PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT 36
I- PROGRAMMATION 37
1.1 COMPOSANTE EAU POTABLE 37
1.1.1 Objectifs et résultats attendus pour l'horizon 2015 37
1.1.2 Composantes du PLHA 38
1.1.3 Actions 39
1.1.4 Mesures d'accompagnement 40
1.1.5 Coûts et plan de financement 41
1.2 COMPOSANTE ASSAINISSEMENT 42
1.2.1 Objectifs et résultats attendus pour l'horizon 2015 42
1.2.2 Composantes du PLHA 42
1.2.3 Mesures d'accompagnement 46
1.2.4 Coûts et plan de financement 47
1.3 PLAN D'ACTION 49
1.3.1 Planification des actions 49
1.3.2 Récapitulatif des éléments de coûts 49
II- CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI 50
2.1 CADRE DE MISE EN ŒUVRE 50
2.1.1 Analyse du jeu des acteurs 50
2.1.2 Stratégie de partenariat et de financement 52
2.2 CADRE DE SUIVI 53
2.2.1 Les modalités de suivi stratégique 53
2.2.2 Les modalités de suivi opérationnel 53
2.3 PLAN DE MARKETING 54
2.3.1 Les préalables 54
2.3.2 L'organisation d'atelier ou de forum 54
2.3.3 Le suivi des actions de marketing 55

ANNEXES 56
ANNEXE 1 : TABLEAUX STATISTIQUES 57
ANNEXE 2 : ALBUM PHOTO DE LA CR DE MEDINA CHERIF 65
ANNEXE 3 : FICHES APS 67
ANNEXE 4 : DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT 75
ANNEXE 5 : SITUATION DES OUVRAGES DE CAPTAGE DE LA COMMUNAUTE RURALE DE MEDINA CHERIF 77
ANNEXE 6 : DELIBERATION, APPROBATION AUTORITES COMPETENTES 81
ET AVIS NON OBJECTION DES SERVICES TECHNIQUES 81

Liste des tableaux

Tableau 1: Evolution Pluviométrie de la station de Médina Chérif 9
Tableau 2 : Evolution de la population 11
Tableau 3 : Caractéristiques démographiques des établissements humains 11
Tableau 4 : Cheptel de la communauté rurale 12
Tableau 5 : Niveau d'équipement des infrastructures d'assainissement 13
Tableau 6 : Niveau d'équipement des infrastructures scolaires 14
Tableau 7 : Objectivés visés en EPE par le CR 26
Tableau 8 : Synthèse des forces et faiblesses 28
Tableau 9: Situation des édicules publics dans les infrastructures socio économiques CR Médina Shérif 29
Tableau 10 : Inventaire des infrastructures d'assainissement dans les concessions 31
Tableau 11 : Niveau d'accès à l'assainissement individuel 32
Tableau 12: Synthèse des forces et faiblesses 35
Tableau 13 : Variables d'analyse du bilan de la situation de l'eau 38
Tableau 14: Analyse de la situation en eau potable de la CR 39
Tableau 15: Liste des projets en eau potable retenus 40
Tableau 16: Budget des projets d'eau potable 41
Tableau 17 : Variables d'analyse du bilan de la situation de l'eau 42
Tableau 18 : Analyse de la situation en assainissement de la CR 43
Tableau 19 : Estimation des besoins en édicules publics 44
Tableau 20 : Actions à entreprendre 45
Tableau 21 : Localisation des édicules publics 46
Tableau 22 : Coût des édicules publics 47
Tableau 23 : Couts estimatifs de l'assainissement individuel selon les variantes 47
Tableau 24 : Tableau récapitulatif coût, subvention et apports 48
Tableau 25 : Planification des actions retenues en eau et en assainissement 49
Tableau 26 : Récapitulatif des coûts du PLHA 49
Tableau 27 : Analyse des relations d'influence/dépendance entre les acteurs 51
Tableau 28 : Plan Influence x Dépendance des acteurs 51

Liste des cartes

Carte 1 : Situation de la Communauté Rurale 7
Carte 2 : Les principales aquifères du Sénégal 9
Carte 3 : Quel est le moyen d'exhaure 17
Carte 4 : Quel est le moyen d'exhaure 19
Carte 5 : Qui a financé le point d'eau 21
Carte 6 : Existe-t-il un dispositif bourbier 22
Carte 7 : Cartographie de la qualité physico-chimique de l'eau produite 25
Carte 8 : Taux de couverture en eau potable 28
Carte 9 : Localisation édicules publics 32
Carte 10 : Qui a construit l'infrastructure d'assainissement 34

Liste des sigles et abréviations

ACDI : Agence Canadienne pour le Développement International
AEMV : Adduction d'Eau Multi-Village
AEP : Adduction d'Eau Potable
ARMD II : Appui à la Région Médicale de Diourbel - Phase II
ASC : Association Sportive et Culturelle
ASUFOR : Association des usagers du Forage
BAD : Banque Africaine de Développement
CADL : Centre d'Appui au Développement Local
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CR : Communauté Rurale / Conseil Rural
EDP : Edicule Public
EPE : Equivalent Point d'Eau
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GPF : Groupement de Promotion Féminine
IEC : Information, Education, Communication
OCB : Organisation Communautaire de Base
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PEPAM : Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PLD : Plan Local de Développement
PLHA : Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement
PMH : Puits à Motricité Humaine
PNDL : Programme National de Développement Local
TBS : Taux Brut de Scolarisation
TCM : Toilettes à Chasse Manuelle
UBT : Unité Bétail Tropical
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID : Agence des Nations Unies pour le Développement International
VIP : Ventilated Improved Pit

CONTEXTE

L'atteinte de l'objectif N°7 des OMD a incité certains Etats, notamment Africains à opérer un recadrage de leurs stratégies en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Cette opération prend aussi la forme d'une prise de conscience des communautés de base sur la nécessité de s'impliquer dans la conception, mais surtout la gestion des infrastructures d'assainissement et des ouvrages d'eau potable.

Cette vision est également partagée par les partenaires au développement, qui ont d'une manière générale révisée leurs stratégies d'intervention afin de les inscrire dans l'optique de l'atteinte des OMD. Ceci est d'autant plus nécessaire que le niveau d'accès à ces services demeure préoccupante pour les pays pauvres, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne. La Banque Mondiale, estime qu'en 2000 «à peine 130 millions (60%) des 245 millions d'habitants de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avaient accès à une source d'eau potable et 120 millions (55%) d'entre eux avaient accès à des installations d'hygiène».

Dans cette perspective, l'USAID fait de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des secteurs prioritaires en matière d'investissement. L'intervention de l'USAID est inscrite dans le cadre unifié d'intervention qu'est le PEPAM (Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire) qui est l'instrument mis en place par le gouvernement du Sénégal pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'eau potable et d'assainissement qui vise à « réduire de moitié la proportion des individus privés d'accès à l'eau potable et d'installations sanitaires améliorées d'ici 2015». Le lancement de ce nouveau programme coïncide avec celui de la Décennie de l'Eau Potable et de l'Assainissement par la Communauté Internationale pour la période 2005-2015.

Objectifs et résultats attendus

Le présent rapport présente les résultats de l'élaboration du PLHA. L'objectif du PLHA en tant qu'outil de planification participative et d'aide à la décision consiste à appuyer la communauté rurale à l'identification des contraintes et des opportunités relatives au développement de ce secteur. L'intérêt étant de permettre à la communauté rurale de disposer d'éléments d'appréciation susceptibles de favoriser les prises de décision dans les stratégies d'intervention, les priorités, ainsi que la meilleure allocation spatiale en termes d'équité et au bénéfice du plus grand nombre.

En termes de résultats attendus, il s'agit :

- de réaliser un diagnostic permettant de dresser l'inventaire des points d'eau et d'assainissement de la communauté rurale ;
- de faire un bilan de la desserte en eau et en assainissement des différentes localités permettant d'estimer les besoins et de définir les priorités ;
- de dégager les perspectives et les grandes orientations stratégiques du PLHA avec un choix des solutions d'approvisionnement en eau potable ;
- d'élaborer un programme d'action triennal avec les stratégies de mise en œuvre qui dégage les actions concrètes à mener avec un bilan actualisé de la desserte en eau potable et du taux d'équipement des ménages en système d'assainissement, les programmes d'investissement en cours d'exécution et la programmation des mesures d'accompagnement.

Précisions sur la démarche

La méthodologie détaillée présente les grandes étapes de la démarche pour l'élaboration du PLHA :

1. La première étape a porté sur la tenue d'une rencontre d'harmonisation en vue de s'accorder sur la démarche méthodologique et organisationnelle. Elle s'est déroulée en deux étapes 1) au siège de l'USAID/PEPAM pour la validation de l'agenda, des outils d'enquête, le réglage des modalités de communication entre les différentes parties et enfin cette rencontre a permis de mieux préciser les différents résultats attendus et les formats dans lesquels ils doivent être restitués; 2) au niveau régional par l'organisation d'un atelier de démarrage des prestations sous forme de session de formation au profit des acteurs et partenaires locaux. Comme indiqué dans les TDR, lors de cette session, il s'est agi de partager avec les différents acteurs la méthodologie d'élaboration des PLHA, son articulation avec le PLD, le planning d'exécution de la mission et le rôle des acteurs pour élaborer un PLHA participatif.

2. La deuxième étape a permis, sur la base d'une enquête quantitative et qualitative, l'élaboration d'un diagnostic territorial débouchant sur l'inventaire et le bilan de la desserte en eau et en assainissement.

a) Pour l'inventaire des points d'eau et d'assainissement, des fiches d'enquêtes présentant les caractéristiques de chaque equipement ont été utilisées. Trois fiches d'enquêtes sont produites à partir de la combinaison des éléments tirés de la base Watsun du PEPAM et des anciennes fiches utilisées lors des premiers PLHA. Il s'agit d'une:

- Fiche d'inventaire point d'eau;
- Fiche d'inventaire infrastructure AEP;
- Fiche d'inventaire point d'assainissement.

Pour les besoins de cette enquête, un inventaire exhaustif de l'ensemble des points d'eau et d'assainissement a été effectué dans tous les villages de la CR abritant un équipement.

Les résultats des enquêtes ont été saisis et traités sous format ACCES et utilisés comme données de base pour la rédaction du PLHA.

b) Des enquêtes ménages ont été effectuées dans 16 villages de la CR. Pour la présente mission, ***l'échantillon est stratifié et aréolaire***. Par cette méthode de sondage, les populations sont stratifiées et réparties dans l'espace communautaire dans le but de couvrir les caractéristiques de la CR. L'échantillon est à ***deux degrés*** :

1er degré : échantillon des villages à enquêter ;
2ième degré : échantillon des ménages à enquêter à l'intérieur des villages.

Tirage des Villages

Dans chaque CR, le ¼ des villages est enquêté. La construction de l'échantillon village repose sur des critères de représentativité suivants :

- La taille des ménages ;
- L'existence ou non de points de d'eau ;
- Le critère spatial.

Tirage des ménages

Dans chaque village retenu, est tiré un échantillon de ménage à interroger. L'unité d'observation est constituée des ménages, l'unité répondante est le chef de ménage ou toute autre personne adulte et capable de fournir avec exactitude les informations recherchées.

Le plan de sondage retenu est fonction du nombre de ménages dans le village :

- *moins de 10 ménages* ***: tous les ménages sont enquêtés (100%) ;***
- *de 10 à 29 ménages* ***: la moitié des ménages est enquêtée (50%);***
- *plus de 30 ménages* ***: le quart des ménages est enquêté (25%).***

Les résultats des enquêtes ont été saisis et traités par le logiciel de traitement de données SPHINX.

3. La troisième étape propose un exercice de planification débouchant sur la formulation de choix stratégiques qui sont effectués à la lumière d'éléments de diagnostic.

- **Une approche participative**

L'élaboration du PLHA résulte du besoin de doter la communauté rurale d'un cadre de référence cohérent pour la coordination des actions en matière d'eau et d'assainissement. La réalisation d'un tel document stratégique a besoin de la participation de tous les acteurs. Par conséquent la démarche s'organisera autour des principes suivants :

1. Une approche multi-acteurs et participative permettant de mettre en œuvre les fondamentaux de la gouvernance locale, les principes d'imputabilité et d'équité. Une démarche basée sur une consultation avec les acteurs qui interviennent dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. En tenant compte également de l'implication effective de toutes les catégories sociales, économiques et professionnelles permettant d'intégrer les préoccupations des groupes dits marginalisés dans la définition des orientations majeures.

2. Une démarche itérative favorisant la prise en compte dès le début de tous les aspects de la mission, ainsi que les possibilités de recadrage au fur et à mesure du déroulement du processus. Cette démarche de concertation qui s'effectuera en plusieurs allers-retours entre expression du besoin et reformulation pour aboutir à une meilleure visibilité du processus d'élaboration du PLHA. L'organisation d'ateliers de validation de l'information a permis d'engager un débat pédagogique et constructif sur les enjeux relatifs à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de dégager des hypothèses stratégiques à partir du point de vue des acteurs.

I- PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET DONNEES DE BASE

1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

La communauté rurale de Médina Chérif est située dans l'arrondissement de Mampatim, département et région de Kolda. Elle est située à 61 km de la ville de Kolda sur la route nationale n° 6. Elle est limitée :

- au sud par la CR de Wassadou,
- au nord par la communauté rurale de Kandia,
- à l'ouest par la communauté rurale de Mampatim,
- à l'est par la commune de Diaobé.

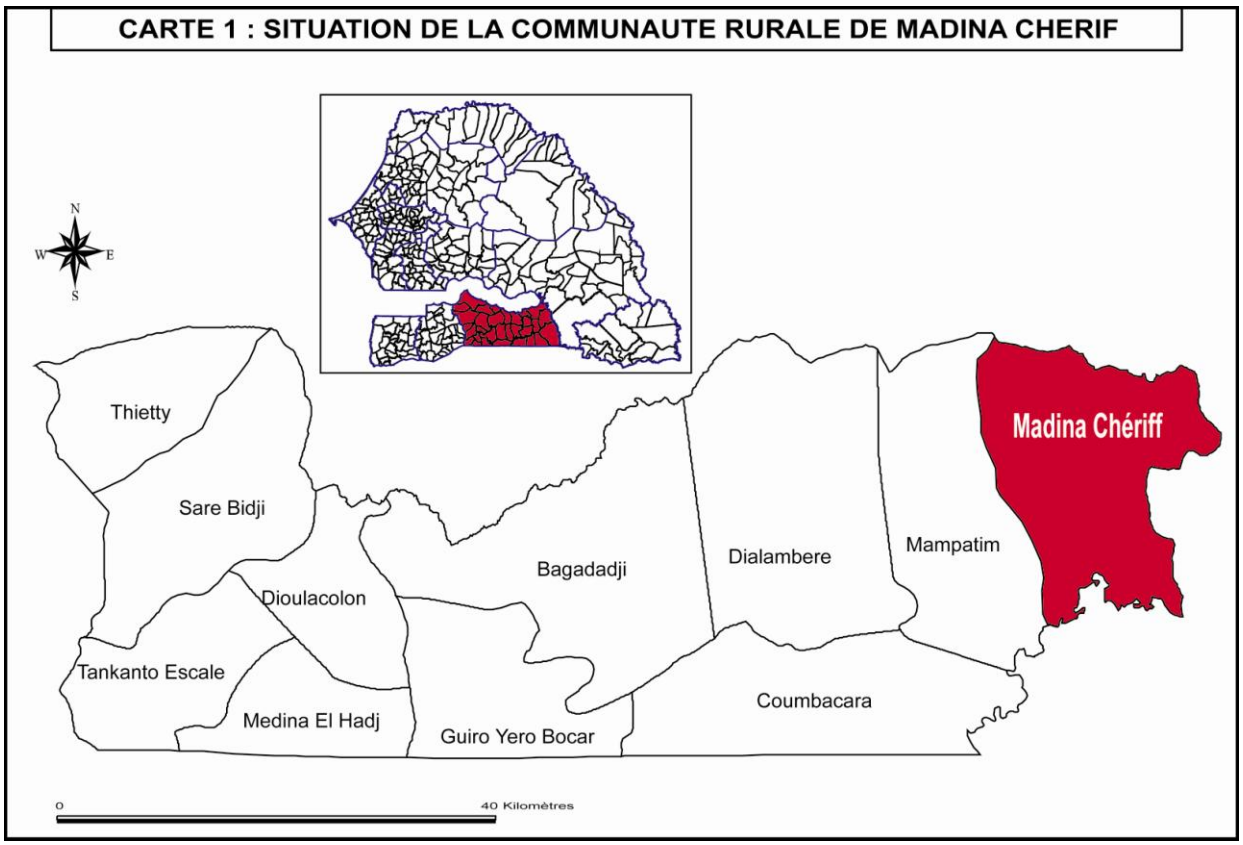

Le milieu physique est principalement composé des ressources hydriques, des ressources pédologiques, des ressources végétales et des ressources fauniques.

Le climat et la pluviométrie

Le climat est de type soudano-sahélien caractérisé par l'alternance de deux saisons très contrastées :

- une saison des pluies qui dure 5 mois (Juin-Octobre) avec une pluviométrie moyenne annuelle qui s'élève à 1097 mm ;
- une saison sèche de 7 mois (novembre – mai).

La CR de Médina Chérif bénéficie d'une pluviométrie généralement favorable. Le tableau ci dessous indique l'évolution pluviométrique dans l'arrondissement de Mampatim de 2006-2011.

Tableau 1: Evolution Pluviométrie de la station de Médina Chérif

	2006	2007	2008	2009	Total en 4 Ans	Moyenne /an
Quantités de pluies en mm	970,6	1137	1188,5	1095,3	4391,4	1097,85
Nombre de Jours de Pluie	59	64	66	59	248	62

Source : CERP de Mampatim 2010

Le relief, les sols et la végétation

Le relief de la communauté rurale est relativement plat, avec des caractéristiques pédologiques se résumant essentiellement à deux types de sols que sont :

- les sols argileux ou Ndata et sablo-argileuse localisés au niveau des dépressions sont consacrés aux cultures du coton et du maïs, et représentent 75% de la superficie totale des terres ;
- les sols Ndiarné, quant à eux, représentent 25% des terres et ont une texture sableuse (et sablo-argileuse par endroit). Ils sont destinés aux cultures des céréales et des oléagineux.

La zone présente une diversité floristique très marquée, composée d'espèces arborées, arbustives et herbacées. Les formations forestières de la CR sont actuellement menacées par l'action anthropique, avec des pratiques comme le charbonnage, l'exploitation soutenue du bois de chauffe et du bois d'œuvre, l'émondage, le défrichement pour l'extension des terres de cultures.

Les ressources en eau

Le Sénégal, peu favorisé par ses conditions climatiques, dispose de potentialités énormes en eaux de surface et en hydrogéologie. Plus des deux tiers du pays recèle des eaux souterraines.

✧ les eaux de surface

Les ressources en eau de surface sont constituées de plusieurs mares à travers les rizières communément appelées « faros » en peulh et d'un fleuve Thiayanga situé à l'Est (frontière avec l'arrondissement de Pakour). Ces points d'eau occupent une place importante pour l'élevage, une des principales activités des populations.

✧ les eaux souterraines

On peut diviser les nappes souterraines en deux catégories :

- les nappes superficielles ou phréatiques : Elles sont au nombre de trois dont le **Continental terminal qui caractérise la région de Kolda**. Composé de sables, grés argileux ou argiles sableuses, le Continental terminal couvre la quasi totalité du bassin sédimentaire. Sa potentialité est évaluée à 450 000 m^3 par jour. Elle sert dans les usages des villageois. Les puits l'atteignent entre 30 et 100 m de profondeur. Au niveau de la CR de Médina Cherif, la nappe phréatique est peu profonde : les puits ont moins de 20 m de profondeur;

- la nappe profonde (Maestrichtien). C'est la plus grande réserve d'eau douce. Elle est atteinte par forage entre 100 et 350 m et connait une remontée importante jusqu'à quelques mètres de la surface. Le rôle de cette nappe aquifère dans l'alimentation des populations et du bétail est très important.

CARTES 2 : LES PRINCIPALES AQUIFERES DU SENEGAL

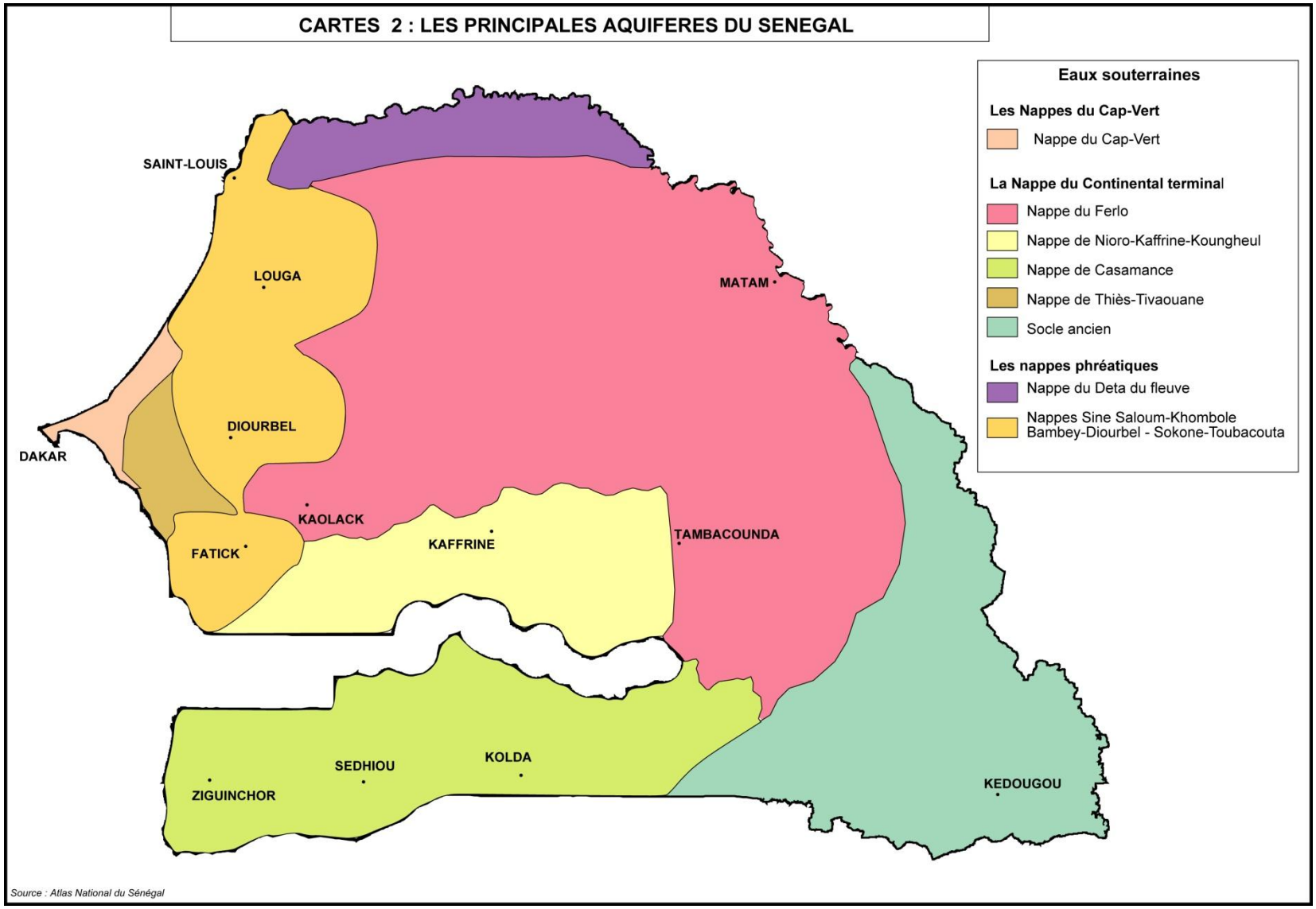

Source : Atlas National du Sénégal

1.2 CADRE HUMAIN

Taille et répartition spatiale de la population

La population de la CR est estimée à 12 890 habitants en 2010 répartie entre dans 1069 ménages et 61 villages (57 villages officiels et 4 hameaux) *(Source Sous préfecture de Mampatim)*.

Tableau 2 : Evolution de la population

Evolution	2008	2010	2015
Population	11 374	12 890	14 609
Nombre ménages	943	1 069	1 212

Source : ANSD 2009

La répartition de la population révèle que les gros villages sont généralement situés le long des principaux axes de communication et dans la vallée du cours d'eau. Les parties centre et Sud-est de la communauté rurale sont les plus peuplées. L'analyse de la structure démographique par sexe montre un sex-ratio en faveur des hommes, soit 51% d'hommes contre 48% de femmes.

Tableau 3 : Caractéristiques démographiques des établissements humains

Répartition de la population	2010	2015
Nombre de villages de moins 150 habitants	31	26
Nombre de villages 150-300 habitants	22	22
Nombre de villages 300-500 habitants	10	15
Nombre de villages 500-1000 habitants	3	3

Religion et Ethnies

La communauté rurale est à dominance musulmane avec l'existence de neuf groupes ethniques. Le plus important de par sa taille reste les peuls avec prés de 90% de la population, suivis des mandingues.

Migration

La population de la communauté rurale est très mobile. L'émigration a une certaine ampleur dans la zone du fait des conditions de vie difficiles et de l'état de pauvreté des populations. Parmi les pays de destination, on peut citer l'Espagne, la France, l'Italie, les USA, le Portugal. Au niveau interne, les migrations saisonnières liées à la recherche d'activités génératrices de revenus pendant la saison sèche ou de pâturage pour les éleveurs sont notées. Les jeunes migrent vers le nord notamment vers Dakar, Kolda, Diaobé et Vélingara.

1.3 ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

Agriculture

L'agriculture constitue la principale activité de la population de Médina Chérif. La zone connaît une bonne pluviométrie (en moyenne 1000 mm/an) et une bonne disponibilité en terres cultivables. L'agriculture pratiquée est de type familial, pluvial et extensif, utilisant du matériel rudimentaire. Au niveau du bassin de l'Anambé, des aménagements hydro-agricoles sont installés. Les agriculteurs bénéficient de l'encadrement technique des sociétés telles que la SODAGRI et la SODEFITEX dans la culture de l'arachide, du riz et du coton. L'encadrement est relatif au matériel agricole, à la fourniture d'intrants et à la mise en place de circuits de commercialisation.

Les autres spéculations cultivées dans la zone concernent les céréales utilisées surtout pour la consommation des ménages. Le maraîchage est pratiqué à grande échelle dans toutes les zones aux abords des vallées. Les spéculations maraîchères sont le piment, le gombo, les choux, l'aubergine, la tomate, la patate douce, l'oseille. Le maraîchage est surtout l'œuvre

des femmes qui exploitent des jardins individuels ou collectifs. Le maraîchage améliore ainsi substantiellement l'alimentation des populations et les revenus des ménages. La bonne pratique de l'agriculture est limitée par des contraintes notamment :

- le manque et la vétusté du matériel agricole ;
- la baisse de fertilité des sols ;
- les fluctuations climatiques ;
- les difficultés d'accès aux intrants ;
- le manque de semences de qualité pour toutes les spéculations ;
- les difficultés d'accès au crédit.

Elevage

Après l'agriculture, l'élevage est la deuxième activité économique au niveau de la communauté rurale. Elle est généralement pratiquée par les peulhs qui constituent l'ethnie majoritaire. En plus, la zone bénéficie de conditions favorables à la pratique de l'élevage notamment l'existence de zones de pâturage, de cours d'eau qui constituent une source d'abreuvement pour le bétail ainsi que de nombreuses mares.
Le cheptel est composé en majorité d'ovins et de caprins suivis des bovins. Les équins et les asins ne sont pas très nombreux. La lecture du tableau ci-après montre le nombre de têtes et la valeur UBT de chaque espèce.

Tableau 4 : Cheptel de la communauté rurale

Espèces	Nombre de têtes	Valeur UBT	% Nbre d'UBT
Bovins	10 123	7 491	50
Ovins	21 400	2 996	20
Caprins	19 800	2 772	19
Equins	1 171	1 405	9
Asine	705	310	2
Total	**53 199**	**14 974**	**100**

Source : Service régional de l'élevage

Le secteur de l'élevage dans la communauté rurale de Médina Chérif se caractérise par une baisse de productivité du cheptel (production de viande, de lait et de cuir), suite à la dégradation du tapis herbacé, au tarissement précoce des mares et marigots et à la recrudescence des épizooties due à l'absence d'agents et de pharmacie vétérinaires dans toute la communauté rurale.

Exploitation forestière

L'exploitation des ressources forestières constitue une activité d'appoint pour les populations locales. Elle concerne l'exploitation des produits de cueillette, de l'apiculture, du charbon de bois, du bois d'œuvre et de service.
Les différentes espèces forestières exploitées sont utilisées à la fois pour la consommation, la pharmacopée, la confection de meubles et matériel de bureau. L'apiculture est encore peu développée dans la communauté rurale. Les apiculteurs sont confrontés à des problèmes de sous équipement, de formation en techniques modernes de production de miel et de débouchés commerciaux.
L'exploitation forestière est soumise aux actions anthropiques telles que les feux de brousse, les déboisements, l'exploitation abusive du bois de chauffe et du bois d'œuvre, ce qui empêchent une exploitation rationnelle des ressources naturelles.

Pêche

La pêche est pratiquée à petite échelle dans la CR dans les cours d'eau de Tiayanga et du bassin de l'Anambé. Les prises sont constituées de petites espèces d'eau douce, essentiellement destinées à l'autoconsommation et à la vente dans une moindre mesure. Les contraintes du secteur de la pêche concernent le manque de matériel (pirogues, filets et glacières) et de formation des pêcheurs.

Artisanat

L'artisanat est une activité peu développée. Les corps de métier répertoriés dans la CR concernent la cordonnerie, la menuiserie bois, la couture, la mécanique et la boulangerie traditionnelle. Les contraintes au développement de l'artisanat concernent le manque d'électricité et de formation des artisans. A cela s'ajoute le manque d'organisation de la filière.

Commerce

Les activités commerciales sont développées autour des marchés hebdomadaires. La CR dispose d'un louma de bétails à Bandiagara Coly. Le marché de Diaobé de par son importance polarise toute la zone. Leurs produits sont également acheminés vers le marché de Mampatim.

Au niveau communautaire, le commerce est assuré par quelques 07 boutiques dont 03 à Médina Chérif. Ces boutiques assurent la vente des produits de première nécessité mais durant l'hivernage on assiste à une flambée des prix du fait de l'enclavement des villages et des difficultés d'accès.

1.4 SERVICES SOCIAUX DE BASE

Santé

La communauté rurale de Médina Chérif compte deux postes de santé et 10 cases de santé, dont 3 non fonctionnelles. Le personnel médical des postes de santé est composé de deux infirmiers chef de poste, assistés de deux matrones. Par rapport aux normes OMS en matière d'accès aux soins de santé, la couverture de la CR est bonne avec deux postes de santé pour 12 000 habitants alors que la norme est d'un poste de santé pour 5000 à10 000 habitants.

Tableau 5 : Niveau d'équipement des infrastructures d'assainissement

Villages	Type de structure et fonctionnalité	Existence blocs sanitaires	Existence point d'eau
Anambé	1 PS fonctionnel	10 box fonctionnels	1 puits traditionnel
Diattafa	1 CS fonctionnelle	2 box fonctionnels	-
Kossanké	1 CS fonctionnelle	2 box fonctionnels	-
Médina Samba Baldé	1 CS fonctionnelle	-	-
Saré Maoundé Diao	1 CS fonctionnelle	2 box fonctionnels	-
Saré Loutang Korassé	1 CS fonctionnelle	-	-
Médina Chérif	1 PS fonctionnel	4 box fonctionnels	1 puits moderne
Saré Yoba Gnama	1 CS non fonctionnelle	1 box	
Awataba	1 CS fonctionnelle	2 box fonctionnels	-
Thiéoulé	1 CS fonctionnelle	2 box en cours	-
Kéréwane Bocar Gano	1 CS non fonctionnelle	-	-
Dyabougou Kadry	1 CS non fonctionnelle	-	-

Source : Enquêtes GERAD, 2011

Cependant l'analyse globale montre des difficultés d'accès aux soins du fait :

- de l'enclavement de la CR avec l'absence ou la défectuosité des pistes de production ;
- du manque de personnel qualifié ;
- du manque de matériels et de médicaments ;
- de la non fonctionnalité des cases de santé.

Education

La CR de Médina Chérif compte 28 écoles élémentaires dont plus de la moitié est constituée d'abris provisoires, 3 cases des Tous Petits et un CEM avec un cycle complet de la 6^{ième} à la 3^{ième} à Médina Chérif. Les écoles primaires de la communauté rurale de Médina Chérif se caractérisent dans leur ensemble par un déficit accentué de fournitures scolaires, de matériel pédagogique, de salles de classe et de personnel enseignant.

Tableau 6 : Niveau d'équipement des infrastructures scolaires

Villages dotés d'écoles	Nbre élève/ Enseignants	Nbre de garçons	Nbre de filles	Personnel enseignants	Latrines H	Latrines F	Point d'eau
Anambé	28	95	125	8	4	6	1
Awataba	35	70	69	4	0	0	1 PMH
Bandiagara Coly	43	41	44	2	0	0	
Botto	51	20	30	1	0	0	
Diattafa	37	61	49	3	4	4	1 PMH
Dyabougou Kadry	49	49	48	2	0	0	
Goundaga Saradou	83	49	34	1	0	0	
Kéréwane Bocar Gano	34	28	39	2	0	0	
Kossanké	43	49	80	3	2	4	1 PMH
Koukolon Wassa	34	46	57	3	2	2	
Koyama Bouty	-	-	-	-	0	0	
Linguél Kassoum	56	25	31	1	0	0	
Massina Seyni	21	22	20	2	2	2	
MBallocounda	46	63	28	2	0	0	
Médina Chérif (Collège)	19	175	107	15	2	2	
Médina Cherif (Elémentaire)	32	133	119	8	4	4	1 PMH
Médina Samba Baldé	36	62	76	4	6	4	1 PMH
Némacounda	-	-	-	-	0	0	
Ninkédji	82	42	40	1	0	0	
Sankagna	45	45	45	2	2	2	
Saré Lountang Korassé	36	54	56	3	4	4	1 PMH
Saré Mafaly	-	-	-	-	0	0	
Saré Maoundé Diao	33	38	27	2	4	2	1
Saré Yéro Djinael	35	36	34	2	0	0	
Saré Yoba Gnama	29	28	29	2	2	4	1 PMH
Témento Bothié	67	37	30	1	0	0	
Témento Samba Korassé	71	41	30	1	0	0	1 mini-forage
Nani Demba					2	2	
Thiéoulé	37	61	50	3	4	4	1 PMH

Source : Enquêtes GERAD, 2011

Ce déficit est également noté dans l'équipement des écoles. On note une absence de latrines, de puits, de clôture des écoles et des problèmes de fonctionnement des cantines scolaires

Energie

La CR ne bénéficie pas de l'électrification rurale. Les sources d'énergie notées dans la CR sont constituées de quelques groupes électrogènes et de l'énergie solaire dans quelques villages. La majeure partie de la CR s'éclaire à partir des lampes tempêtes, des bougies, etc.

1.5 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE LA COMMUNAUTE RURALE

Conseil rural

- Présentation du conseil rural

La CR de Médina Chérif est administrée par le conseil rural qui est composé de 40 conseillers élus au suffrage universel pour une durée de cinq ans. Dotée de la personnalité morale, la CR compte un organe exécutif, le Président du Conseil Rural et un organe délibérant, le Conseil Rural qui règle par délibération les affaires locales.

Le sex ratio est de loin favorable aux hommes, car les femmes ne représentent que 7 conseillères sur les 40. Mais vu les réalités socioculturelles locales, cette tendance est bonne. Quant aux jeunes, ils sont mieux représentés avec 8 conseillers. Le niveau d'instruction des conseillers est faible, du fait que le Conseil Rural ne compte que deux enseignants. L'écrasante majorité des conseillers n'ont reçu aucune instruction. Cependant l'alphabétisation commence à donner des résultats puisse que la majorité des conseillers a été alphabétisée en pular.

Le Conseil Rural compte en son sein 8 commissions. Cependant ces commissions ne sont pas fonctionnelles.

- Les ressources financières

Le budget de la CR comporte les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement du conseil rural. Les recettes proviennent d'une part de la taxe rurale, des produits domaniaux, la taxe forestière, les produits de fourrière et divers autres produits et d'autre part des fonds de concours et de dotation alloués à la CR.

Outre ces ressources classiques, la CR bénéficie du concours financier du PNDL, de World Vision et de la CARITAS. La taxe rurale, principale recette de la CR n'est pas recouvrée, ce qui limite les ressources financières locales. La CR dépend des fonds de concours et des subventions des partenaires pour ses réalisations.

- **Services techniques**

Le sous préfet représente l'autorité administrative et la tutelle dans l'arrondissement. Il est appuyé par le CADL dans sa mission primordiale d'impulsion du développement économique et social. Le CADL est chargé d'assister le monde rural dans tous les segments du développement. La multiplicité des domaines dans lesquels il cherche à apporter un encadrement technique justifie la pluridisciplinarité de l'équipe. C'est pourquoi le CADL prend l'aspect d'une synthèse des services techniques départementaux (Agriculture, Eaux et Forêts, Elevage...).

- **Dynamique organisationnelle**

La dynamique organisationnelle est forte dans la communauté rurale avec beaucoup d'organisations communautaires de base dont les GPF, les GIE, les ASC. Les GPF et les GIE, très dynamiques dans le domaine socio-économique, mènent des activités d'embouche bovine, de commerce, d'agriculture, de maraîchage, d'élevage, de pêche, de reboisement, etc. Quant aux associations sportives et culturelles, leur domaine de prédilection reste les activités sportives et culturelles. Cependant compte tenu de la précarité de la vie, elles s'investissent de plus en plus dans des activités agricoles, de prestation de services et de commerce. Malgré leur dynamise, les OCB sont confrontés à des problèmes d'organisation, d'accès aux crédits, d'absence de formation des membres et d'analphabétisme.

1.6 PRESENTATION DE L'ECHANTILLION

Le premier niveau de l'échantillonnage est constitué des villages. Sur un total de **61 villages** que compte la **CR de Médina Cherif**, **16 villages ont fait l'objet d'une enquête soit un taux de 26%**. Pour le deuxième niveau de la détermination de l'échantillon, il s'est agi de choisir les ménages qui constituent l'unité d'enquête. Pour une meilleure lecture des faits il faut préciser qu'en milieu rural :

- les villages sont constitués de concession qui est la grande unité collective d'habitation ;
- chaque concession peut regrouper un ou plusieurs ménages.
- le ménage constitue l'unité de production familiale.

Pour minimiser les effets de biais, il a été décidé d'interroger dans chaque concession un seul ménage. L'unité répondante est le chef de ménage ou toute autre personne adulte et capable de fournir avec exactitude les informations recherchées. Le sondage qui est appliqué permet de s'assurer une représentativité spatiale. Ce qui signifie que plusieurs ménages appartenant à une même concession ne pourront être enquêtés en même temps. Les concessions doivent être **éloignées** les unes des autres, situées dans des **quartiers différents** et être **dispersés**. Au total **161 ménages sur un total de 1308 (soit un taux de 12%)** ont été enquêtés.

Première Partie

INVENTAIRE ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT

II- PROBLEMATIQUE DE L'EAU

2.1. SOURCES D'APPROVISIONNEMENT A L'EAU

L'étude des sources d'approvisionnement à l'eau porte sur la typologie des points d'eau, leur fonctionnalité et accessibilité. Les résultats des enquêtes ménages permettent de faire l'état des lieux du secteur eau et ont permis de déterminer le mode d'accès principal du ménage à l'eau de boisson :

- 91% des ménages s'approvisionnent auprès des puits traditionnels ;
- 6% seulement des ménages ont recours aux puits modernes.

L'écrasante majorité des ménages interrogés s'approvisionnent au niveau des puits traditionnels. Les femmes principales pourvoyeuses d'eau restent soumises aux conditions difficiles de l'exhaure manuelle.

2.1.1 Typologie des points d'eau modernes

Cette partie a pour objet de faire l'inventaire et l'audit technique des puits réalisés dans la communauté rurale

Les puits modernes

L'inventaire des points d'eau a permis de répertorier 60 puits modernes :

- les puits modernes non équipés plus importants qui représentent 75% du total,
- les puits modernes équipés de PMH qui ne représentent que 25%. Il faut noter que parmi ces puits répertoriés, nous avons 3 puits traditionnels équipés de pompe pour alléger l'exhaure dans les villages de Anambé, de Ninkidji et de Saré Karéba. Ces pompes sont installées par SODAGRI.

- **Description des puits modernes**

Les puits sont construits sur le même modèle conforme aux normes en vigueur au Sénégal. Ils sont en béton armé et ont été construits suivant la technique «*En descendant*» qui consiste à fabriquer le cuvelage au fur et à mesure du fonçage, à chaque mètre ou même moins si le terrain traversé est vraiment boulant. Le captage de l'aquifère est réalisé en béton armé à l'aide d'une colonne de buses perforées pénétrant dans la nappe phréatique.

- Le cuvelage : la majorité des puits inventoriés est réalisé en béton armé dosé à 350 kg/m^3 ferraillé avec du fer 8 (verticalement) et du fer 6 (horizontalement). Leurs diamètres intérieurs est en moyenne inférieur ou égale à 2m. Le cuvelage descend jusqu'au niveau de la nappe phréatique. Le cuvelage est ancré dans le terrain naturel par un ancrage de surface, un ancrage de base et des ancrages intermédiaires espacés au maximum de 10m.

- La colonne de buses repose sur une trousse coupante et a été descendue par havage (creusage progressif sous la trousse coupante et descente automatique de la colonne de buses). Une dalle de fond en béton armé est posée au fond du puits, sur un matelas de gravier filtrant.

- le captage est composé de buses de béton armé dosé à 400 kg/m^3 perforées, ferraillées avec du fer de 8 (verticalement) et du fer de 6 (horizontalement). Leur diamètre intérieur est 1.60m ou 1.40m suivant le diamètre du cuvelage, et leur épaisseur est de 0.10m. Le captage est descendu sous le niveau de la nappe phréatique.

CARTE 3 : LOCALISATION DES POINTS D'EAU DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE MEDINA CHERIF

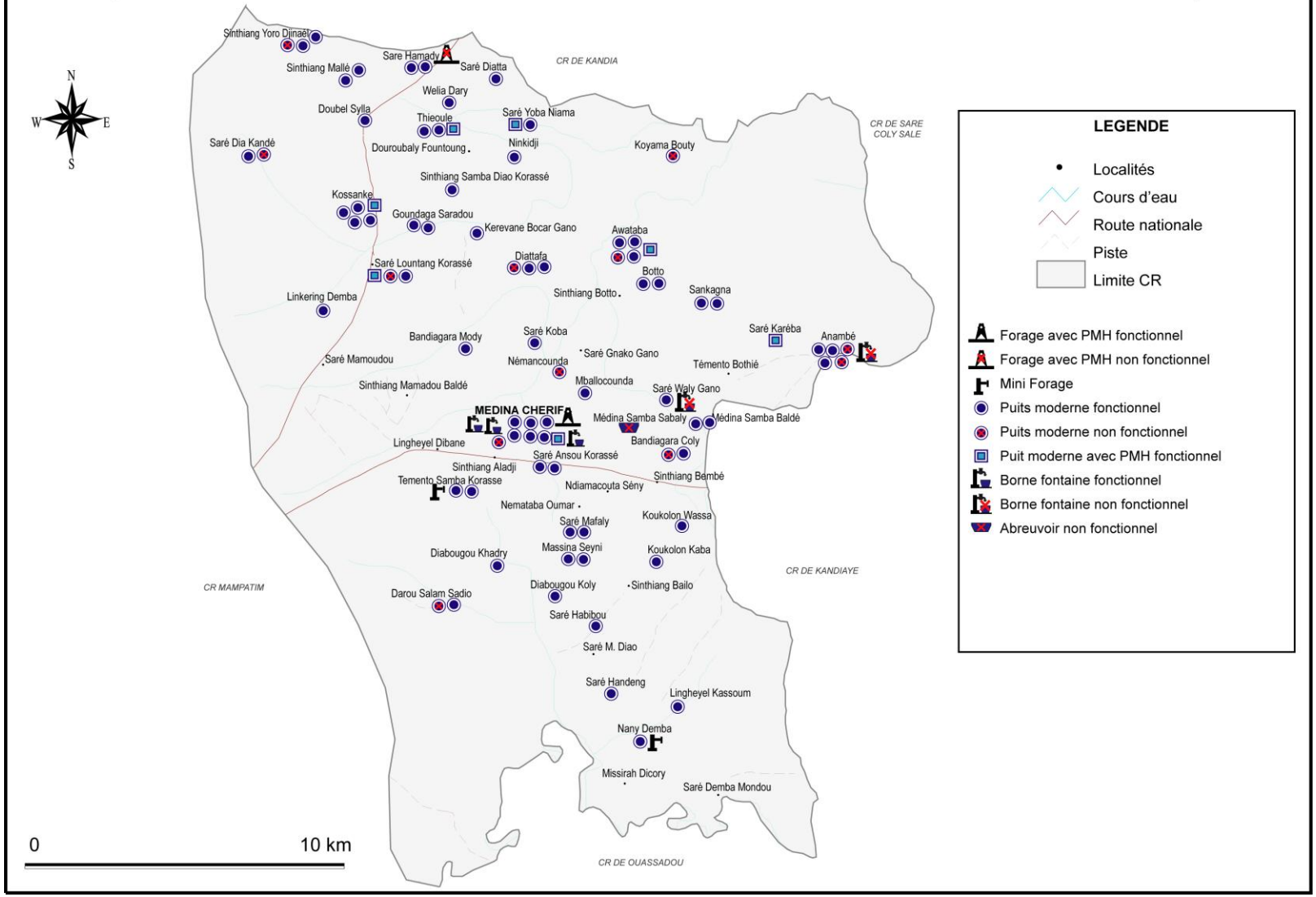

- Profondeur et hauteur de captage : la profondeur des puits est assez homogène. Les nappes superficielles sableuses et sablo-argileuses sont captées à moins de 22m pour l'ensemble des puits. 81% des puits ont une profondeur comprise entre 10 et 15m. Tous les puits ont des débits très satisfaisants et sont mis en exploitation. Les hauteurs d'eau, mesurées en fin de saison sèche et le puits en cours d'utilisation, sont bonnes puisqu'elles assurent une grande réserve d'eau pour la population.

Les relevés qui ont été opérés au niveau des puits présentent des hauteurs de captage moyennes, 91% sont en deçà de 5m et seul 8% offrent des conditions idéales avec un niveau de 5 à 10m.

- **Génie civil**

Les types d'équipement d'exhaure
Les types qui sont inventoriés concernent :

- un système de poulie qui permet une exhaure par corde. Ce dispositif concerne 59% des équipements d'exhaure ;
- le système composé de seau et corde représente 24% des systèmes d'exhaure
- l'équipement des puits avec une pompe à motricité humaine représente seulement 11% des systèmes d'exhaure. Les pompes à motricité animale concernent 6%. Les principaux acteurs qui ont réalisés les puits avec pompe à motricité humaine sont l'UNICEF (67%), USAID/PEPAM (13%).

Les marques PMH les plus fréquemment installées sont :

- la marque Indiana qui représente 60%
- la marque EROBON qui représente 40%

Les populations ont affirmé leur préférence à la marque indiana qui est plus robuste et résiste mieux aux intempéries.

- **Le système AEP**

La communauté rurale de Médina Chérif compte un système AEP au niveau du village chef lieu de la CR. Ce système dessert uniquement son village d'implantation Médina Chérif avec 3 bornes fontaines fonctionnelles. Le village d'Anambé dispose aussi de 2 bornes fontaines non fonctionnelles alimentées par les forages de Diaobé et de SODAGRI. Les villages de Saré Waly Gano et de Bandiagara Coly disposent chacun d'une borne fontaine en cours de réalisation alimentées par le forage de Diaobé. Dans la programmation, il est prévu une nouvelle AEMV à Kossanké, à Anambé, à Awa Taba et Massina Seyni et également la construction d'une nouvelle AEP à Koyayoma Boty. Pour Médina Chérif, il faudra réhabiliter le forage et construire un nouveau château d'eau pour une extension du réseau vers 12 localités.

2.1.2 Fonctionnalité des points d'eau moderne

Le taux de fonctionnalité des puits est de 72%. Malgré ce taux de fonctionnalité relativement satisfaisant, des efforts devraient être entrepris pour réduire la pénibilité de l'exhaure par l'équipement des puits en PMH et la mise en place d'un service d'entretien et de réparation plus diligent des équipements eu égards aux conditions sanitaires des femmes déjà assez précaires.

L'année d'installation : en se référant aux enquêtes la plus grande partie de ces équipements présente un âge jeune en moyenne 4 ans et représente 60% du parc, tandis que 20% sont installés entre 2010 et 2011. Le reste est constitué d'un lot de plus de 10ans.

Qui a installé : l'UNICEF, World Vision, Aide et Action et l'USAID/PEPAM restent les principaux partenaires de la collectivité dans le domaine de l'eau, en effet à eux seuls ils représentent 95% de la dotation des équipements. Il y'a également dans une moindre importance l'action d'autres partenaires y compris la coopération décentralisée.

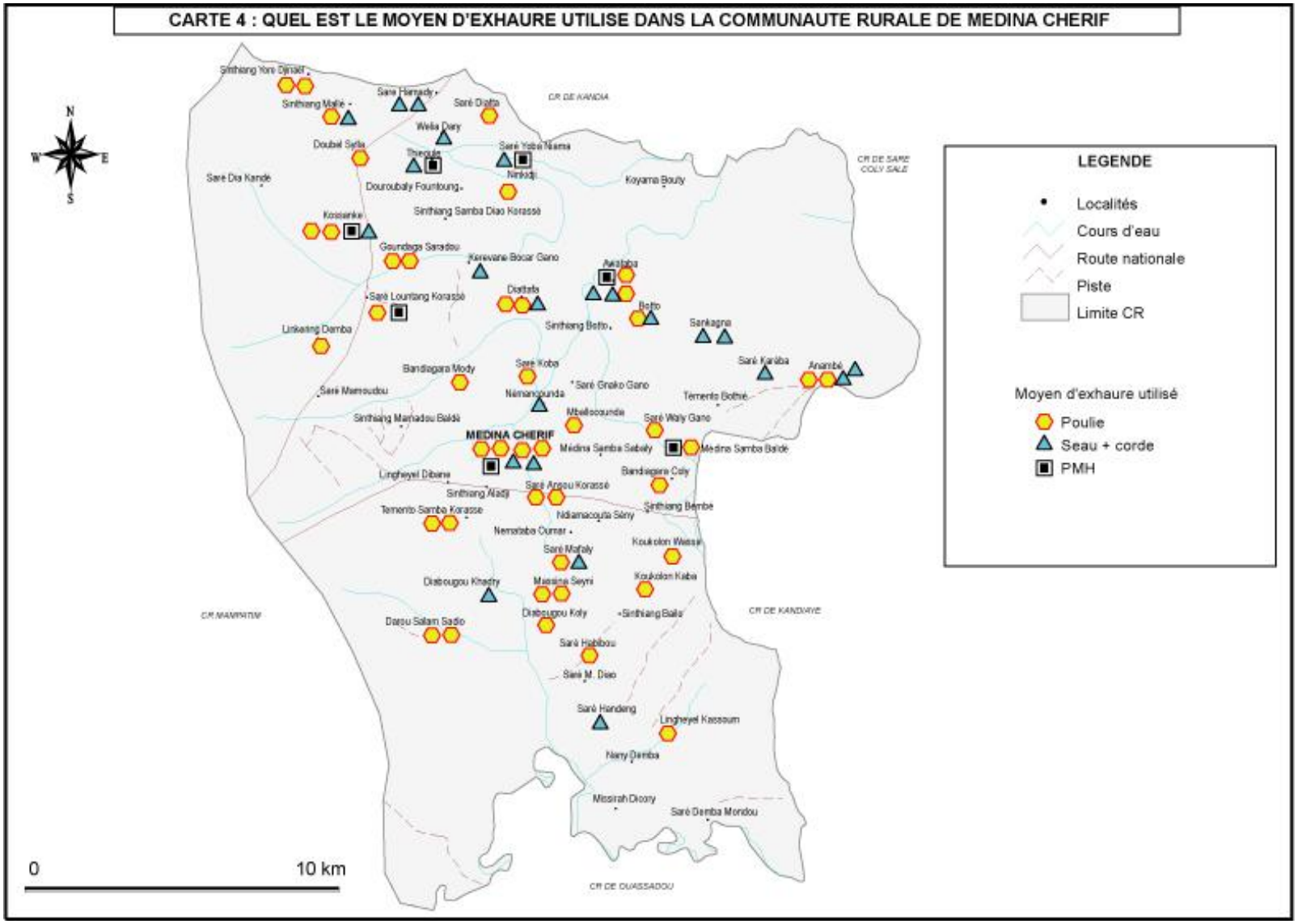
CARTE 4 : QUEL EST LE MOYEN D'EXHAURE UTILISE DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE MEDINA CHERIF
N
W
E
S
Sinthiang Yoro Dialakh
Sinthiang Mahe
Sare Hamady
Sare Diatta
CR DE KANDIA
Welia Dary
Doubel Serfa
Thingue
Sare Yoba Niama
Nimkidi
Sare Dia Kande
Douroubaly Fountoung
Koyama Bouty
CR DE SARE COLY SALE
Sinthiang Samba Diao Korassé
Kossanke
Goundaga Saradou
Kerewane Bocar Gano
Awalaba
Diatiata
Sare Lountang Korassé
Botto
Sinthiang Botto
Sankagna
Linkeang Damba
Sare Koba
Sare Kariba
Anambé
Bandiagara Mody
Sare Mamoudou
Nemangounda
Sare Gnako Gano
Temento Bothie
Sinthiang Mamadou Baldé
Mbellocounde
Sare Woly Gano
MEDINA CHERIF
Médina Samba Sabaly
Medina Samba Balde
Lingheyel Dibana
Bandiagara Coly
Sinthiang Aladji
Sare Angou Korassé
Sinthiang Bembe
Temento Samba Korasse
Ndiamacouta Sény
Nemataba Ounar
Sare Mafaly
Koukolon Wessé
Diabougou Khadry
Massina Seyni
Koukolon Kaba
Diabougou Koly
Sinthiang Balla
CR DE KANDIAYE
CR MAMPATIM
Dassu Salam Sadio
Sare Habibou
Sare M. Diao
Sare Handeng
Lingheyel Kassoum
Nany Damba
Missirah Dicory
Sare Demba Mondou
CR DE OUASSADOU
0
10 km
LEGENDE
Localités
Cours d'eau
Route nationale
Piste
Limite CR
Moyen d'exhaure utilisé
Poulie
Seau + corde
PMH

Réparation Pour la plupart des équipements appuyés par l'UNICEF, la réparation est souvent assurée par le bailleur comme en atteste le pourcentage de 60% contrairement à l'USAID PEPAM qui a opté pour une responsabilisation des populations, ce qui justifie les cas très rare ou ils sont intervenus dans la réparation : 7%. Les autres partenaires interviennent aussi dans la réparation des équipements 20%. Il faut signaler que la prise en charge de la réparation demeure une question récurrente pour les acteurs et de plus en plus des mécanismes endogènes sont initiés.

- **Qui a financé les points d'eau**

L'analyse du financement de l'eau au niveau de la CR de Médina Chérif augure d'une bonne dynamique partenariale entre collectivité locale, partenaires techniques et l'Etat. La coopération décentralisée et les ONG ont été des partenaires privilégiés des collectivités locales et le secteur de l'eau constitue un domaine clé ou d'importants investissements ont été réalisés. Ici ils sont évalués à hauteur de 20%. L'effort de l'Etat a été aussi déterminant, nous avons noté ces dernières années l'Etat, dans le cadre de programmes sectoriels ou national a initié d'importants programmes hydrauliques visant à améliorer la desserte en eau des populations rurales.

- **Dispositif anti-bourbier**

Les puits modernes doivent être équipés de protection anti-bourbier. Au niveau de la CR de Médina Chérif, seuls 25% des puits modernes ne sont pas équipés de dispositifs anti bourbier. L'absence de la dalle anti-bourbier peut entraîner une instabilité d'ensemble en cas de rupture d'une tuyauterie au niveau du réservoir. La dalle favorise le drainage des eaux pluviales autour de l'ouvrage et lutte contre les affouillements.

2.1.3 Accessibilité des puits modernes par rapport aux lieux d'habitation

- **Accessibilité des puits modernes**

La distance parcourue pour accéder aux points d'eau ne pose pas de problème majeur. La majorité des ménages visités font moins de 100 m pour accéder à un point d'eau.

- 87% parcourent moins de 100 m
- 7% parcourent entre 100 et 200 m
- 6% parcourent 200 m et plus

La difficulté d'accès à l'eau réside plutôt dans le domaine de l'exhaure manuelle qui nécessite surtout un effort physique éprouvant.

- **Hygiène et protection autour des points d'eau**

L'eau est un élément important dans la détermination des conditions d'hygiène et de santé des populations. D'une manière générale, l'observation des points d'eau a permis de noter un entretien relativement correct autour de 59%. Cependant la faible dotation des ouvrages en dispositif anti bourbier 25% seulement de l'effectif ne plaide pas pour le renforcement des conditions d'hygiène dans ces zones assez argileuses. De la même manière, les équipements de protection (clôture et couverture des puits) sont largement déficitaires respectivement ils représentent 85% et 79%. Ce faible dispositif de protection des points d'eau est rendu plus vulnérable par l'inexistence ou la léthargie des comités d'usagers d'une part et une cohabitation dans des conditions pas réglementaires des points d'eau et d'assainissement.

CARTE 5 : QUI A FINANCE LE POINT D'EAU DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE MEDINA CHERIF

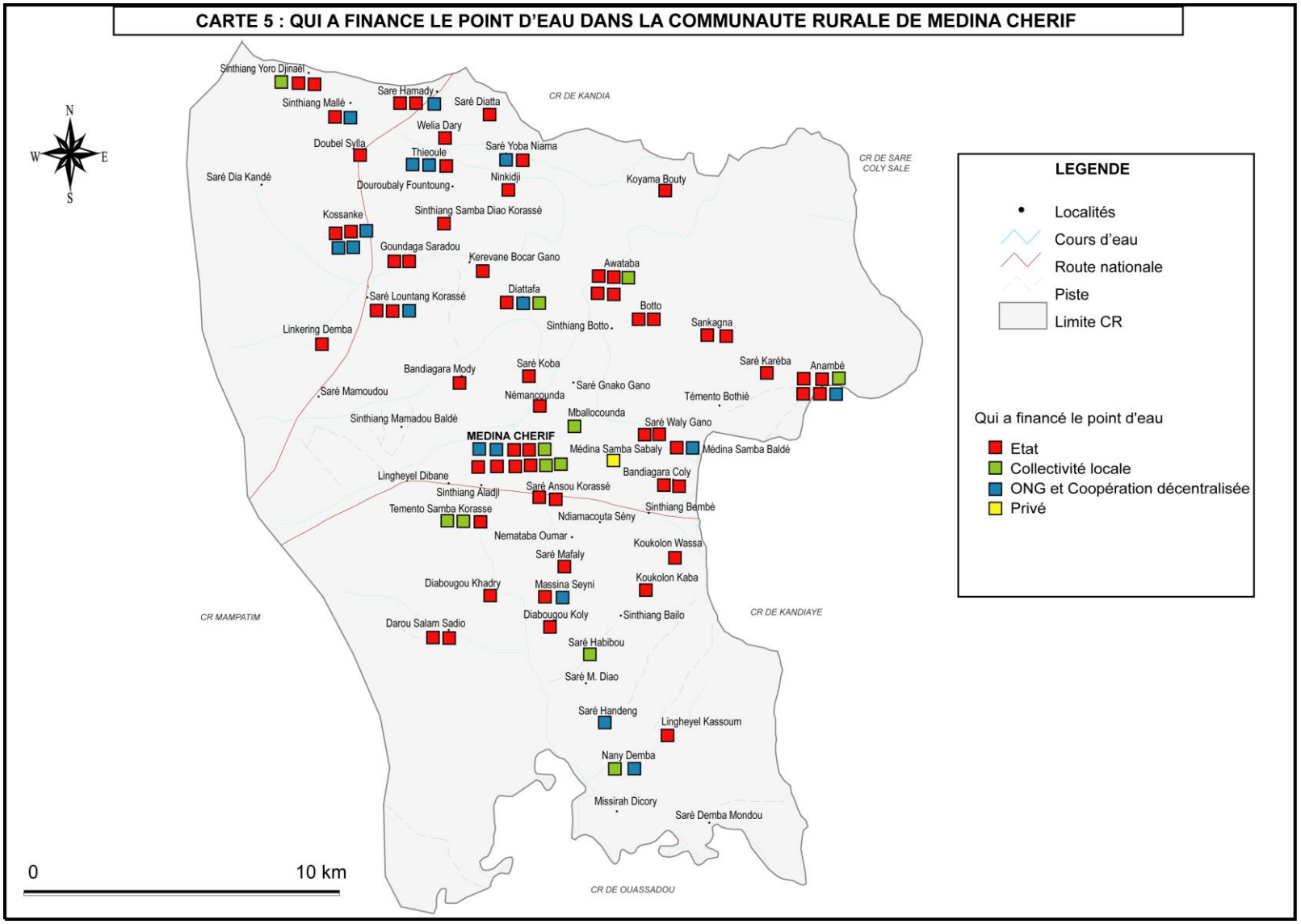

CARTE 6 : EXISTE-T-IL UN DISPOSITIF ANTI-BOURBIER DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE MEDINA CHERIF

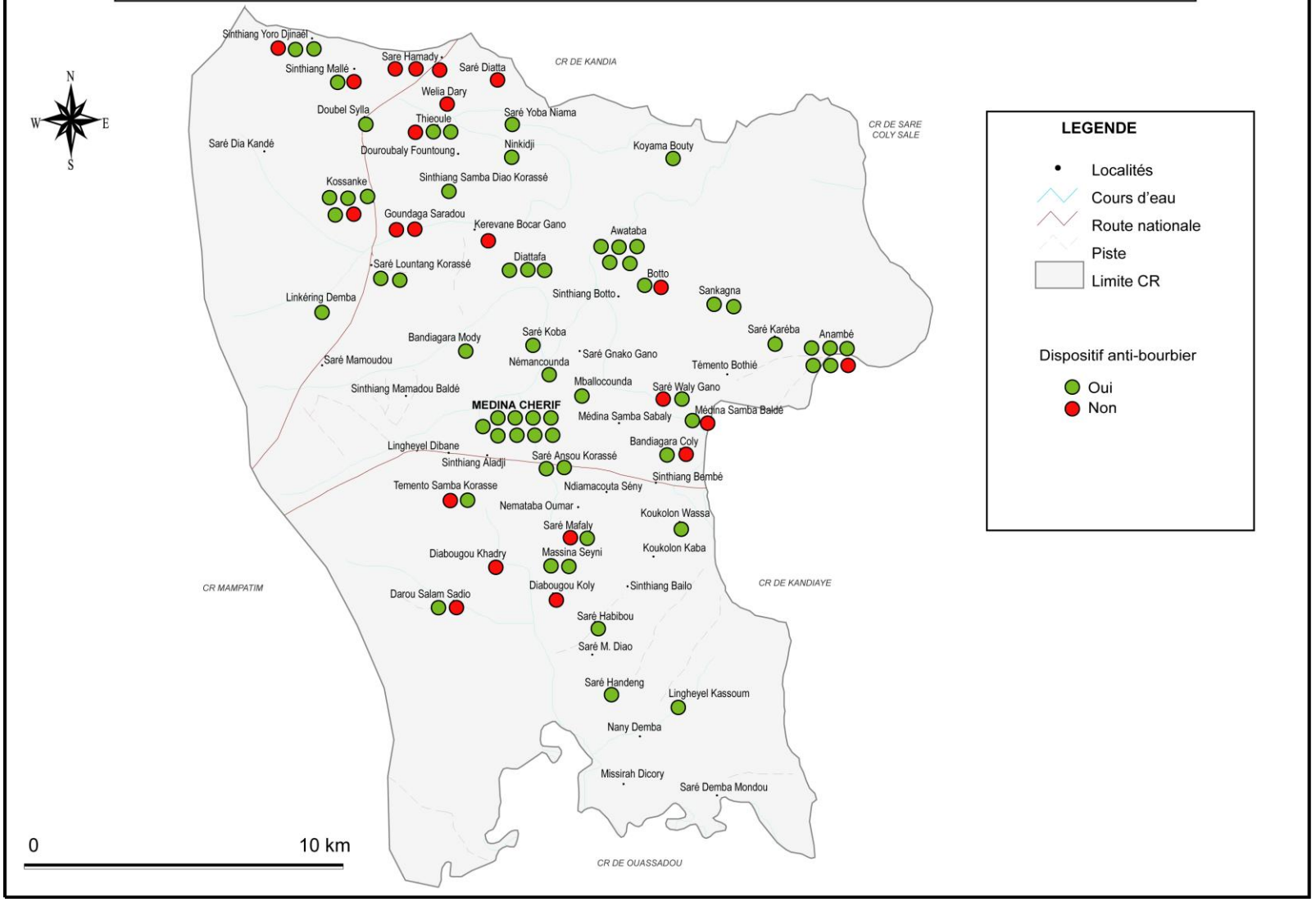

- **Gestion des points d'eau**

La gestion des points d'eau demeure une problématique assez récurrente pour les coûts financiers et humains qu'ils engendrent. Généralement les projets et programmes développent des stratégies de responsabilisation des populations en ciblant une forte implication des femmes comme en attestent les enquêtes. En effet 53% des associations de gestion et d'entretien sont constitués par les GPF qui sont plus promptes à bien entretenir les points d'eau. Les associations d'usagers promus par la réforme existent au niveau des AEP mais sont dans une léthargie, au niveau de la CR ils représentent 16% dans le système de gestion. Le taux de 25% de points d'eau sans système de gestion pose avec éloquence le problème de gestion et maintenance de nos ouvrages

2.2. La problématique de la qualité de l'eau

L'eau est un élément important dans la détermination des conditions d'hygiène et de santé. La question de la qualité de l'eau commence à prendre des proportions stratégiquement importantes qui font d'elle désormais une problématique de santé publique comme ont fini de le démontrer les différentes études déjà disponibles.

2.2.1 Qualité physico-chimique

Il faut également noter que les problèmes de forte teneur en fer commencent à apparaître au niveau de certains ouvrages réalisés. Cela doit ainsi être une préoccupation du secteur d'autant que les excès de concentration de fluor peuvent non seulement nuire à la sante mais constituent également une menace réelle pour les ouvrages avec les risques de corrosions qu'ils peuvent entraîner.

La péjoration climatique de ces dernières années combinées à la surexploitation a engendré par endroits la baisse des nappes phréatiques (de 20 à 25 m en 25 ans) et l'intrusion saline notamment dans les basses vallées du Sine Saloum et au niveau des deltas de la Casamance et du fleuve Sénégal. On assiste également à la surexploitation de certaines nappes par des prélèvements qui dépassent les capacités de renouvellement.

2.2.2 Qualité microbiologique de l'eau

La qualité bactériologique devient de plus en plus un sujet qu'il revient de surveiller d'avantage d'autant que les services du ministère de la santé ont noté que les maladies diarrhéiques connaissent une nette recrudescence inquiétante alors qu'elles sont pour l'essentiel dues à une eau de boisson non hygiénique.

C'est ainsi que dans le cadre de la prévention des maladies diarrhéiques et en particulier le choléra, le Service National de l'Hygiène en partenariat avec l'Unicef a mis en œuvre un projet de suivi de la qualité de l'eau de consommation sur l'étendue du territoire national qui intègre un volet de surveillance des points d'eau mis en place dans le cadre du PEPAM. Les résultats sortis de cette étude relevant des taux de contamination moyens à élever par des coliformes fécaux sur les prélèvements effectués au niveau des réseaux AEP, des puits modernes et des forages équipés de pompe à motricité humaine suggèrent que des actions d'envergure soient prises dans ce sens en rapport avec les services du Ministère.

La qualité de l'eau consommée par les populations se pose avec acuité surtout pour l'eau de boisson avec le nombre important de puits traditionnels. Les enquêtes ménages menées au niveau de la CR ont permis aux chefs de ménages d'apprécier la qualité de l'eau de boisson à travers deux indicateurs que sont l'apparence et le goût. Selon la perception des populations, la qualité de l'eau est bonne : 71% des chefs de ménages interrogés trouvent l'eau claire et de bon goût, sans odeur particulière.

Carte 7 : Cartographie de la qualité physico-chimique de l'eau produite

Sources : DGPRE, Etude COWI

2.3 COUVERTURE DES BESOINS EN EAU

Le principal usage tourne autour de la consommation domestique et l'abreuvement du bétail, cela constitue 76% contre 24% pour les activités productives dont principalement le maraîchage. Le reste est absorbé dans les constructions et fabrication de matériaux : briques artisanales, etc.

2.3.1 Estimation de la consommation en eau

Estimation de la consommation en eau des ménages

La couverture des besoins en eau prend en compte la satisfaction de l'ensemble des modes de consommation. La quantité d'eau journalière consommée par les ménages est très faible. Elle est en deçà des normes OMS qui sont de 35 litres par personne et par jour. La consommation moyenne journalière des ménages est de 197 litres. En se référant à la taille moyenne des ménages qui est de 19 personnes, la consommation moyenne journalière s'élève à 10,3 litres par personne.

Consommation en eau du bétail

La consommation journalière totale du bétail tourne autour de 711 m^3 d'eau par jour pour un cheptel estimé à 53 199 têtes. Compte tenu de leur effectif, les bovins sont les plus grands consommateurs d'eau. L'exemple des bovins peut permettre d'apprécier le niveau de satisfaction des besoins en eau des animaux. En effet, les besoins théoriques des bovins sont de 25 litres par jour et par sujet. Les petits ruminants consomment en moyenne 5 à 10 litres par jour.

2.3.2 Taux de couverture en eau potable

L'inventaire des points d'eau a permis de répertorier 72 puits modernes dont 43 puits alimentaires, 24 puits pastoraux et 5 puits maraîchers dans la CR de Médina Chérif, avec un taux de fonctionnalité de 72%. Ces puits modernes sont répartis entre 46 villages pour 61 que compte la CR. L'examen de la carte du taux de couverture en eau dans la Cr de Médina Chérif donne les profils suivants :

- 58% des villages dotés de points d'eau modernes présentent un taux de couverture en conformité aux normes d'un point d'eau pour 300 habitants. Rapporté à l'ensemble des villages de la CR, ce taux est de 48%. Il convient de souligner que tous les gros villages de la CR sont dans ce lot,
- 35% des villages de la CR présentent un taux de couverture insuffisant car en deçà des normes d'un point d'eau pour 300 personnes. Parmi le lot de villages ayant un taux de couverture insuffisant, 23% ont un taux de couverture jugé défavorable,
- 17% des villages de la CR ne comptent pas de points d'eau moderne.

2.4. ELEMENTS D'ANALYSE : BILAN EN EPE

Le bilan en EPE de la CR pour 2010 montre un niveau d'équipement en point d'eau moderne assez satisfaisant d'un point d'eau moderne pour 215 habitants. Toutefois, le bilan en EPE par localité montre de grandes disparités. Seuls 46 villages de la CR sont desservis par des points d'eau modernes, sur 61 que compte la communauté rurale. Cette situation est exacerbée par la non fonctionnalité de certains points d'eau moderne. Le gap à combler est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : Objectivés visés en EPE par le CR

Objectifs visés par le CR	2010	2015
Population totale de la CR	12 890	14 609
Population desservie	7 132	14 609
Population non desservie	5 758	-
Besoins en EPE pour atteindre les objectifs des OMD		99

CARTE 8 : TAUX DE COUVERTURE EN EAU DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE MEDINA CHERIF

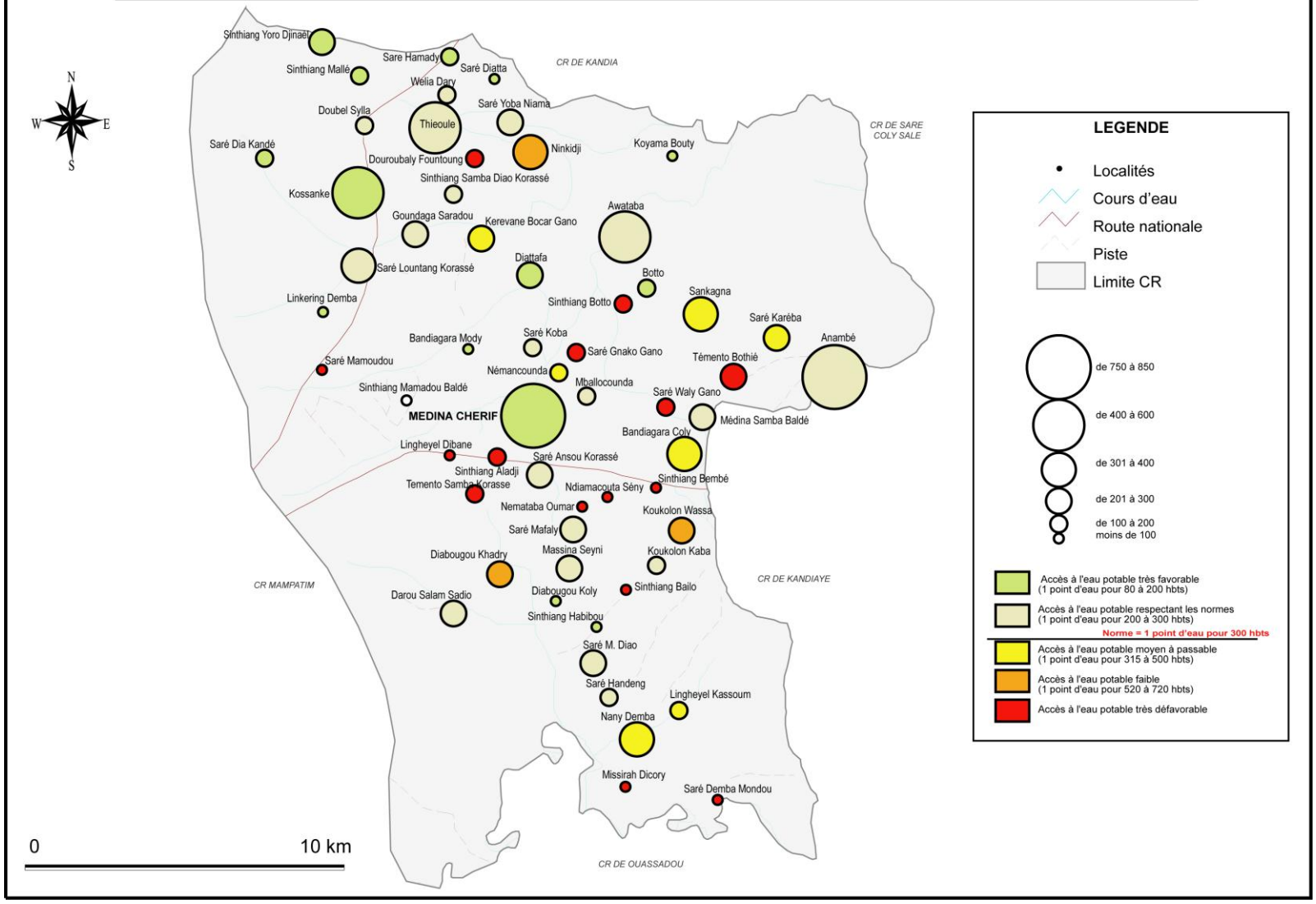

Tableau 8 : Synthèse des forces et faiblesses

THEMES	Eléments Diagnostics	Pistes de Réflexion
ACCES A L'EAU POTABLE	**Faiblesses :** • **Approvisionnement des ménages** o Importance du recours au puits traditionnel o Prévalence de poulie comme système d'exhaure o Problème de potabilité de l'eau	o Renforcer la sensibilisation sur l'eau, l'hygiène et la santé o Renforcer les ouvrages hydrauliques au niveau des villages avec des équipements modernes o Promouvoir le traitement de l'eau des puits pour l'usage domestique
	• **Approvisionnement collectif avec puits moderne** o Importance du recours au puits traditionnel o Déficit en équipements d'exhaure o Insuffisance dans le dispositif de protection, de gestion, d'entretien et de réparation des équipements o Problème de potabilité de l'eau	o Renforcer la sensibilisation sur l'eau, l'hygiène et la santé o Renforcer les ouvrages hydrauliques au niveau des villages avec des équipements modernes o Promouvoir le traitement de l'eau des puits pour l'usage domestique. o Réhabiliter les ouvrages et équipements en pannes au niveau des villages o Mettre en place un dispositif de gestion des ouvrages garantissant un entretien et maintien de la qualité des équipements
	• **Approvisionnement collectif avec forage** o Faiblesse rayon de desserte du forage o Faible capacité des ouvrages de stockage o Faible taux de branchements au réseau o Léthargie des instances de gestion (ASUFOR)	o Renforcer la desserte du forage à partir de ses potentialités o Construire de nouvelles AEMV à Kossanké, à Anambé, à Awa Taba et à Massina Seyni ; o Construction d'une nouvelle AEP à Koyayoma Boty ; o Réhabiliter le forage et construire un nouveau château d'eau à Médina Chérif Redynamiser l'ASUFOR pour favoriser une meilleure gestion et rentabilité du forage
	Forces : • **Approvisionnement des ménages** o Existence de points d'eau potables o Accessibilité des points d'eau	o Mettre en place un dispositif performant d'entretien des ouvrages
	• **Approvisionnement collectif avec puits moderne** o Existence de puits modernes o Facilitation de l'exhaure par l'équipement en PMH de certains puits o Existence d'un dispositif de protection, de gestion et d'entretien au niveau de certains puits	o Mettre en place un dispositif performant d'entretien des ouvrages
	• **Approvisionnement collectif avec forage** o Existence d'un réseau AEP fonctionnel o Existence de potentialités d'extension du réseau	o Favoriser une ASUFOR forte et dynamique capable d'assurer un service de qualité
CAPACITES ET VIABILITE	**Faiblesses :** o Structures de gestion en léthargie o Très faible implication des populations dans la gestion des ouvrages o Persistances de pesanteurs socioculturelles o Manque de formations des populations sur les questions liées à l'eau	o Elaborer un plan local d'hydraulique et d'assainissement pour cerner toutes les contraintes qui entravent un 'accès correct en eau des populations o Mobiliser tous les moyens humains, techniques financiers au niveau local o Démarcher les actions prioritaires retenues auprès des partenaires techniques et financiers o Mettre en place un cadre institutionnel de pilotage o Assurer un dispositif de suivi- évaluation des actions menées
	Forces : o Opportunités de la Réforme pour impulser des changements o Existence d'un leadership incarné par les élus, OP, société civile capable d'impulser une nouvelle dynamique o Existence de partenaires techniques et financiers pour soutenir les initiatives à la base o Existences de politiques publiques en lien avec les OMD etc.	

III- PROBLEMATIQUE DE L'ASSAINISSEMENT

3.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS

3.1.1 Les infrastructures d'assainissement collectives

La communauté rurale renferme 48 infrastructures, dont 12 infrastructures sanitaires, 29 infrastructures scolaires, 5 lieux de culte et 2 autres infrastructures communautaires. Ces infrastructures renferment 41 édicules dont 33 fonctionnels. Ces édicules présentent un taux d'équipement adéquat de l'ordre de 80%.

Le taux de couverture est très important dans les infrastructures scolaires, contrairement aux infrastructures sanitaires et aux lieux de culte. Toutefois, les édicules publics localisés dans les autres infrastructures communautaires ne disposent d'aucun équipement.

Tableau 9: Situation des édicules publics dans les infrastructures socio économiques CR Médina Shérif

Infrastructures	Infrastructures Sanitaires	Infrastructures Scolaires	Lieu de culte	Autres	Total
Nombre Infrastructures	12,00	29,00	5,00	2,00	48,00
Nombre édicules existant	9,00	29,00	3,00	-	41,00
Nombre édicules fonctionnel	7,00	25,00	1,00	-	33,00
Taux équipement(%)	75	100	60	-	85
Taux équipement adéquat(%)	78	86	33	-	80
Besoins édicules (Nvlle construction)	3,00	-	2,00	2,00	,00
Besoins édicules (réhabilitation)	2,00	4,00	1,00	-	7,00

NB : nous avons 6 réhabilitations et 1 édicule de la case de santé de Thiéoulé en cours de réalisation.

Ceci explique d'ailleurs, la nature des besoins qui concerne de nouvelles constructions au niveau des structures communautaires, lieux de culte et infrastructures sanitaires. Alors que les réhabilitations concernent les trois principales infrastructures publiques que sont la santé, l'école et les lieux de culte.

- **Les lieux de localisation du point d'assainissement**

- les édicules implantés au sein des écoles sont les plus répandus : 71% des points inventoriés ;
- les mosquées abritent 7% des édicules ;
- les postes de santé abritent 22% des édicules.

3.1.2 Typologie des infrastructures

Les infrastructures répertoriées sont au nombre de 48 et comprennent les ouvrages de gestion des excréta. Deux types existent :

- 65% sont des latrines améliorées à fosse ventilée ;
- 35% sont des toilettes à chasse manuelle

Les latrines ventilée (VIP) comprennent : 1) la fosse de réception et d'accumulation des boues, 2) une superstructure ou cabine un peu décalée par rapport à la fosse, 3) un tuyau de ventilation.

Les toilettes à chasse manuelle ou TCM sont constituée : 1) d'une superstructure, 2) d'une cuvette, 3) d'un siphon hydraulique, 4) d'un tuyau d'évacuation, 5) d'un regard d'évacuation, 6) d'une dalle en béton armée.

Les ouvrages de gestion des eaux usées n'existent pas

CARTE 9 : LOCALISATION DES EDICULES PUBLICS DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE MEDINA CHERIF

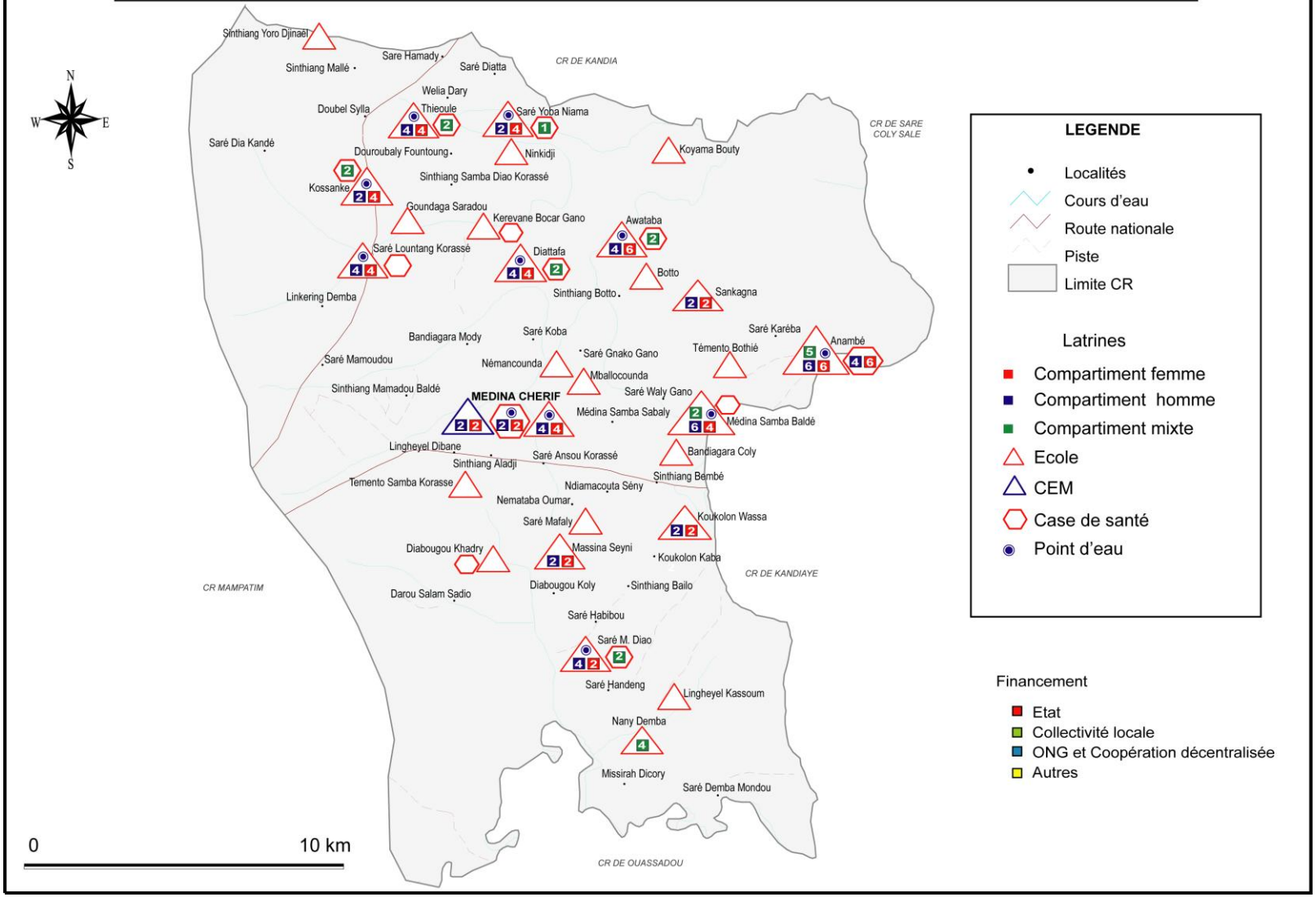

- **Taux de couverture en assainissement dans les écoles.**

Le taux de couverture en assainissement dans les écoles est de 86%. L'examen des variations du taux d'accès à l'assainissement révèle de grandes disparités :

- 7 écoles de la CR présentent un taux qui s'aligne sur la norme qui est d'une latrine pour 15 personnes. Il s'agit des écoles des villages de Diattafa, Massina Seyni, Médina Samba Baldé, Saré Lountang Korassé, Saré Maoundé Diao, Saré Yoba Gnama et Thiéoulé,
- les écoles où le taux est passable voire mauvais avec 1 latrine pour 15 à 30 élèves. Il s'agit des écoles des villages d'Anambé, de Kossanké, de Koukolon Wassa et Sankagna.
- les écoles ou le taux est inacceptable, ne se rencontre qu'au niveau du village de Médina Chérif, notamment au niveau du collège (74 personnes/latrine) et de l'école élémentaire (33 personnes/latrine).

3.2. INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUELS

3.2.1 Les ouvrages d'assainissement individuels

Au niveau des ménages interrogés, le nombre de latrines varie de 0 à plus de 3 avec une moyenne de 0,80 latrines par concession. L'étude de la typologie des lieux d'aisance privés laisse apparaître une prédominance des latrines traditionnelles qui représentent 98% de l'échantillon sur un total de 133 latrines répertoriées. Les types de latrines se présentent comme suit :

- latrines traditionnelles 98% ;
- latrines type Samplat : 2%.

Les résultats du diagnostic révélé un taux de latrinisation de près de 80%. Ceci peut être attribué à plusieurs facteurs dont le plus déterminant est le caractère rudimentaire de ces latrines qui ne nécessitent pas un important investissement. Ces latrines sont majoritairement de type traditionnel, car les latrines de type samplat ne représentent que 2%. Pour les ménages ne disposant pas de latrines, le recours à la nature ou aux édicules publics sont les pratiques les plus usitées.

Tableau 10 : Inventaire des infrastructures d'assainissement dans les concessions

Type de latrine	Nombre	Pourcentage
Latrine traditionnelle	131	98%
Latrine type samplat	2	2%
Total	133	100%

3.2.2 Accès à l'assainissement individuel

Les questions liées au cadre de vie et à l'hygiène domestique figurent parmi celles abordées lors des enquêtes et du diagnostic. Elles concernent en premier lieu l'accès et l'utilisation des lieux d'aisance au niveau des ménages, mais aussi la collecte et l'évacuation des déchets solides et liquides.

- en moyenne chaque ménage possède 0,80 latrine ;
- une latrine pour 23 personnes en moyenne, étant entendu que le nombre moyen de personnes par ménage est de 19.

Cela montre que la situation de l'assainissement dans la communauté rurale constitue un problème majeur pour la mise en œuvre d'une bonne politique de santé publique.

Graphique : Mode d'évacuation des excrétas

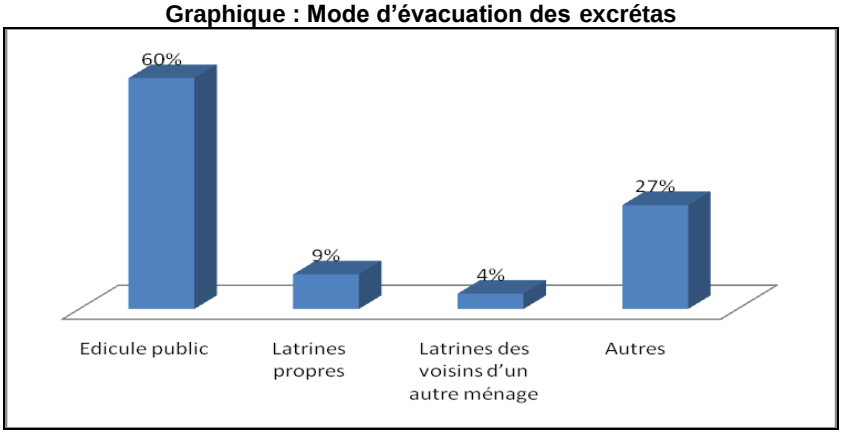

L'exploitation des enquêtes ménages révèle que le taux d'accès des ménages à des latrines adéquates est de 1%. Ceci est assez révélateur du faible niveau de latrinisation des ménages de la CR, d'ailleurs le taux d'utilisation des édicules publics est assez élevé.

Tableau 11 : Niveau d'accès à l'assainissement individuel

Population totale	1 940
Nombre de concession	-
Nombre de ménage	161
Population moyenne par ménage	19
Nombre de latrine adéquate	2
Nombre de ménages avec latrine adéquate	2
Taux d'accès ménages avec latrines adéquates	1%
Taux d'accès populations avec latrines adéquates	1%
Total latrines	133

L'analyse du niveau de latrinisation est un élément important car l'accès à l'eau potable n'aura pas d'impact significatif sur l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène des populations si les ménages ne disposent pas d'équipements adaptés en matière d'assainissement individuel.

Au total 133 latrines sont recensées dans les 161 ménages visités. Le niveau de latrinisation est moyen dans l'ensemble mais le niveau de conformité aux normes techniques est assez faible. En effet, la qualité des latrines est assez moyenne : 98% des latrines sont de type traditionnel avec des clôtures en crintins ou palissade, sans toiture. Elles ne respectent pas les normes techniques de qualité, ce qui se répercute sur l'état physique des latrines jugées mauvais par 7% et passable par 58% des ménages. Le niveau de pauvreté des ménages qui ont eux même construit les latrines (98%) explique souvent la mauvaise qualité des latrines.

3.2.3 Conditions générales d'hygiène

Gestion des déchets solides et liquides

Les édicules publics sont considérées comme le principal moyen d'évacuation des excrétas (60%) même si la majorité des ménages dispose de latrines propres. Les latrines des ménages voisines sont également utilisées selon certaines personnes interrogées. Il faut encore déplorer que la nature serve toujours de lieu d'aisance pour un bon nombre de personnes.

Les douches et bacs à laver puisard sont peu utilisés par les populations qui n'ont pas de stratégies particulières pour évacuer les eaux usées. Les principaux modes d'évacuation sont l'infiltration sur place et la rue. Pour l'évacuation des eaux de cuisine/lessive, les fosses

perdues (44%) et les puisards (16%) sont les principaux moyens d'évacuation même si la rue ou les répandre tout juste derrière les concessions sont encore utilisés.

La qualité de l'entretien des ouvrages d'assainissement est jugée bonne et excellente par respectivement 43% et 20% de l'échantillon alors même que 17% seulement des ménages font leur entretien quotidien. La majorité des ménages (44%) font leur entretien une fois par mois. Les conditions d'hygiène sont difficiles à respecter dans ces cas précis.

- **Lavage des mains**

Le respect des bonnes pratiques consistant à se laver les mains avant de manger et au sortir des toilettes est de mise selon les chefs de ménages interrogés : 94% des personnes déclarent se laver les mains après usage des toilettes, 99% après chaque repas et 79% au retour du travail. Néanmoins, 79% des personnes interrogées n'utilisent pas de savon pour le lavage des mains. Or l'impact reste très limité si le lavage se fait seulement avec de l'eau. La principale raison avancée par les populations est l'absence de savon (69%) ou la méconnaissance de l'utilité du savon.

Il importe de renforcer la sensibilisation dans ces localités afin de promouvoir la généralisation de bonnes pratiques en matière d'hygiène afin d'éviter l'existence d'un environnement malsain, favorable à la prolifération de bactéries et autres vecteurs d'agents pathogènes d'origine hydrique.

CARTE 10 : QUI A FINANCE LES EDICULES PUBLICS DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE MEDINA CHERIF

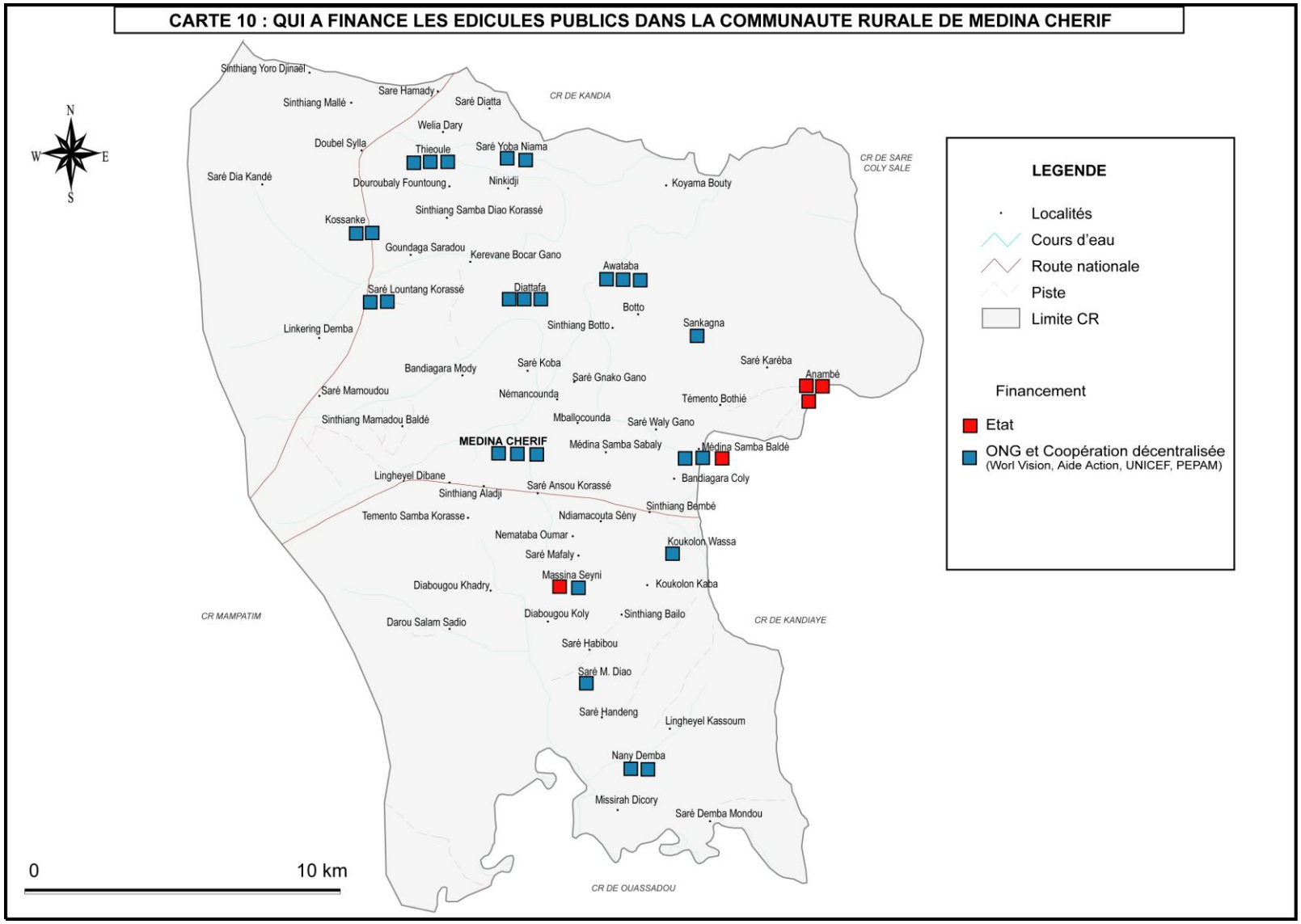

Tableau 12: Synthèse des forces et faiblesses

THEMES	Eléments Diagnostics	Pistes de Réflexion
ACCES A L'ASSAINISSEMENT	**Faiblesses :** • **Assainissement des ménages** ○ Prédominance des latrines traditionnelles ○ Inexistence d'infrastructures d'assainissement au niveau de certains ménages ○ Faible prise de conscience sur la relation hygiène /santé ○ Mauvaise gestion des eaux usées ○ Latrines non conformes aux normes techniques de construction	○ Développer des activités IEC sur le volet assainissement ○ Renforcer les ouvrages d'assainissement adaptés au niveau des villages ○ Développer des mesures sociales pour subventionner la réalisation de latrines familiales
	• **Assainissement collectif** ○ Inexistence d'ouvrages d'assainissement dans la plupart des villages ○ Insuffisance des ouvrages d'assainissement ○ Inadaptation de certains ouvrages ○ Non fonctionnalité de certains édicules ○ Déficit d'actions de sensibilisation et de formation des populations à la promotion de l'hygiène ○ Contraintes techniques et financières liées à l'entretien des ouvrages	○ Développer des activités IEC sur le volet assainissement pour un changement de comportement ○ Renforcer les ouvrages d'assainissement adaptés au niveau des lieux publics dans les villages et structures communautaires ○ Mettre en place un dispositif performant de gestion des ouvrages garantissant leur pérennité
	Forces : • **Assainissement des ménages** ○ Existence de latrines modernes au niveau des ménages ○ Changements positifs de comportements liés à l'hygiène favorisés par l'action d'ONG, Projets et Programmes ○ Amélioration de la gestion de l'environnement avec la réalisation d'ouvrages d'assainissement	○ Renforcer les activités IEC au niveau des ménages ○ Implication des leaders d'opinion comme relais ○ Valorisation de bonnes pratiques locales de bonne hygiène
	• **Assainissement collectif** ○ Réalisations d'ouvrages d'assainissement dans plusieurs villages et structures communautaires de la CR ○ Amélioration de la gestion de l'environnement et du cadre de vie ○ Changements positifs de comportements liés à l'hygiène favorisés par l'action d'ONG, Projets et Programmes	○ Renforcer les activités IEC ○ Implication des leaders d'opinion comme relais ○ Valorisation de bonnes pratiques locales de bonne hygiène ○ Mettre en place un dispositif performant de gestion des ouvrages garantissant leur pérennité
CAPACITES ET VIABILITE	**Faiblesses :** ○ Faible prise de conscience sur les questions liées à l'assainissement ○ Défaut d'entretien, d'où la non fonctionnalité de certains édicules ○ Manque de formations des populations sur les questions liées à l'assainissement	○ Harmonisation des types d'infrastructures d'assainissement et privilégier ceux qui sont conformes aux normes techniques
	Forces : ○ Existences de politiques publiques en lien avec les OMD pour dynamiser ces secteurs ○ Existence d'un leadership incarné par les élus, OP, société civile capable d impulser une nouvelle dynamique porteuse de changements ○ Existence de partenaires techniques et financiers pour soutenir les initiatives à la base	○ Elaboration d'un plan local d'hydraulique et d'assainissement pour cerner toutes les contraintes qui entravent un assainissement correct correcte aux populations ○ Mobiliser tous les moyens humains, techniques financiers au niveau local ○ Démarcher les actions prioritaires retenues auprès des partenaires techniques et financiers ○ Mettre en place un cadre institutionnel de pilotage ○ Assurer un dispositif de suivi-évaluation des actions menées

Deuxième Partie

PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT

I- PROGRAMMATION

Le plan triennal d'investissement est un document de planification participative opérationnelle. Il est constitué d'un ensemble d'actions prioritaires clairement identifiées par les populations et destinées à pallier les contraintes entravant l'accès à l'eau potable, aux infrastructures d'assainissement et la promotion de l'hygiène. Il constitue donc, pour les partenaires au développement, un cadre de référence en vue de la mise en œuvre de leur programme d'action dans ces secteurs.

- **Stratégie d'approche**

La stratégie d'approche qui repose sur un dialogue avec les acteurs locaux est structurée en trois grandes étapes :

La première a porté sur l'identification des contraintes et solutions à partir du diagnostic participatif et des entretiens avec les personnes ressources. Elle est analysée dans un tableau de synthèse des forces et faiblesses, permettant de dégager des pistes de réflexion. Elle se termine par un tableau d'analyse diagnostic qui constitue un récapitulatif de l'existant en termes d'ouvrages hydrauliques et d'infrastructures d'assainissement.

La seconde étape a permis d'affiner le choix des activités. L'existant a été comparé aux normes en matière de couverture permettant d'identifier le gap à combler. Egalement, l'état de fonctionnalité, ainsi que le niveau de conformité aux normes techniques ont été appréciés permettant de connaitre les actions d'amélioration ou de réhabilitation à effectuer.

La troisième étape a concerné la quantification et la localisation géographique des actions retenues. Elle a été réalisée à partir de trois tableaux dont l'analyse progressive a permis d'avoir une cartographie des besoins de chaque village en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène.

- **Principaux axes de développement**

Sur la base du diagnostic, des actions jugées prioritaires ont été identifiées pour améliorer la situation en matière d'accès à l'eau et aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement. Ces actions de développement retenues sont traduites en deux principales orientations stratégiques :

- la promotion de l'accès aux sources d'eau potable ;
- l'amélioration de l'accès aux infrastructures d'assainissement publiques et privées.

Ces différentes orientations sont loin d'être indépendantes les unes des autres. Leur mise en œuvre permettra un développement intégré, comme le stipule d'ailleurs l'objectif N° 7 des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement). Par rapport à cet aspect, il est souligné « qu'en l'absence d'installations sanitaires et d'hygiène, l'eau potable est beaucoup moins utile à la santé».

1.1 COMPOSANTE EAU POTABLE

1.1.1 Objectifs et résultats attendus pour l'horizon 2015

- **Objectifs pour 2015**

L'objectif du PLHA à l'horizon 2015 est que la proportion de population ayant accès à une source d'eau potable atteigne 100%. Ce taux doit être couvert pour l'accès au niveau des

ménages de tous les villages de la CR, mais aussi au niveau de la totalité des infrastructures collectives.

- **Résultats attendus pour 2015**

Les résultats attendus pour 2015 en termes de couverture est l'atteinte des OMD dans la CR de Médina Chérif qui stipule une densité d'un EPE pour 300 personnes. Ceci nécessite la réhabilitation des points d'eau modernes non fonctionnels. Il s'agira également de doter les 10 villages non encore desservis de points d'eau modernes, mais aussi de réhabiliter les bornes fontaines et PMH non fonctionnelles. Ainsi il s'agira de procéder à la construction de nouveaux systèmes AEMV dans les villages de Kossanké, de Anambé, de Awa Taba et de Massina Seyni ; la réhabilitation du forage et la construction d'un nouveau château d'eau à Médina Chérif et la construction d'une nouvelle AEP à Koyayoma Boty.

1.1.2 Composantes du PLHA

- **Analyse du bilan**

L'analyse du tableau ci-dessus a permis une identification des zones les plus déficitaires illustrée par un jeu de couleur variant du vert (acceptable), au rouge (mauvais) en passant par le jaune (moyen). Les principales variables analysées sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 13 : Variables d'analyse du bilan de la situation de l'eau

Variables	Etat	Type	Etat	Type	Etat	Type
Fonctionnalité des équipements	Fonctionnel		Certains sont fonctionnels		Tous sont non fonctionnels	
Hauteur de captage	+2m		-2m		Pas d'eau	
Système d'exhaure	PMH		Poulie		Seau + corde	
Système anti bourbier	Oui		Certains sont dans un état de délabrement		Non	
Taux de couverture	Acceptable		Moyen		Mauvais	

L'analyse de la tendance observée au niveau de chaque village a permis de déterminer la typologie globale du village et de lui affecter une couleur.

Tableau 14: Analyse de la situation en eau potable de la CR

Villages	Fonctionnalité	Hauteur Captage	Exhaure	Anti bourbier	Taux couverture	Observations
Anambé						
Awataba						
MBallocounda						
Bandiagara Coly						
Bandiagara Mody						
Botto						
Darou Salam Sadio						
Diattafa						
Diyabougou Coly						
Diyabougou Kadiry						
Doubel Sylla						
Goundaga Saradou						
Kéréwane Bocar Gano						
Kossanké						
Koukolon Koba						
Koukolon Wassa						
Koyama Bouty						
Lingueyel Kassoum						
Linkering Demba						
Massina Seyni						
Médina Chérif						
Médina Samba Baldé						
Némakounda						
Ninkidji						
Sankagna						
Saré Abibou						
Saré Ansou Korassé						
Saré Diacandé						
Saré Diatta						
Saré Hadeng						
Saré Hamady						
Saré Kareba						
Saré Koba						
Saré Lountang Korassé						
Saré Mafaly						
Saré Mawndé Diao						
Saré Waly Gano						
Saré yero Djinayel						
Saré yoba Gnama						
Sinthiang Mallé						
Sinthiang Samba Diao Korassé						
Temento Samba Korassé						
Thiéoulé						
Nani Demba						
Welea Dari						

Le bilan a mis en exergue un faible taux de couverture aux services d'eau potable dans la CR de Médina Chérif. D'ailleurs, l'analyse comparative de l'existant par rapport aux normes nationales révèle un gap. Toutefois, l'inventaire des infrastructures combiné aux résultats des enquêtes ménages révèlent des situations différenciées d'un village à un autre.

1.1.3 Actions

- **Actions prioritairement retenues**

Les actions prioritaires identifiées par les populations de la communauté rurale de Médina Chérif afin de lever les contraintes et s'attaquer aux priorités de développement sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 15: Liste des projets en eau potable retenus

Identifiants du projet	Projets	Priorité	Population en 2015	Nombre EPE	Nombre EAB	Financement
EP1	Fonçage de puits dans 4 villages et dans 18 établissements scolaires	1	1 578	11	-	A rechercher
EP2	Réhabilitation de 38 points d'eau modernes dans 33 villages et de 3 PMH (Anambé, Ninkidji et Saré Karéba)	2	14 689	19	-	A rechercher
EP3	Construction d'une nouvelle AEMV à Kossanké et adduction d'eau dans 12 villages	3	4 237	14	1	A rechercher
EP4	Construction d'une nouvelle AEMV à Anambé et adduction d'eau dans 4 villages	4	3 404	11	1	A rechercher
EP5	Construction d'une nouvelle AEMV à Awa Taba et adduction d'eau dans 2 villages	5	2 152	7	1	A rechercher
EP6	Réhabilitation du forage, réalisation d'un nouveau château d'eau à Médina Chérif et adduction d'eau dans 12 villages	6	5 709	19	2	A rechercher
EP7	Construction d'une nouvelle AEMV à Massina Seyni et adduction d'eau dans 11	7	4 422	15	1	A rechercher
EP8	Construction d'une nouvelle AEP à Koyayoma Boty	8	660	2	1	A rechercher

Il convient de signaler que les bornes fontaines recensées dans le village de Anambé sont desservies à partir des forages de la commune de Diaobé-Kabendou et de SODAGRI installée à Anambé.

- **Description des objectifs stratégiques et justification des actions**

La problématique de l'eau occupe une place de choix dans l'amélioration des conditions de vie des populations avec des conséquences négatives sur la santé. L'insuffisance des puits et des forages constitue des facteurs limitant pour les travaux domestiques et autres activités liées à l'eau. C'est pourquoi un ensemble d'actions a été préconisé à partir du diagnostic.

Les objectifs stratégiques de ces actions sont principalement de deux ordres :

- optimiser la mise en place de points d'eau moderne en vue de réduire le rayon d'accès. La pénibilité de l'exhaure justifie aussi l'option de privilégier un système d'exhaure approprié,
- entretenir l'existant en infrastructures hydrauliques, par un bon usage des ouvrages, afin de minimiser les pannes. Ceci devrait passer par une responsabilisation plus accrue des usagers des points d'eau potable.

1.1.4 Mesures d'accompagnement

Le programme de mesures d'accompagnement doit mettre en place les conditions d'un fonctionnement durable des infrastructures réalisées et se scinde en trois volets (i) "IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable", (ii) et "Etudes et activités spécifiques".

- **"IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable"**

IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable l'ASUFOR chargée de la gestion du service de l'eau, conformément aux dispositions de la politique nationale. Les activités comprendront, pour l'ASUFOR (i) l'accompagnement des usagers dans le processus de création de l'ASUFOR jusqu'à sa reconnaissance juridique et l'obtention d'un acte formel de délégation de service par l'Etat, (ii) la formation des membres des instances dirigeantes de l'ASUFOR (bureau, comité directeur) à l'exercice de leurs responsabilités, (iii) l'appui à l'ASUFOR pour la sélection d'un gérant et sa formation, (iv) l'appui à l'ASUFOR pour la sélection d'un conducteur de forage et sa formation, (v) un appui-conseil auprès de l'ASUFOR sur une période minimale de 6 mois.

- **"Etudes et activités spécifiques"**

Ce volet concerne un appui-conseil à la CR pour la planification et le suivi-évaluation. L'appui-conseil à la CR aura pour but de renforcer ses capacités à utiliser l'outil PLHA pour la programmation annuelle des opérations, la mise à jour périodique des données dans le cadre du suivi-évaluation, et le contrôle de qualité du service fourni par les ASUFOR.

1.1.5 Coûts et plan de financement

- **Coût des projets identifiés**

La réalisation du plan local d'hydraulique et d'assainissement répond à un double objectif de doter le CR de Médina Chérif d'un document de planification opérationnelle des actions de développement et de répondre aux exigences, pour le CR, de jouer pleinement son rôle d'élaboration de documents stratégiques dans le cadre de la décentralisation. Essentiellement axé sur la résolution des difficultés d'accès à l'eau et l'assainissement de base selon une planification graduelle, le plan couvre l'horizon temporel 2012-2014. Le budget nécessaire pour l'atteinte des résultats fixés dans le secteur de l'eau potable s'élèvent à 2 181 874 420 Fcfa.

Le budget prévu prend en compte les réalisations et réhabilitations, ainsi que les études et activités de renforcement de capacités de l'ASUFOR.

Tableau 16: Budget des projets d'eau potable

Identifiants du projet	Projets	Prix unitaire	Quantité	Montant total
EP1	Fonçage de puits dans 4 villages et dans 18 établissements scolaires	12 000 000	22	264 000 000
EP2	Réhabilitation de 38 points d'eau modernes dans 33 villages et de 3 PMH (Anambé, Ninkidji et Saré Karéba)	8 000 000 & 100 000	38	304 300 000
EP3	Construction d'une nouvelle AEMV à Kossanké et adduction d'eau dans 12 villages	-	-	230 372 000
EP4	Construction d'une nouvelle AEMV à Anambé et adduction d'eau dans 4 villages	-	-	180 482 000
EP5	Construction d'une nouvelle AEMV à Awa Taba et adduction d'eau dans 2 villages	-	-	170 776 000
EP6	Réhabilitation du forage, réalisation d'un nouveau château d'eau à Médina Chérif et adduction d'eau dans 12 villages	-	-	293 104 000
EP7	Construction d'une nouvelle AEMV à Massina Seyni et adduction d'eau dans 11	-	-	264 808 000
EP8	Construction d'une nouvelle AEP à Koyayoma Boty	-	-	95 360 000
Coûts estimatifs des travaux FCFA				1 803 202 000
Coûts estimatifs Etude et contrôle (10 %)				180 320 200
Coûts estimatifs IEC et formation (10 % travaux et contrôle)				198 352 220
Total				2 181 874 420

- **Principes et modalités de financement**

Le processus de mise en œuvre du PLHA s'inscrit dans le cadre de la décentralisation qui vise une responsabilisation des acteurs locaux, notamment la collectivité locale. Le conseil rural qui est l'institution chargée d'administrer la collectivité locale et d'impulser la participation des populations aux actions de développement, est la cheville ouvrière chargée de trouver les moyens d'opérationnalisation du PLHA. Celui-ci constitue un cadre de référence stratégique pour orienter leurs efforts dans la résolution des problèmes identifiés en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement et à la promotion de l'hygiène collective et individuelle. Le financement des actions retenues dans le PLHA pour le secteur de l'eau potable sera assuré par ces acteurs susmentionnés avec l'appui de l'État et des partenaires. Pour mobiliser sa part contributive, le conseil rural bénéficie de ressources mises à disposition par l'État à travers le Fonds d'Equipement des Collectivités Locales, notamment dans le cadre du PNDL.

Les mécanismes de financement retenus se présentent comme suit :

- part contributive des populations bénéficiaires et du conseil rural : ≤ 5% du montant,
- Montant attendu de l'État et des bailleurs : 95%.

Projets eau potable en cours ou planifiés

Le financement du PLHA devra tenir compte des projets et actions en cours, dont les réalisations projetées ont été prises en compte dans les bilans d'accès et de desserte en eau potable. Il s'agit en outres de veiller à une meilleure articulation du PLHA avec le PLD dans lequel il constitue une annexe et non un doublon. Néanmoins, aucun projet en cours n'a été porté à notre connaissance lors du diagnostic.

1.2 COMPOSANTE ASSAINISSEMENT

1.2.1 Objectifs et résultats attendus pour l'horizon 2015

Objectifs pour 2015

L'objectif global du PLHA est d'assurer un accès adéquat à l'assainissement à la population ainsi qu'une couverture totale en édicules publics de toutes les infrastructures socio-économiques de la CR. L'objectif du PLHA à l'horizon 2015 est qu'à cette date (ii) 65% de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'assainissement des excrétas et eaux usées, et (ii) 100% des principaux lieux publics soient dotés correctement d'un ouvrage d'assainissement durable et adéquat.

Résultats attendus pour 2015

Toutes les infrastructures éducatives ou sanitaires ainsi que le marché hebdomadaire recensé disposeront d'un édicule public selon les standards retenus par le PEPAM. En 2015, 65% des ménages de la CR disposeront d'un système adéquat d'évacuation des excréta et des eaux usées, soit par système autonome de type latrines VIP ou TCM avec BALP, soit par système semi-collectif. Ce taux devrait permettre de couvrir au moins 695 ménages représentant 8 379 personnes. Un service de collecte et de traitement des boues de vidange sera proposé aux ménages des localités de la CR dont la population restera supérieure à 1000 habitants en 2015.

1.2.2 Composantes du PLHA

Analyse du bilan

L'analyse du tableau ci-dessus a permis une identification des zones les plus déficitaires illustrée par un jeu de couleur variant du vert (acceptable), au rouge (mauvais) en passant par le jaune (moyen). Les principales variables analysées sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 17 : Variables d'analyse du bilan de la situation de l'eau

Variables	Etat	Type	Etat	Type	Etat	Type
Typologie des infrastructures	TCM uniquement		TCM +VIP		VIP uniquement	
Fonctionnalité des infrastructures	Fonctionnel				Non fonctionnel	
Existence d'édicules publics	Plus de 10		5 à 10		Moins de 5	
Système anti bourbier	Oui				Non	
Equipement des édicules (douche, lavabo, point d'eau)	sur le site		loin du site		Inexistant	

L'analyse de la tendance observée au niveau de chaque village a permis de déterminer la typologie globale du village et de lui affecter une couleur. Le bilan a mis en exergue un faible

taux de couverture en infrastructures d'assainissement adéquat dans la CR de Médina Chérif.

Tableau 18 : Analyse de la situation en assainissement de la CR

Villages	Infrastructures scolaires			Infrastructures sanitaires	
	Existence de latrine	Taux de couverture	Existence de point d'eau	Existence de latrine	Existence point d'eau
Anambé					
Awa Taba					
Bandiagara Coly					
Botto					
Diattafa					
Dyabougou Kadry					
Goundaga Saradou					
Kéréwane Bocar Gano					
Kossanké					
Koukolon Wassa					
Koyayoma Bouty					
Lingueye Kassoum					
Massina Seyni					
MBallocounda					
Médina Chérif (Collège)					
Médina Cherif (Elémentaire)					
Médina Samba Baldé					
Némacounda					
Ninkédji					
Sankagna					
Saré Lountang Korassé					
Saré Mafaly					
Saré Maoundé Diao					
Saré Yéro Djinael					
Saré Yoba Gnama					
Témento Bothié					
Témento Samba Korassé					
Nani Demba					
Thiéoulé					

Plus de la moitié des infrastructures scolaires de la CR ne disposent pas de latrines et pour celles qui en disposent le taux de couverture est faible. En effet, seules 7 infrastructures scolaires présentent un taux de couverture conformes aux normes d'encadrement : 1 latrine pour 15 personnes. Par contre, seules 3 infrastructures sanitaires ne disposent pas de latrines. La dotation en point d'eau moderne est, cependant très faible aussi bien pour les infrastructures scolaires que sanitaires.

Tableau 19 : Estimation des besoins en édicules publics

Villages	Effectif (garçons)	Nombre compart existent	Norme (60/cabine	besoins	Effectif (fille) 2	Nombre compart existent2	Normes (30/cabine)	besoins2	personnels	Normes (20/cabine)	besoins3	points d'eau	Total box
Anambé	95	6	2	0	125	6	4	0	8	0	1 box de plus	1	1
Diattafa	61	4	1	0	49	4	2	0	3	0	1 box de plus	1	1
Kossanké	49	2	1	0	80	4	3	0	3	0	1 box de plus	1	1
Sankagna	45	2	1	0	45	2	2	0	2	0	1 box de plus		1
Massina Seyni	22	2	0	0	20	2	1	0	2	0	1 box de plus		1
Médina Samba Baldé	62	6	1	0	76	4	3	0	4	0	1 box de plus	1	1
Saré Maoundé Diao	38	4	1	0	27	2	1	0	2	0	1 box de plus	1	1
Saré Lountang Korassé	54	4	1	0	56	4	2	0	3	0	1 box de plus	1	1
Médina Cherif (Elémentaire)	133	4	2	0	119	4	4	0	8	0	1 box de plus	1	1
Médina Chérif (Collège)	175	2	3	1 box de plus	107	2	4	2 box de plus	15	1	1 box de plus		4
Koukolon Wassa	46	2	1	0	57	2	2	0	3	0	1 box de plus		1
Saré Yoba Gnama	28	2	0	0	29	4	1	0	2	0	1 box de plus	1	1
Awa Taba	70	4	1	0	69	6	2	0	4	0	1 box de plus	1	1
Thiéoulé	61	4	1	0	50	4	2	0	3	0	1 box de plus	1	1
Bandiagara Coly	41	0	1	1 box de plus	44	0	1	2 box de plus	2	0	1 box de plus		4
Témento Samba Korassé	41	0	1	1 box de plus	30	0	1	1 box de plus	1	0	1 box de plus	1	3
Botto	20	0	0	1 box de plus	30	0	1	1 box de plus	1	0	1 box de plus		3
Ninkidji	42	0	1	1 box de plus	40	0	1	2 box de plus	1	0	1 box de plus		4
Koyayoma Boty	-	0	0	1 box de plus	-	0	0	1 box de plus	-	0	1 box de plus		3
Saré Yéro Djinael	36	0	1	1 box de plus	34	0	1	2 box de plus	2	0	1 box de plus		4
Goundaga Saradou	49	0	1	1 box de plus	34	0	1	2 box de plus	1	0	1 box de plus		4
Kéréwane Bocar Gano	28	0	0	1 box de plus	39	0	1	2 box de plus	2	0	1 box de plus		4
Dyabougou Kadry	49	0	1	1 box de plus	48	0	2	2 box de plus	2	0	1 box de plus		4
Lingueye Kassoum	25	0	0	1 box de plus	31	0	1	2 box de plus	1	0	1 box de plus		4
MBallocounda	63	0	1	2 box de plus	28	0	1	1 box de plus	2	0	1 box de plus		4
Témento Bothié	37	0	1	1 box de plus	30	0	1	1 box de plus	1	0	1 box de plus		3
Saré Mafaly	-	0	0	1 box de plus	-	0	0	1 box de plus	-	0	1 box de plus		3
Nani Demba	-	2	0	0	-	2	0	0	-	1	1 box de plus		1
Némacounda	-	0	0	1 box de plus	-	0	0	1 box de plus	-	0	1 box de plus		3
TOTAL : 29	**1 370**				**1 297**				**78**			**11**	**68**

Source : IDEN / Kolda 2010 et auprès des Directeurs d'école

Actions prioritaires retenues

Les actions identifiées sont de deux ordres :

- renforcer la mise en place d'édicules publics au niveau des infrastructures communautaires,
- améliorer l'accès à l'assainissement individuel avec comme objectifs de couvrir 65% des ménages.

Tableau 20 : Actions à entreprendre

Villages	Action à entreprendre
Anambé	Réhabilitation de 2 EDP (TCM de 4 box & VIP d'un box) pour le personnel et pour les garçons
Diattafa	Construction d'un EDP VIP de 4 box pour le personnel
Kossanké	Construction d'un EDP VIP de 4 box pour le personnel
Sankagna	Construction d'un EDP VIP de 4 box pour le personnel
Massina Seyni	Réhabilitation d'un EDP VIP de 2 box pour le personnel
Médina Samba Baldé	Réhabilitation d'un EDP VIP de 2 box pour le personnel
Saré Maoundé Diao	Construction d'un EDP VIP de 4 box pour le personnel
Saré Lountang Korassé	Construction d'un EDP VIP de 4 box pour le personnel
Médina Chérif (Elémentaire)	Construction d'un EDP VIP de 4 box pour le personnel
Médina Chérif (Collège)	Construction de 2 EDP VIP de 4 box pour le personnel et pour les filles et affectation de l'EDP existant aux garçons
Koukolon Wassa	Construction d'un EDP VIP de 4 box pour le personnel
Saré Yoba Gnama	Construction d'un EDP VIP de 4 box pour le personnel
Awa Taba	Construction d'un EDP VIP de 4 box pour le personnel
Thiéoulé	Construction d'un EDP VIP de 4 box pour le personnel
Bandiagara Coly	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour le personnel, les garçons et pour les filles
Témento Samba Korassé	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour le personnel, les garçons et pour les filles
Botto	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour le personnel, les garçons et pour les filles
Ninkidji	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour le personnel, les garçons et pour les filles
Koyayoma Boty	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour le personnel, les garçons et pour les filles
Saré Yéro Djinael	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour le personnel, les garçons et pour les filles
Goundaga Saradou	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour le personnel, les garçons et pour les filles
Kéréwane Bocar Gano	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour le personnel, les garçons et pour les filles
Dyabougou Kadry	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour le personnel, les garçons et pour les filles
Lingueye Kassoum	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour le personnel, les garçons et pour les filles
MBallocounda	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour le personnel, les garçons et pour les filles
Témento Bothié	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour le personnel, les garçons et pour les filles
Saré Mafaly	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour le personnel, les garçons et pour les filles
Némacounda	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour le personnel, les garçons et pour les filles
Nani Demba	Construction d'un EDP VIP de 4 box pour le personnel
TOTAL	**55 nouvelles constructions et 4 Réhabilitations**

Dans chaque EDP un box sera réservé aux handicapés avec une rampe pour le respect des normes établies

Description des objectifs stratégiques et justification des actions

L'existence d'un nombre important de ménages qui ne disposent pas de latrines conjuguée à l'utilisation de latrines non conformes aux normes de construction et de salubrité, font que le niveau de latrinisation est assez faible. Il est nécessaire d'améliorer la qualité des latrines afin de promouvoir un environnement salubre, mais aussi de promouvoir de bonnes pratiques d'hygiène. Trois objectifs stratégiques majeurs sont visés dans le cadre de ces actions :

- **améliorer l'accès aux infrastructures d'assainissement** : il s'agit de répertorier les lieux publics qui ne disposent pas de latrines appropriées et initier des politiques pour une meilleure couverture en infrastructures d'assainissement au niveau de la CR. Il s'agira également d'étendre et de densifier les édicules publics en vue de combler le gap révélé par le diagnostic,
- **promouvoir l'hygiène collective** : elle concerne la promotion de pratiques d'hygiène individuelle et collective telle que le lavage des mains, la gestion de manière appropriée des eaux usées et des déchets solides,

- **promouvoir un changement de comportement** : à travers la généralisation de l'utilisation des infrastructures d'assainissement pour toutes les couches sociales et l'élaboration de programmes de sensibilisation des populations sur l'hygiène collective et individuelle.

Tableau 21 : Localisation des édicules publics

No	Priorité	Projets	Localisation Ecoles	Structures sanitaires	Lieux de Culte	Place Publique / Marché	Maison communautaire
AS1	1	62 constructions (55 pour écoles, 3 pour cases de santé, 2 pour lieu de culte et 2 pour la maison communautaire et le louma	Diattafa, Kossanké, Sankagna, Saré Lountang Korassé, Médina Chérif (élémentaire et collège), Koukolon Wassa, Saré Yoba Niama, Awataba, Thiéoulé, Bandiagara Coly, Témento Samba Korassé, Botto, Ninkidji, Saré Yéro Djinael, Goundaga Saradou, Kérèwane Bocar Gano, Dyabougou Kadri, Lingueye Kassoum, Koyayoma Boty, MBallocounda, Témento Bothié, Saré Mafaly, Némacounda, Nani Demba	Médina Samba Baldé, Saré Lountang Korassé, Dyabougou Kadry	Médina Chérif, Kossanké	Louma (Bandiagara Coly)	Maison communautaire (Médina Chérif)
AS2	2	6 réhabilitations (4 pour écoles, 1 pour cases de santé et 1 pour lieu de culte	Anambé, Massina Seyni, Médina Samba Baldé	Kérèwane Bocar Gano	Awa Taba		

1.2.3 Mesures d'accompagnement

Le programme de mesures d'accompagnement doit mettre en place les conditions d'un fonctionnement durable des infrastructures réalisées et se scinde en trois volets (i) "IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement" et (ii) "Etudes et activités spécifiques".

- **"IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement"**

Cette sous-composante a pour but de mettre en place (i) d'une part, une gestion durable des édicules publics, et (ii) un environnement favorable d'offre et de demande pour la construction et l'entretien des systèmes d'assainissement individuel.

Les activités d'appui à la gestion des édicules publics comprendront (i) l'identification d'un gérant pour chaque édicule public, et (ii) la mise en place d'un système de génération de recettes permettant d'assurer l'entretien des édicules Les activités liées à l'assainissement individuel comprendront (i) la sélection, la formation, la motivation et le suivi d'activité de relais féminins chargés d'une mission d'animation-sensibilisation de proximité en vue de susciter et organiser la demande des ménages en systèmes d'assainissement autonome, (ii) l'exécution d'un programme de formation des maîtres d'école et la fourniture de supports pédagogiques en vue de diffuser les bonnes pratiques d'hygiène par le vecteur des enfants, (iii) la sélection, la formation et l'habilitation de maçons à la construction de latrines, (iv) le contrôle de qualité des travaux et le suivi financier du volet assainissement individuel.

- **"Etudes et activités spécifiques"**

Ce volet concerne l'étude de formulation d'une étude de la demande en système d'assainissement et branchements particuliers à l'eau. Les activités de l'étude de formulation comprendront (i) une enquête auprès des ménages de la CR qui devra permettre de déterminer avec une précision raisonnable le taux d'équipement en latrines et branchement particulier, (ii) de caractériser la demande des ménages en latrines et branchements (type d'ouvrage, niveau de subvention), et (iii) sous la supervision de la communauté rurale,

actualiser les projets d'assainissement individuel et de branchements particuliers, en termes d'objectifs et de moyens.

1.2.4 Coûts et plan de financement

Coût des projets identifiés pour les édicules publics

Le coût estimatif arrondi des édicules publics est de 190 847 768 Fcfa. Le coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10% du coût des fournitures et travaux, et (ii) les IEC et formations de 10% des travaux et contrôle.

Tableau 22 : Coût des édicules publics

No	Intitulé	Coût unitaire FCFA	Couts estimatifs des travaux FCFA	Couts estimatifs Etude et contrôle (10%)	Couts estimatifs IEC et formation (10 % travaux et contrôle)	Total
AS1	62 constructions	2426545	150 445 790	15 044 579	16 549 037	182 039 406
AS2	6 réhabilitations	1213273	7 279 638	727 964	800 760	8 808 362
TOTAL			157 725 428	15 772 543	17 349 797	190 847 768

Assainissement individuel au niveau des ménages

Les résultats à atteindre sont de couvrir 65% des ménages de la CR, soit 780 ménages. Trois options sont proposées pour la réalisation des infrastructures individuelles.

Tableau 23 : Couts estimatifs de l'assainissement individuel selon les variantes

Variantes	Cout unitaire (FCFA) HTVA	Couts travaux (780 paquets ouvrages)	Couts études et contrôle	Couts IEC et Formation	Cout total
Variantes1	75 450	58 851 000	5 885 100	6 473 610	71 209 710
Variantes2	119 700	93 366 000	9 336 600	10 270 260	112 972 860
Variantes3	126 450	98 631 000	9 863 100	10 849 410	119 343 510
Total		**250 848 000**	**25 084 800**	**27 593 280**	**303 526 080**

La technologie et les stratégies de mise en œuvre à proposer se baseront sur ces deux types. Les latrines types ARMDII et PEPAMBAD I/SEN 011 qui s'apparentent donc aux latrines VIP en prenant compte deux critères : le respect des normes environnementales sanitaires et le coût. Il sera proposé un ouvrage amélioré basé sur le type ARMD II en tenant compte des insuffisances notées. Des variantes de technologie et une stratégie seront proposées.

- Principe et mode de financement

La latrine complète de type VIP (Ventilated Improved Pit) est composée de deux parties distinctes ayant des rôles différents : les deux fosses et la cabine. Les deux fosses constituent la partie fonctionnelle de l'ouvrage et donc la partie la plus importante. Les principes suivants seront respectés :

- les variantes de proposition porteront sur la cabine,
- par ailleurs la participation des bénéficiaires sera mixte (en nature et en espèce) tel que pratiqué dans de nombreux projets. Cette forme de participation permet un apport important sans être lourd pour les bénéficiaires.

Le tableau ci-dessous donne pour chaque variante, la nature de l'ouvrage, le montant de la subvention ainsi que la nature et les montants des apports des bénéficiaires.

Tableau 24 : Tableau récapitulatif coût, subvention et apports

Réalisations		Subvention		Apport				
Désignation	Coût	Désignation	Montant	Nature		Espèce	Equivalent total	
				Type	Equivalent			
Deux fosses de latrine VIP	67 950	Matériaux de construction	54 100	Fouille	4 000	9 100		
Dispositif de fermeture	5 000	Dispositif de fermeture	5 000	Eau	750			
Dispositif de lavage des mains	2 500	Dispositif de lavage des mains	25 000					
Total	**75 450**	**Total**	**84 100**	**Total**	**4 750**	**9 100**	**13 850**	**18%**
Deux fosses de latrine VIP	67 950	Matériaux de construction hors sable	74 600	Fouille	4 000	16 400		
Dispositif de fermeture	5 000	Dispositif de fermeture	5 000	Eau	2 600			
Cabine sans toit	44 250	Dispositif de lavage des mains	2 500	Sable	14 600			
Dispositif de lavage des mains	2 500							
Total	**119 700**	**Total**	**82 100**	**Total**	**21 200**	**16 400**	**37 600**	**31%**
Deux fosses de latrine VIP	67 950	Matériaux de construction hors sable	84 850	Fouille	4 000	17 900		
Cabine sans toit	56 000	Dispositif de fermeture	2 500	Eau	2 600			
Dispositif de lavage des mains	2 500			Sable	14 600			
Total	**126 450**	**Total**	**87 350**	**Total**	**21 200**	**17 900**	**39 100**	**31%**

Principes et modalités de financement

Les mécanismes de financement retenus diffèrent selon le type de projet :

- Pour les édicules publics
  - part contributive du conseil rural : 10% du montant,
  - montant attendu de l'État et des bailleurs : 90%.

- Pour l'assainissement individuel
  - part contributive des ménages : 10% du montant,
  - montant attendu de l'État et des bailleurs : 90%.

Dans la perspective de sa mise en œuvre, il s'agira pour le conseil rural de s'atteler à la création et au renforcement d'un cadre dynamique et transparent de partenariat qui permettrait à toutes les forces locales de concourir à la réalisation des objectifs du plan. La dernière partie de ce PLHA se propose de faire une analyse du jeu actuel des acteurs de la CR dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement afin de fournir au conseil rural des outils d'aide à la décision.

Toutefois, la réussite de ce programme nécessite la mise en place d'un dispositif organisationnel et communicationnel visant à promouvoir une attitude favorable à l'acquisition et l'utilisation d'infrastructures d'assainissement. La méthode de vulgarisation du secteur de l'assainissement par l'UNICEF est à promouvoir. En effet, l'assainissement total piloté par les communautés, privilégie la sensibilisation des populations afin de les inciter à prendre l'initiative de la réalisation des latrines dans leurs villages par leurs ressources propres.

Néanmoins, compte tenu de l'état de pauvreté des ménages de la CR, il importe de mettre en place des mesures d'accompagnement pour le financement des latrines. Ces mesures peuvent revêtir la forme de subventions des matériaux de construction et d'équipements des infrastructures, mais aussi d'un système de micro-crédit avec des facilités de paiement.

Quant au financement des édicules publics, la collectivité locale devrait mener des campagnes de plaidoyers et de marketing afin d'inciter les partenaires au développement à l'appuyer dans la réalisation des actions retenues dans le PLHA.

- **Projets Assainissement en cours ou planifiés**

Selon les résultats disponibles, aucun projet d'assainissement n'est planifié ou en cours d'exécution.

1.3 PLAN D'ACTION

1.3.1 Planification des actions

Les actions retenues dans le PLHA sont planifiées sur un horizon temporel de 3 ans. Elles sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 25 : Planification des actions retenues en eau et en assainissement

Projets en eau potable	Type de travaux	Programmation		
		2012	2013	2014
Fonçage de puits dans 10 villages et dans 18 établissements scolaires	*Construction (28)*	10	10	8
Réhabilitation de 38 points d'eau modernes dans 33 villages et de 3 PMH (Anambé, Ninkidji et Saré Karéba)	*Réhabilitation (41)*	15	15	11
Construction d'une nouvelle AEMV à Kossanké et adduction d'eau dans 12 villages	*Construction / adduction d'eau*	X		
Construction d'une nouvelle AEMV à Anambé et adduction d'eau dans 4 villages	*Construction / adduction d'eau*		X	
Construction d'une nouvelle AEMV à Awa Taba et adduction d'eau dans 2 villages	*Construction / adduction d'eau*		X	
Réhabilitation du forage, réalisation d'un nouveau château d'eau à Médina Chérif et adduction d'eau dans 12 villages	*Réhabilitation/Construction/Adduction d'eau*			X
Construction d'une nouvelle AEMV à Massina Seyni et adduction d'eau dans 11	*Construction / adduction d'eau*			X
Construction d'une nouvelle AEP à Koyayoma Boty	*Construction*	X		
Total Eau	**81**	**28**	**29**	**24**
Lieux communautaires à équiper d'édicules	**Type de travaux**	**Programmation**		
		2012	**2013**	**2014**
Etablissements scolaires	*Constructions (55)*	15	20	20
	Réhabilitations (4)	2	2	
Lieux de culte	*Constructions (2)*	2		
	Réhabilitation (1)	1		
Autres lieux communautaires	*Construction (1)*			1
	Réhabilitations			
Etablissements sanitaires	*Constructions (3)*	1	1	1
	Réhabilitation (1)	1		
Marché Hebdomadaire	*Construction (1)*		1	
Total Assainissement	***68***	**22**	**24**	**22**
Assainissement individuel	***latrines***			
TOTAL Assainissement individuel	***780***	**80**	**350**	**350**

1.3.2 Récapitulatif des éléments de coûts

Le coût total estimé pour la réalisation du PLHA pour les infrastructures collectives d'eau et d'assainissement, est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 26 : Récapitulatif des coûts du PLHA

Projets	Montant estimé
Projets eau potable	2 181 874 421
Projet assainissement collectif	190 847 769
Projet assainissement individuel	71 209 710
TOTAL	**2 443 931 900**

II- CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

2.1 CADRE DE MISE EN ŒUVRE

2.1.1 Analyse du jeu des acteurs

Dans la perspective de la mise en œuvre du PLHA, le conseil rural devra s'atteler à la création et au renforcement d'un cadre dynamique et transparent de partenariat qui permettrait à toutes les forces locales de concourir à la réalisation des objectifs du plan. Il s'agira par ailleurs d'encadrer les potentiels bénéficiaires et de solliciter l'appui des partenaires au développement.

- **Présentation des acteurs du secteur de l'hydraulique et l'assainissement en milieu rural**

Les secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu rural font intervenir un ensemble d'acteurs ayant chacun des rôles et responsabilités spécifiques dans le processus.

- **l'Etat**, outre ses missions générales d'orientations politiques majeures, assume la maîtrise d'ouvrage des grands projets d'hydraulique et d'assainissement. L'exécution de ce travail est assurée par les services déconcentrés de l'hydraulique au niveau de chaque région. Pour rappel, les autorités administratives sont responsables de toutes les décisions en matière de développement dans leur espace géographique d'intervention ;

- **les collectivités locales**, dans le cadre de la décentralisation, l'hydraulique n'est pas une compétence transférée, contrairement à l'assainissement. Toutefois, l'exercice de la compétence planification confère au conseil rural des pouvoirs en termes de production de document de planification stratégique et opérationnelle dans les secteurs de l'hydraulique rurale et de l'assainissement ;

- **les partenaires d'appui au développement** participent à l'amélioration de l'accès et des mesures de gouvernance de l'eau. D'une manière générale, leurs actions s'orientent vers le développement local en collaboration avec les services déconcentrés de l'État et les collectivités locales, uniquement dans le cas d'un volet dont la compétence a été transférée aux collectivités locales.

- **les associations de développement** qui renferment les comités de santé, les associations des parents d'élèves, les associations d'usagers de forage et autres comités de gestion d'équipements collectifs. Leurs domaines de prédilection restent fonction des raisons ayant motivé leur création respective. Néanmoins, leurs missions restent globalement la gestion des équipements et infrastructures et l'appui-conseil.

- **Les usagers** sont le plus souvent très passifs malgré le fait qu'ils mettent en place des structures d'intermédiation sociale pour la gestion de leurs équipements et infrastructures collectifs. En tant qu'électeurs et contre-pouvoirs, ils doivent jouer un rôle décisif dans le développement durable de leur collectivité locale.

La matrice ci-dessous présente la stratégie des acteurs et l'analyse de leurs influences les uns par rapport aux autres.

Tableau 27 : Analyse des relations d'influence/dépendance entre les acteurs

Action de → sur	A1 Usagers	A2 Associations de développement	A3 Administration et services déconcentrés	A4 Collectivité Locale	A5 Projets/programmes/ONG	Total influence
A1 Usagers		Grande dépendance pour obtenir un service d'eau potable et d'assainissement	Interpellation pour un contrôle des instances de gestion	Interpellation pour un déficit d'accès aux services d'eau et d'assainissement	Orientations sur la définition des objectifs du projet	
Note		1	1	1	2	**5**
A2 (Associations de développement)	Gestion des services d'eau potable et d'assainissement. Pouvoir de décision car contrôle des fonds		Transmission des outils de gestion pour suivi et évaluation	Rencontre périodique pour un compte rendu des activités de gestion	Se conformer aux orientations et objectifs du projet pour la gestion des investissements	
Note	3		1	2	1	**8**
A3 (Administration et services déconcentrés)	Gestion des conflits d'utilisation et de gestion	Contrôle de l'exécution technique, entretien/maintenance et suivi de la gestion		Suivi du respect des lois et règlements en vigueur	Contrôle de l'inscription dans le cadre d'intervention en vigueur	
Note	2	2		2	1	**7**
A4 (Collectivité Locale)	Conformité des besoins avec les planifications générales de la CR	Sollicitation pour une gestion concertée des services et équipements collectifs	Interpellation pour le contrôle de la gestion		Orientations sur la définition des objectifs du projet	
Note	3	1	1		2	**7**
A5 Projets/programmes/ONG	Propositions de modalités d'accès aux services et produits du projet	Définitions des grandes orientations en règles de gestion et d'administration des investissements	Collaboration pour une réussite et la durabilité des investissements	Collaboration pour une conformité des actions du projet avec les planifications de la CR		
Note	2	1	1	2		**8**
Total dépendance	**10**	**5**	**4**	**7**	**6**	

Eléments d'analyse

L'analyse du tableau a révélé un plan d'influence/dépendance des acteurs dans les projets d'eau potable et d'assainissement en milieu rural suivant le modèle ci-dessous :

Tableau 28 : Plan Influence x Dépendance des acteurs

Influence ←

Acteurs dominants • **Associations de développement**	**Acteurs autonomes** • **Projets/ONG/Programmes**
Acteurs relais • **Administration** • **Services déconcentrés** • **Collectivités locales**	**Acteurs dominés** • **Usagers** **(Bénéficiaires des projets d'eau et d'assainissement)**

→ **Dépendance**

- **<u>Acteurs dominants</u> :** Ils constituent les acteurs les plus influents dans les projets d'eau potable et d'assainissement. Ils sont délégataires de la gestion de l'eau, responsables de l'approvisionnement en eau, ainsi que de l'entretien et de la maintenance des ouvrages pour le volet hydraulique. Toutefois, ils mènent une gestion quasi-autonome et malgré l'existence de règles de conduites établies, ainsi que des structures de contrôles (administration, services déconcentrés, usagers, etc.). Ceci justifie d'ailleurs, leurs positions d'acteurs dominants alors qu'ils devaient être les acteurs dominés, car exécutant les orientations des usagers qui sont dans la réalité déconnectée de la gestion des équipements collectifs.

Acteurs autonomes constituent également des décideurs dans les projets d'eau potable et d'assainissement. Ils sont concernent les acteurs en appui et sont globalement constitués des partenaires d'appui au développement. Dans le cadre des projets d'eau potable et d'assainissement ils assurent le financement des projets, mais confient dans la majeure partie du temps, l'exécution ou la maîtrise d'ouvrage aux services de l'État.

- **Les acteurs relais** concernent l'administration, les services déconcentrés de l'État et les Collectivités Locales :

L'administration et les services déconcentrés de l'État sont garants de la légalité et ont un rôle indispensable et délicat depuis la décentralisation. Ils doivent trouver les bons équilibres entre faciliter le développement local et être le garde-fou pour limiter les risques de confusion de rôles et responsabilités dans la gestion des projets locaux.

Les collectivités locales sont limitées par leur absence de prérogatives en matière de gestion de l'eau dans le processus de décentralisation. Le problème ne se pose pas pour l'assainissement qui est une compétence transférée, mais c'est son caractère privé qui limite les investissements des collectivités locales dans ce secteur. Néanmoins, dans le cadre du PNDL les collectivités locales interviennent dans les secteurs de l'eau à travers la densification de réseau déjà existant. D'ailleurs, de plus en plus et avec l'appui du PEPAM, elles élaborent des plans locaux d'hydraulique et d'assainissement qui fixent les tendances et visions de la CR dans ces secteurs.

- **Les acteurs dominés** constituent la position des usagers dans le jeu des acteurs dans les projets d'eau potable et d'assainissement, malgré la place incontournable qu'ils devaient occuper dans le processus de définition des objectifs et des modalités de gestion des projets d'eau potable et d'assainissement.

2.1.2 Stratégie de partenariat et de financement

La mise en œuvre des actions du PLHA demande une très grande solidarité d'action. Ainsi, le conseil rural ne peut s'empêcher de nouer des partenariats stratégiques avec les démembrements de l'État (services de santé, de l'hygiène, de l'hydraulique, de l'éducation, de l'environnement, etc.), les autres collectivités territoriales voisines (intercommunalités), les organisations communautaires de base (dans le domaine de l'assainissement, etc.), les partenaires au développement (bailleurs de fonds) et les collectivités extérieures (coopération décentralisée).
Les mécanismes de partenariat gagneraient en efficacité en s'appuyant sur des stratégies de développement durable par le biais des partenaires au développement (ONG, Projets/programmes) en mettant un fort accent sur l'implication des populations locales. La collectivité locale devra initier des espaces de concertation dans la recherche de ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du plan. En définitive, le partenariat devrait s'établir entre les acteurs principaux constitués par les populations locales et les acteurs en appui chargés d'encadrer ou de financer les activités de ces dernières.

La mise en œuvre de ce document stratégique a aussi des incidences organisationnelles, techniques et financières qui méritent d'être prises en compte au départ. Cela passe par l'évaluation de la capacité organisationnelle et institutionnelle du moment, la capacité technique et la capacité financière de la collectivité locale et des autres acteurs. Pour la réalisation du PLHA, les moyens financiers prévus pour son exécution ne doivent pas constituer un handicap. Dès lors, la collectivité locale doit s'atteler à la recherche de partenaires techniques et financiers en fonction des actions prévues. Les financements de l'État et des ses partenaires au développement (PNDL) devront être renforcés par la coopération décentralisée et les initiatives privées. D'où la nécessité pour la Collectivité Locale de développer un plan de marketing approprié.

2.2 CADRE DE SUIVI

Le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PLHA doit s'appuyer sur :

- Le suivi stratégique de la mise en œuvre du PLHA;
- Le suivi opérationnel de la mise en œuvre du PLHA;
- L'évaluation de la mise en œuvre du PLHA

2.2.1 Les modalités de suivi stratégique

Le suivi stratégique du PLHA permet de voir comment se mettent en place les différents instruments du dispositif de pilotage. En effet, l'opérationnalisation du PLHA ne saurait bien se faire sans ce dispositif. Le suivi stratégique de la mise en œuvre du PLHA s'articulera autour des points ci-après :
Un objectif : suivre la mise en place et le fonctionnement effectif des instruments prévus l'opérationnalisation des objectifs stratégiques fixés dans le PLHA.

Partir de la situation de référence. Il s'agit de partir de l'inventaire en termes d'existant et mettre en exergue les actions planifiées. L'identification des acteurs concernés pour chaque action est un préalable à leur mobilisation qui devra passer par un plan de communication approprié et adapté au milieu.

Des indicateurs de mesure. Des indicateurs clés doivent être retenus pour suivre l'évolution de l'exécution des actions du PLHA.

Structures impliquées et articulation. La réalisation technique de ce suivi est assurée par les services déconcentrés de l'État et le partenaire financier avec l'étroite implication de la Collectivité Locale. Les différents indicateurs identifiés seront ainsi renseignés de manière progressive dans le cadre d'un rapport de suivi stratégique réalisé par le conseil rural.

2.2.2 Les modalités de suivi opérationnel

Le suivi opérationnel du PLHA permettra de voir comment évolue la mise en œuvre des actions du PLHA. Il faut déterminer pour chaque orientations ou axes stratégiques retenus par le PLHA :

Des objectifs. Il s'agit de définir de façon consensuelle l'état ou les états positifs qu'il est souhaitable d'atteindre sur une période de 3 ans.

Une situation de référence. Il s'agit de faire un état des lieux ou un bilan diagnostic précis présentant la situation de départ incluant, notamment, les forces, les faiblesses et les germes de changement sur lesquels il est possible de s'appuyer pour réaliser les objectifs fixés.

Actions à entreprendre. Elles concernent l'identification de la somme d'activités qu'il faut mener.

Résultats attendus à la fin des actions sont analysés à travers le niveau visé à l 'intérieur des activités retenues qui explique quel service est fourni, qui est le bénéficiaire direct du service et pourquoi et à quel objectif plus élevé le projet contribue.

Indicateurs. Il s'agit, en général, des mesures numériques qui permettent de comparer périodiquement les résultats obtenus aux résultats attendus.

Acteurs impliqués. Le jeu des acteurs a permis d'identifier les acteurs impliqués et de déterminer leurs rôles respectifs. Le suivi des actions du PLHA devra donc s'appuyer sur toutes les structures concernées par la mise en œuvre des actions :

- **La communauté rurale** élabore et adopte le PLHA, d'où son implication effective. Elle est partie prenante des actions à mener sur son territoire malgré le fait que le volet hydraulique ne soit pas encore une compétence transférée dans le processus de décentralisation. C'est à ce niveau aussi que les acteurs organisationnels composé des acteurs privés, de la société civile, des associations de natures diverses et les bénéficiaires directs des projets pourront être pris en compte.

- **La mission de cadrage de l'État** sera permanente pour une inscription des actions et décisions dans les orientations politiques majeures du pays.

- **La mise en place de cadres de concertation** est primordiale pour l'information et le suivi des actions. Avec la décentralisation, l'Etat n'est plus le seul acteur du développement territorial. L'action publique doit être désormais concertée et négociée entre divers partenaires et acteurs à la légitimité et aux ressources différentes, les collectivités territoriales bien sûr, mais aussi les acteurs économiques (entreprises privées, projets etc.) et sociaux (associations professionnelles etc.).

2.3 PLAN DE MARKETING

Le plan de marketing du PLHA devra s'articuler autour de phases clés centrées sur les actions à entreprendre tout au long du processus afin d'aboutir aux résultats escomptés.
Pour la mise en œuvre du plan de marketing du PLHA, une méthodologie d'approche a été proposée et devra servir de levier pour l'exécution des différentes étapes du plan.

2.3.1 Les préalables

Les activités préliminaires concernent prioritairement :

- La formation des élus sur les techniques de communication, de plaidoyer et de marketing ;
- Le lancement des correspondances ;
- La constitution d'un comité de suivi et des délégations.

Pour la mise en œuvre de ces activités, les élus auront recours à une note explicative basée sur l'analyse d'adéquation entre les besoins et les capacités financières de la collectivité locale. Cette note sera étayée par la fiche synoptique de la CR et le tableau récapitulatif du plan de financement des actions retenues dans le PLHA. L'ensemble constitue la correspondance à envoyer aux participants à la table ronde.

2.3.2 L'organisation d'atelier ou de forum

La participation du public aux décisions revêt une importance particulière. Elle doit se faire à travers un accès facile à l'information, ainsi que la nécessaire participation des citoyens à la prise de décision. Dès lors, l'organisation **d'atelier ou de forum** semble être la méthode appropriée. Le processus est le suivant :

- la sélection des participants,
- la préparation et l'envoi des invitations et de l'agenda de la rencontre,
- la préparation des supports de présentation,
- la prise de contact avec les médias,
- la préparation de la logistique nécessaire,
- la tenue de l'atelier ou du forum.

L'organisation des acteurs autour d'un forum constitue le défi majeur de la gouvernance territoriale, surtout quand les objectifs, les motivations et les intentions diffèrent de part et d'autre. Les conflits d'intérêts sont toujours présents dans de telles situations mais nécessite des dispositifs de négociation, de partenariat et de compromis. Ces forums seront le cadre de discussions et de concertation des différents acteurs du territoire communautaire avec un système à trois dimensions :

- **les autorités politiques élues** sur la base d'un programme politique, dont les décisions recouvrent l'ensemble du champ politique ;
- **les organisations émanant de la société civile** dont la représentativité n'est pas nulle mais n'est pas non plus garantie par un quelconque processus formalisé ;
- **les partenaires techniques et financiers** qui sont des acteurs important du développement.

L'exécution de cette phase sera basée sur l'utilisation du plan d'investissement du PLHA de la collectivité locale qui permet d'apprécier les modalités et mécanismes de financement proposés par les populations de la CR pour chaque type d'activité. Egalement, l'étude du jeu des acteurs permettra d'une part de cerner le profil des élus, ainsi que leur capacité technique et de gestion, et d'autre part le cadre relationnel de la CR, en vue de détecter les possibilités de financement des actions retenues. Il convient de souligner que le forum a pour finalité la prise d'engagement des partenaires au développement pour le financement des actions retenues dans le PLHA. C'est pourquoi, le forum servira de cadre de prise de décision en fonction de la planification opérationnelle faite dans le PLHA.

2.3.3 Le suivi des actions de marketing

Les activités de suivi seront assurées par le comité de suivi qui a été constitué lors de la mise en œuvre des actions préliminaires au forum. Le comité devra élaborer un plan d'action qui permettra de planifier les activités prévues avant, pendant, mais surtout après le forum. Le comité devra insister auprès des bailleurs, lors du forum, afin que les engagements soient planifiés dans le temps et soient en concordance avec la planification faite dans le PLHA. Le conseil rural devra élaborer un plan de marketing qui constituera un récapitulatif des objectifs fixés, des actions entreprises, des prises de décision opérées, ainsi que des résultats obtenus. D'ailleurs, ces éléments permettront d'élaborer les plans d'investissement annuels, comportant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des actions.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX STATISTIQUES

Caractéristiques Démographiques et habitat	%	Nombre
Statut administratif		
Village officiel	100%	161
Hameau	0%	0
Localité située dans la zone USAID PEPAM		
Villages zone USAID PEPAM	100%	161
Villages hors zone USAID PEPAM	0%	0
Taille de l'échantillon		
Nombre total de personnes	100%	3052
Nombre total de ménages	100%	218
Nombre de ménage dans la concession		
1 ménage	70%	114
2 ménages	22%	36
+ de 3 ménages	8%	11
Nombre de personnes dans le ménage		
moins de 6	7%	9
de 6 à 10	8%	11
de 10 à 14	22%	35
+ de 14	66%	106
Nombre adultes dans le ménage		
moins de 4	7%	11
de 4 à 8	38%	63
de 8 à 12	28%	44
+ de 12	27%	43
Sexe chef de ménage		
Masculin	100%	161
Féminin	0%	0
Matériau de la clôture		
Paille/Tige	50%	81
Bois	38%	62
Sans clôture	18%	29
Ciment	16%	26
Autres	48%	77
Matériau du toit		
Paille/chaume	99%	159
Tôles zinc	25%	41
Autres	12%	19
Matériau du sol		
Sable	93%	14
Banco	56%	90
Ciment	55%	88
Autres	18%	29

Problématique de l'eau		%	Nombre
Branchement domiciliaire au réseau			
	Oui	1%	2
	Non	99%	159
Le branchement fonctionne t-il			
	Oui	1%	1
	Non	99%	160
Le branchement est-il la source principale d'eau de boisson du ménage			
	Oui	1%	1
	Non	99%	160
Le branchement intègre t-il un compteur d'eau fonctionnel			
	Oui	1%	1
	Non	99%	160
Mode d'accès principal du ménage à l'eau de boisson			
	Puits traditionnel	91%	146
	Puits moderne	3%	4
	Autres	6%	11
Distance de la source principale d'eau de boisson			
	Moins de 100m	87%	140
	100m à 200m	7%	11
	200m et plus	6%	10
Consommation journalière estimée en litre ménage			
	Moins de 100L	28%	45
	de 100L à 300L	48%	77
	+ de 300L	24%	39
Odeur de l'eau			
	Mauvais	18%	29
	Passable	8%	13
	Moyen	4%	6
	Bon	70%	113
Clarté de l'eau			
	Mauvais	18%	29
	Passable	7%	11
	Moyen	4%	7
	Bon	71%	114
Gout de l'eau			
	Mauvais	20%	32
	Passable	6%	9
	Moyen	3%	6
	Bon	71%	114
Appréciation sur le service rendu pour l'accès à l'eau potable			
	Mauvais	24%	39
	Passable	18%	29
	Moyen	5%	8
	Bon	53%	85

Inventaire point d'eau moderne	%	Nombre
Statut administratif		
Village officiel	99%	93
Hameau	1%	1
Type point d'eau		
Puits moderne sans PMH	85%	79
Puits moderne avec PMH	8%	8
Bornes fontaine	5%	5
Autres	2%	2
Profondeur du puits		
Moins de 10	14%	13
De 10 à 14	52%	49
14 et plus	34%	32
Hauteur de captage		
Moins de 4	30%	28
De 4 à 6	52%	49
6 et plus	18%	17
Etat génie civil		
Mauvais	22%	21
Passable	19%	18
Bon	59%	55
Quel est le moyen d'exhaure utilisé		
poulie	57%	45
seau + corde	29%	23
Pompe	10%	8
Autres	4%	3
Comment peut-on apprécier le moyen d'exhaure		
Difficile	85%	66
Facile	14%	11
bon	1%	1
Marque PMH		
AJAY	33%	4
INDIA MARK II	33%	4
ELEPHAS	26%	3
DEPLECHIN	8%	1
Année d'installation puits avec PMH		
Avant 2000	20%	3
De 2005 à 2008	60%	9
De 2010 à 2011	20%	3
Année de mise en service		
Avant 1988	1%	1
De 1988 à 1998	2%	2
1998 et plus	97%	91
Qui a installé le PMH		
UNICEF	61%	8
USAID/PEPAM	8%	1
SODAGRI	31%	4
Réparation pompe		
	60%	9
	7%	1
	7%	1
	26%	4
Qui a financé le point d'eau		
Etat (budget-projets)	68%	64
ONG & Coopération décentralisée	19%	18
Collectivité locale	12%	11
Privé	1%	1
Existence dispositif anti bourbier		
Oui	72%	68
Non	28%	26
Fonctionnalité des puits		
Fonctionnel	83%	77
Non fonctionnel	7%	7
Abandonné	4%	4
Détruit	6%	6
Pourquoi le point d'eau n'est-il pas fonctionnel		
Panne sur le réseau AEP	36%	8
Construction en cours	9%	2
Pompe à motricité humaine en panne	23%	5
Autres	32%	7
Type d'usage		
Eau de boisson	68%	64
Agriculture / maraichage	4%	4
Pastoral	28%	26
Tarissement du puits		
jamais	80%	75

Inventaire point d'eau moderne	%	Nombre
saisonnier	19%	18
journalier	1%	1
A quelle période de l'année le puits est bien rempli		
hivernage	100%	77
A quelle période de l'année le niveau du puits baisse		
Saison sèche	100%	75
Niveau de turbidité de l'eau		
Claire	88%	82
Colorée	6%	6
Trouble	6%	6
Gout de l'eau		
Douce	95%	89
Légèrement salée	1%	1
Métallique	4%	4
Odeur de l'eau		
Inodore	95%	89
Avec odeur	5%	5
Est-ce que l'eau est traitée avant son utilisation		
Oui	73%	69
Non	27%	25
Quels sont les moyens de traitement		
décantation	2%	2
filtrage	12%	11
javel	86%	81
Combien de ménages dépendent de ce point d'eau		
Moins de 10	21%	20
De 10 à 20	67%	63
Plus de 20	12%	11
Les ménages ont-ils accès à l'eau toute l'année		
Oui	81%	76
Non	19%	18
Les capacités du point d'eau couvrent-elles l'ensemble des besoins de la population		
Oui	80%	75
Non	20%	19
Comment les usagers qualifient ce point d'eau		
Inacceptable	2%	2
Médiocre	14%	13
Acceptable	71%	67
Satisfaisant	13%	12
Modalités de paiement de l'eau		
pas de paiement	98%	92
volume	2%	2
Point d'eau est-il protégé par une clôture		
Avec clôture	2%	2
Sans clôture	98%	92
Comment peut-on qualifier le périmètre de protection		
Passable	3%	3
Bon	97%	91
Comment peut-on qualifier le niveau d'hygiène autour du point d'eau		
Mauvais	34%	32
Passable	42%	39
Bon	24%	23
Type de gestionnaire		
Association d'usagers	15%	14
GPF	13%	12
Pas de gestionnaire	57%	54
Comité de point d'eau	14%	13
Opérateur privé	1%	1
Système de fermeture du point d'eau		
N'existe pas	84%	79
Mauvais	1%	1
Passable	3%	3
Bon	12%	11

Caractéristiques : Latrines	%	Nombre
Taille de l'échantillon - Nombre total de ménages enquêtés : 161 - Nombre de personnes concernées : 3052 - Nombre total de latrines de l'échantillon : 239		
Nombre de ménage dans la concession		
1 ménage	70%	114
2 ménages	22%	36
+ de 3 ménages	8%	11
Nombre de personnes dans le ménage		
moins de 6	7%	9
de 6 à 10	8%	11
de 10 à 14	22%	35
+ de 14	66%	106
Nombre total de latrines dans la concession		
0 latrine	16%	26
1 latrine	44%	71
2 latrines	23%	37
+ de 3 latrines	17%	27
Ménage dispose t-il de plusieurs latrines		
Oui	83%	133
Non	17%	28
Où se trouve la latrine principale du ménage		
A l'intérieur de l'habitation	67%	107
Hors de l'habitation	33%	54
Type de la latrine principale du ménage		
Latrine traditionnelle	98%	158
Autres	2%	3
Type de clôture de la latrine principale du ménage		
Crintins	60%	97
Palissades	2%	3
Autres	38%	61
Type de toit de la latrine principale du ménage		
Sans toit	99%	159
Autres	1%	2
Financement de la construction de la latrine		
Fonds propres	97%	157
Subvention Projet/Pgme	3%	4
L'état physique de la latrine		
Mauvais	7%	12
Passable	58%	93
Moyen	6%	10
Bon	29%	46

Inventaire des points d'assainissement	%	Nombre
Statut administratif		
Village officiel	100%	40
Hameau	0%	0
Lieu de localisation de la latrine		
Mosquée	7%	3
Ecole élémentaire	68%	27
Case de santé	16%	6
Poste de santé	7%	3
collège	2%	1
Type du point d'assainissement (nombre total inventorié : 40)		
toilettes à chasse manuelle	48%	19
toilettes améliorées à fosse ventilée	50%	20
Edicule publique latrine ordinaire	2%	1
Matériaux utilisés pour la construction		
Parpaing + tôle	55%	22
Autre	45%	18
Existe-t-il des bacs à laver puisard		
Oui	2%	1
Non	98%	39
Qui a construit l'infrastructure		
Etat (budget, projets)	18%	7
ONG & Coopération décentralisée	82%	33
Année de construction		
avant 1996	2%	1
1996 et plus	98%	39
Fonctionnalité du point d'assainissement		
Edicule utilisé et entretenu	63%	25
Pas utilisé	17%	7
Edicule utilisé et non entretenu	20%	8
Pourquoi ce point d'assainissement n'est plus fonctionnel		
Conflit dans la gestion	14%	2
Evacuation bouchée	14%	2
Construction en cours	28%	4
Autre	44%	6
Existence séparation Hommes/Femmes		
Oui	30%	12
Non	70%	28
Existe-t-il des douches		
Oui	27%	11
Non	73%	22
Existe-t-il des lavabos ou lave main		
Oui	42%	17
Non	58%	23
Existe-t-il un point d'eau		
loin du site	10%	4
à proximité du site	22%	9
sur ce site	68%	27
Type de point d'eau existant		
Puits traditionnel	15%	6
PMH sur puits	49%	19
Puits moderne	36%	14
Les populations utilisent-ils le point d'eau		
Oui	75%	30
Non	25%	10
Gestionnaire du point d'assainissement		
Pas de gestionnaire	7%	3
Comité de santé	18%	7
autre	75%	30
Etat de propreté du point d'assainissement		
Mauvais	27%	11
Passable	33%	13
Bon	40%	16

Caractéristiques : Excrétas et entretien	%	Nombre
Comment le ménage s'organise t-il pour évacuer les excrétas		
Edicule public	60%	97
Latrines propres	9%	14
Latrines des voisins d'un autre ménage	4%	6
Autres	27%	44
Bac à laver puisard		
Oui	8%	13
Non	92%	148
Douche		
Oui	17%	28
Non	83%	133
Fosse perdue		
Oui	43%	69
Non	57%	92
Comment le ménage s'organise t-il pour évacuer les eaux de douche		
Infiltration sur place	74%	118
Dégoulinement hors concession	17%	28
Puits perdu	9%	15
Comment le ménage s'organise t-il pour évacuer les eaux de cuisine/lessive		
Fosse perdu	44%	70
Puisard simple	16%	25
Dans la rue	7%	12
Autres	34%	54
Le ménage a-t-il prévu d'en réaliser à ses propres frais		
Oui	51%	82
Non	49%	79
Sinon le ménage est-il prêt à en acquérir avec la subvention d'un projet/ Pgme		
Oui	98%	158
Non	2%	3
Entretien		
Quelle est la périodicité de l'entretien des ouvrages d'assainissement		
Une fois par mois	43%	69
Environ une fois par semaine	24%	39
Par jour	17%	27
Environ 2 fois par semaine	16%	26
La qualité de l'entretien des ouvrages d'assainissement		
Mauvaise	4%	7
Passable	21%	33
Moyenne	12%	19
Bon	43%	70
Excellente	20%	32
Comment la gestion des boues de vidange se fait-elle ou est - elle envisagée en cas de remplissage des fosses		
Fermeture de la fosse remplie	59%	95
Manuel+enfouissement	28%	45
Autre	13%	21
A quelle fréquence les boues sont vidées dans ce ménage		
Jamais	99%	159
Autres	1%	2

Caractéristiques : Lavage des mains	%	Nombre
Les membres du ménage se lavent-ils les mains en différentes occasions		
Oui fréquemment	71%	114
Oui dés fois	29%	47
Après usage des toilettes		
Oui	94%	152
Non	6%	9
Avant et après le repas		
Oui	99%	160
Non	1%	1
Au retour du travail ou autres lieux publics		
Oui	79%	127
Non	21%	34
Autre occasion		
Oui	69%	111
Non	31%	50
Le lavage des mains se fait-il avec du savon		
Oui	21%	32
Non	79%	129
Pourquoi le lavage des mains ne se fait pas avec du savon		
Absence de savon	69%	112
Ne sait pas que c'est utile	16%	25
Autres	15%	24
Pourquoi le lavage des mains ne se fait pas du tout		
Ne connait pas l'impact sur l'hygiène	70%	113
Pas du tout utile	7%	9
Gaspillage d'eau	5%	8
Autres	19%	31

ANNEXE 2 : ALBUM PHOTO DE LA CR DE MEDINA CHERIF

 Puits	**Village de Koukolon Kaba** **CR de : Médina Chérif** Coordonnées X : **0588346** Coordonnées Y : **1426337** **Caractéristiques** : Profondeur : 18m30 Hauteur Captage : 6m50 Moyen d'exhaure : poulie Dispositif anti bourbier : Oui **Etat du puits :** Le niveau d'hygiène autour du puits est mauvais marqué par la dégradation du dispositif anti-bourbier. Le puits alimente 16 ménages dans le village. Puits alimentaire **Année : 2004 Partenaire : Etat/CR**
 Puits	**Village de Saré Ansou Korassé** **CR de : Médina Chérif** Coordonnées X : 0583866 Coordonnées Y : 1428082 **Caractéristiques** : Profondeur : 10,70m Hauteur Captage : 4,20m Moyen d'exhaure : poulie Dispositif anti bourbier : Oui **Etat du puits :** Margelle du puits complètement dégradée, croissance d'un arbuste l'intérieur du puits, buses dégradées, risques d'effondrement du puits. Ce puits alimente 15 ménages dans le village. Puits alimentaire **Année : 1967 Partenaire : Etat**
 Puits	**Village de Médina Chérif** **CR de : Médina Chérif** **Lieu d'implantation : Ecole élémentaire** Coordonnées X : 0584061 Coordonnées Y : 1429143 **Caractéristiques** : Profondeur : 11,70m Hauteur Captage : 4,40m Moyen d'exhaure : PMH Dispositif anti bourbier : Oui **Etat du puits :** Puits réservé uniquement pour les élèves Puits école **Année : 1996 Partenaire :** UNICIF
 Puits Maraîcher	**Village de Massina Seyni** **CR de : Médina Chérif** Coordonnées X : 0583843 Coordonnées Y : 1424543 **Caractéristiques** : Profondeur : 9,30m Hauteur Captage : 7m Moyen d'exhaure : poulie Dispositif anti bourbier : Oui **Etat du puits :** Le puits ne couvre pas les besoins du périmètre marqué un tarissement trop fréquent durant les mois de mars, avril et mai. **Année : 1967 Partenaire : Etat**
 Puits	**Village de Saré Maoundé Diao** **CR de : Médina Chérif** Coordonnées X : 0585228 Coordonnées Y : 1422174 **Caractéristiques** : Profondeur : 11m Hauteur Captage : 5m50 Moyen d'exhaure : poulie Dispositif anti bourbier : Oui **Etat du puits :** Puits complètement dégradé, buses, margelle et anti-bourbier dégradés. Le puits malgré son état alimente 15 ménages dans le village. **Année : 1982 Partenaire : ETAT**

 Latrines	**Village de : Médina Demba Baldé** **CR de : Médina Chérif** Lieu d'implantation : Ecole élémentaire Coordonnées X : 0588299 Coordonnées Y : 1429096 **Caractéristiques** : Nbre de Box : 6 Type d'assainissement : VIP Latrines Garçons **: 6** Latrines Filles **: 0** **Point d'eau :** 1 **Lavabos :** 1 **Etat de la latrine :** Edicule utilisé et entretenu mais il y'a un autre EDP de 4 box réservé aux filles Effectif : 138 Filles : 76 Garçons : 62 Personnel : 4
 Latrines	**Village de : Koukolon Wassa** **CR de : Médina Chérif** Lieu d'implantation : Ecole élémentaire Coordonnées X : 0588621 Coordonnées Y : 1426439 **Caractéristiques** : Nbre de Box : 4 Type d'assainissement : VIP Latrines Garçons **: 2** Latrines Filles **: 2** **Point d'eau :** Non **Lavabos :** Non **Etat de la latrine :** Edicule utilisé et bien entretenu Effectifs : 103 Filles : 57 Garçons : 46 Personnel : 3
 Latrines	**Village de : Médina Chérif** **CR de : Médina Chérif** Lieu d'implantation : Poste de santé Coordonnées X : 0584527 Coordonnées Y : 1428200 **Caractéristiques** : Nbre de Box : 4 Type d'assainissement : TCM Latrines Garçons **: 2** Latrines Filles **: 2** **Point d'eau :** 1 **Lavabos :** Non **Douche : 2** **Etat de la latrine :** Edicule utilisé et bien entretenu. Le poste reçoit en moyenne 22 malades par jour **Année :** 2010 **Partenaire** : FAI/UNESCO/HOPE 87
 Latrines	**Village de : Saré Maoundé Diao** **CR de : Médina Chérif** Lieu d'implantation : Ecole élémentaire Coordonnées X : 0585331 Coordonnées Y : 1422542 **Caractéristiques** : Nbre de Box : 2 Type d'assainissement : VIP Latrines Garçons **: 0** Latrines Filles **: 2** **Point d'eau :** 1 **Lavabos :** Non **Etat de la latrine :** Edicule non entretenu besoin de nettoyage et de réfection. Effectif : 65 Filles : 27 Garçons : 38 Personnel : 2 **Année : 2002 Partenaire : AIDE et ACTION**
 Latrines	**Village de : Massina Seyni** **CR de : Médina Chérif** Lieu d'implantation : Ecole élémentaire Coordonnées X : 0584666 Coordonnées Y : 1425336 **Caractéristiques** : Nbre de Box : 4 Type d'assainissement : VIP Latrines Garçons **: 2** Latrines Filles **: 2** **Point d'eau :** Non **Lavabos :** 1 **Etat de la latrine :** Edicule non entretenu besoin de nettoyage et de réfection. Effectif : 42 Filles : 20 Garçons : 22 Personnel : 2 **Année: 2006 Partenaire: World VISION/UE (Water Facility)**

ANNEXE 3 : FICHES APS

FICHE APS N° 1

Code CR	Communauté Rurale	Région	Fiche APS N° 1
	Médina Chérif	Kolda	1

Objet des travaux : Construction de 4 puits modernes dans 4 villages et 18 puits modernes dans les établissements scolaires

Observations :

Localités bénéficiaires et demande en eau

Code localité	Nom localité	Population en 2015	UBT	Autres	Demande en eau (m^3/jour)			
					Population	UBT	Autre	Total
	Sinthiang Bambé	-	-		-	-		-
	Sinthiang Demba Modou	-	-		-	-		-
	Sinthiang Baïlo	92	-		3	-		-
10114049	Missira Dicory	71	-		2	-		-
Total Population		**163**	**-**		**5**	**-**		**-**
Etablissements scolaires								
10114010	Diattafa	113			3			
10114055	Sankagna	92			3			
10114039	Massina Seyni	44			1			
10114041	Médina Chérif (Collège)	297			8			
10114027	Koukolon Wassa	106			3			
10114004	Bandiagara Coly	87			2			
10114059	Botto	51			1			
10114053	Ninkidji	83			2			
10114030	Koyayoma Boty	-			-			
10114084	Saré Yéro Djinael	72			2			
10114021	Goundaga Saradou	84			2			
10114024	Kéréwane Bocar Gano	69			2			
10114010	Dyabougou Kadry	99			3			
	Lingueye Kassoum	57			2			
10114040	Mballocounda	93			3			
10114085	Témento Bothié	68			2			
10114052	Saré Mafaly	-			-			
10114051	Némacounda	-			-			
Total Effectif		**1415**			**39**			

Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux

Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total
PEM 1	Puits modernes	Unité	22	12 000 000	264 000 000
Total travaux (FCFA)					
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					**26 400 000**
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					**29 040 000**
Total général (FCFA)					**319 440 000**

FICHE APS N° 2

Code CR	Communauté Rurale	Région	Fiche APS N° 2
	Médina Chérif	Kolda	2

Objet des travaux : Réhabilitation de 38 puits modernes dans 33 villages et de 3 PMH dans 3 villages

Observations :

Localités bénéficiaires et demande en eau

Code localité	Nom localité	Population en 2015	UBT	Autres	Demande en eau (m^3/jour)			
					Population	UBT	Autre	Total
10114008	Darou Salam Sadio	246	-		7	-		-
10114010	Diyabougou Kadiry	347	1167		12	47		59
10114056	Saré Ansou Korassé	1015	1676		36	67		103
10114002	Anambé	1740	1257		61	50		111
10114083	Sinthiang Samba Diao Korassé	290	237		10	9		19
10114024	Kéréwane Bocar Gano	284	512		10	20		30
109	Saré Diakandé	421	439		15	18		32
10114017	Doubel Sylla	161	57		6	2		8
10114025	Kossanké	792	1353		28	54		82
10114021	Goundaga Saradou	116	175		4	7		11
10114059	Botto	156	-		4	-		-
10114055	Sankagna	889	494		31	20		51
10114011	Diyabougou Coly	73	6		3	0		3
10114085	Témento Bothié	508	388		18	16		33
10114070	Saré Waly Gano	1015	74		36	3		39
10114045	Médina Samba Baldé	435	487		15	20		35
10114004	Bandiagara Coly	319	208		9	8		17
10114035	Linkéring Demba	-	-		-	-		-
	Lingueye Kassoum	264	-		8	-		-
10114081	Saré Maoundé Diao	435	402		15	16		31
10114076	Saré Habibou	131	490		5	20		25
10114089	Témento Samba Korassé	297	944		10	38		48
10114041	Médina Chérif	290	782		8	31		39
10114005	Bandiagara Mody	196	132		6	5		11
104	Saré Koba	309	127		9	5		14
10114051	Némakounda	754	496		22	20		42
10114040	Mballocounda	171	616		5	25		30
10114026	Koukolon Kaba	435	1485		15	59		74
10114074	Saré Diatta	106	-		3	-		-
10114030	Koyayoma Boty	660	204		23	8		31
10114003	Awa Taba	812	476		28	19		47
10114084	Saré Yéro Djinayel	208	-		6	-		-
10114091	Sinthiang Mallé	93	-		3	-		-
Total population		**13 968**	**14 684**		**471**	**587**		**1 025**
Réhabilitation de PMH dans les villages								
10114002	Anambé	792	1257		23	50		73
10114053	Ninkidji	580	435		17	17		34
10114965	Saré Karéba	141	1350		5	54		59
Total Population		**1152**			**33**	**121**		**166**

Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux

Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total
PEM 1	Puits modernes	Unité	38	8 000 000	304 000 000
PMH2	PMH	Unité	3	100 000	300 000
Total travaux (FCFA)					**304 300 000**
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					**30 430 000**
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					**33 473 000**
Total général (FCFA)					**368 203 000**

FICHE APS N° 3

Code CR	Communauté Rurale	Région	Fiche APS N° 3
	Médina Chérif	Kolda	3

Objet des travaux : Construction d'une nouvelle AEMV de 150 m3/20 m à Kossanké et adduction d'eau dans les villages ci-dessous

Observations :

Localités bénéficiaires et demande en eau

Code localité	Nom localité	Population en 2015	UBT	Autres	Demande en eau (m^3/jour)			
					Population	UBT	Autre	Total
10114017	Doubel Sylla	161	57		5	2		7
10114018	Dourbaly Fountoung	174	1522		5	61		66
10114021	Goundaga Saradou	116	175		3	7		10
10114024	Kéréwane Bocar Gano	284	512		8	20		28
10114025	Kossanké	792	1353		23	54		77
10114053	Ninkidji	580	435		17	17		34
10114071	Saré Yoba Niama	390	436		11	17		28
10114082	Sinthiang Samba Diao	189	206		5	8		13
10114083	Sinthiang Samba Korassé	290	237		8	9		17
10114090	Thiéoulé	392	964		11	39		50
10114091	Wélia Dary	363	768		10	31		41
109	Saré Diakandé	421	439		12	18		30
10114066	Saré Lountang Korassé	87	318		2	13		15
Total population		**4 237**	**7 422**		**148**	**297**		**445**

Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux

Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total
BF	Bornes Fontaines	u	15	500 000	750 000
BC	Branchements Communautaires	U	12	150 000	1 800 000
CT	Canalisation de transport	ml	16087	6 000	96 522 000
CD	Canalisation de distribution	ml	4000	4 000	16 000 000
CE	Château d'eau 150 m3/20 m	U	1	40 000 000	40 000 000
CAB	Cabine de pompage	U	1	2 500 000	2 500 000
LOG	Logement Conducteur	U	1	5 000 000	5 000 000
CLO	Clôture	ml	80	10 000	800 000
EPI	Electropompe immergée + armoire	U	1	4 000 000	4 000 000
GE	Ligne d'alimentation électrique MT	U	1	6 000 000	6 000 000
FO	Poste transformateur MTBT	U	1	30 000 000	30 000 000
CPTSF	Groupe électrogène	U	1	6 000 000	6 000 000
AB	Abreuvoir	u	1	2 500 000	2 500 000
CPT40	Forage de production	U	3	100 000	300 000
CPT20	Compteur + tuyauterie sortie forage	U	154	100 000	15 400 000
CD	Compteur de distribution	u	28	100 000	2 800 000
Total travaux (FCFA)					**230 372 000**
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					**23 037 200**
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					**25 340 920**
Total général (FCFA)					**278 750 120**

FICHE APS N° 4

Code CR	Communauté Rurale	Région	Fiche APS N° 4
	Médina Chérif	Kolda	4

Objet des travaux : Construction d'une nouvelle AEMV de 150 m3/20 m à Anambé et adduction d'eau dans 4 villages

Observations :

Localités bénéficiaires et demande en eau

Code localité	Nom localité	Population en 2015	UBT	Autres	Demande en eau (m^3/jour)			
					Population	UBT	Autre	Total
10114002	Anambé	1740	1257		50	50		100
10114065	Saré Karéba	141	1350		4	54		58
10114070	Saré Waly	1015	74		29	3		32
10114085	Témento Bothié	508	388		15	16		31
Total population		**3 404**	**3 069**		**98**	**123**		**221**

Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux

Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total
BF	Bornes Fontaines	u	12	500 000	12 500 000
AB	Abreuvoir	u	1	2 500 000	2 500 000
BC	Branchements communautaires	u	5	150 000	750 000
CP	Canalisation de transport	ml	4 622	6 000	27 732 000
CS	Canalisation de distribution	ml	2 600	4 000	10 400 000
CE	Château d'eau 150m3/20	u	1	40 000 000	40 000 000
CAB	Cabine de pompage	u	1	2 500 000	2 500 000
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000
CLO	Clôture	ml	80	10 000	800 000
EPI	Electropompe immergée+armoire	u	1	4 000 000	4 000 000
LAE	Ligne d'alimentation électrique MT	U	1	6 000 000	6 000 000
PT	Poste transformateur MTBT	U	1	30 000 000	30 000 000
CPT40	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000
CPTSF	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000
CPT20	Compteurs+tuyauterie de sortie forage	u	1	500 000	500 000
CD	Compteur de distribution	U	18	100 000	1 800 000
Total travaux (FCFA)					**180 482 000**
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					**18 048 200**
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					**19 853 020**
Total général (FCFA)					**218 383 220**

FICHE APS N° 5

Code CR	Communauté Rurale	Région	Fiche APS N° 5
	Médina Chérif	Kolda	5

Objet des travaux : Construction d'une nouvelle AEMV de 100 m3/15 m à Awa Taba et adduction d'eau dans 2 villages

Observations :

Localités bénéficiaires et demande en eau

Code localité	Nom localité	Population en 2015	UBT	Autres	Demande en eau (m^3/jour)			
					Population	UBT	Autre	Total
10114003	Awa Taba	812	476		23	19		42
10114016	Diattafa	451	512		13	20		33
10114055	Sankagna	889	494		25	20		45
Total population		**2 152**	**1 482**		**61**	**59**		**120**

Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux

Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total
BF	Bornes Fontaines	u	5	500 000	2 500 000
AB	Abreuvoir	u	1	2 500 000	2 500 000
BC	Branchements communautaires	u	6	150 000	900 000
CP	Canalisation de transport	ml	5896	6 000	35 376 000
CS	Canalisation de distribution	ml	1600	4 000	6 400 000
CE	Château d'eau 100 m3/15 m	u	1	30 000 000	30 000 000
CAB	Cabine de pompage	u	1	2 500 000	2 500 000
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000
CLO	Clôture	ml	80	10 000	800 000
EPI	Electropompe immergée+armoire	u	1	4 000 000	4 000 000
LAE	Ligne d'alimentation électrique MT	U	1	6 000 000	6 000 000
PT	Poste transformateur MTBT	U	1	30 000 000	30 000 000
CPT40	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000
CPTSF	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000
CPT20	Compteurs+tuyauterie de sortie forage	u	76	100 000	7 600 000
CD	Compteur de distribution	U	12	100 000	1 200 000
Total travaux (FCFA)					**170 776 000**
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					**17 077 600**
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					**18 785 360**
Total général (FCFA)					**206 638 960**

FICHE APS N° 6

Code CR	Communauté Rurale	Région	Fiche APS N° 6
	Médina Chérif	Kolda	6

Objet des travaux : Réhabilitation du forage et Construction d'un nouveau château d'eau de 200 m3/20 m à Médina Chérif et adduction d'eau dans 12 villages

Observations :

Localités bénéficiaires et demande en eau

Code localité	Nom localité	Population en 2015	UBT	Autres	Demande en eau (m^3/jour)			
					Population	UBT	Autre	Total
10114005	Bandiagara Mody	196	132		6	5		11
10114004	Bandiagara Coly	319	208		9	8		17
10114033	Lingueye Dibane	458	907		13	36		49
10114040	Mballocounda	171	616		5	25		30
10114041	Médina Chérif	290	782		8	31		39
10114045	Médina Samba Baldé	435	487		12	19		31
10114046	Médina Samba Baldé (Saré Oury)	377	0		11	0		11
10114051	Némacounda (Saré Samba Diouka)	754	496		22	20		42
10114052	Némataba Oumar (Saré Mafaly)	239	802		7	32		39
10114056	Saré Ansou Korassé	1015	1676		29	67		96
10114061	Saré Gnako Gano (Saré Kéléfa)	914	962		26	38		64
10114073	Sinthiang Botto	232	203		7	8		15
104	Saré Koba	309	127		9	5		14
Total population		**5 709**	**7 398**		**164**	**294**		**458**

Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux

Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total
BF	Bornes Fontaines	u	18	500 000	9 000 000
AB	Abreuvoir	u	2	2 500 000	5 000 000
BC	Branchements communautaires	u	11	150 000	1 650 000
CP	Canalisation de transport	ml	18759	6 000	112 554 000
CS	Canalisation de distribution	ml	4400	4 000	17 600 000
R	Réhabilitation forage	U	1	10 000 000	10 000 000
CE	Château d'eau 200 m3/20 m	u	1	50 000 000	30 000 000
CAB	Cabine de pompage	u	1	2 500 000	2 500 000
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000
CLO	Clôture	ml	80	10 000	800 000
EPI	Electropompe immergée+armoire	u	1	4 000 000	4 000 000
LAE	Ligne d'alimentation électrique MT	U	1	6 000 000	6 000 000
PT	Poste transformateur MTBT	U	1	30 000 000	30 000 000
CPT40	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000
CPTSF	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000
CPT20	Compteurs+tuyauterie de sortie forage	u	200	100 000	20 000 000
CD	Compteur de distribution	U	30	100 000	3 000 000
Total travaux (FCFA)					**293 104 000**
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					**29 310 400**
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					**32 241 440**
Total général (FCFA)					**354 655 840**

FICHES APS N° 7

Code CR	Communauté Rurale	Région	Fiche APS N°7
	Médina Chérif	Kolda	7

Objet des travaux : Construction d'une nouvelle AEMV de 200 m3/20 m à Massina Seyni et adduction d'eau dans 11 villages

Observations :

Localités bénéficiaires et demande en eau

Code localité	Nom localité	Population en 2015	UBT	Autres	Demande en eau (m^3/jour)			
					Population	UBT	Autre	Total
10114008	Dar Salam Sadio	932	1879		27	75		102
10114010	Diabougou kadry ou (Saré Kadry)	347	1167		10	47		57
10114011	Diabougou Coly	73	6		2	0		2
10114026	Koukolon Kaba	435	1485		12	59		71
10114027	Koukolon Wassa	1015	668		29	27		56
10114039	Massina Seyni	203	312		6	12		20
10114048	Missirah Demba Sadio	405	1360		12	54		66
10114076	Sinthiang Habibou	131	490		4	20		24
10114081	Saré Maoundé Diao	435	402		12	16		28
10114089	Témento Samba Korassé	297	944		8	38		46
107	Sinthiang Bouno	149	193		4	8		12
Total population		**4 422**	**8 906**		**136**	**356**		**484**

Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux

Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total
BF	Bornes Fontaines	u	18	500 000	9 000 000
AB	Abreuvoir	u	1	2 500 000	5 000 000
BC	Branchements communautaires	u	7	150 000	1050 000
CP	Canalisation de transport	ml	16343	6 000	98 058 000
CS	Canalisation de distribution	ml	4200	4 000	16 800 000
CE	Château d'eau 200 m3/20 m	u	1	50 000 000	30 000 000
CAB	Cabine de pompage	u	1	2 500 000	2 500 000
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000
CLO	Clôture	ml	80	10 000	800 000
EPI	Electropompe immergée+armoire	u	1	4 000 000	4 000 000
LAE	Ligne d'alimentation électrique MT	U	1	6 000 000	6 000 000
PT	Poste transformateur MTBT	U	1	30 000 000	30 000 000
CPT40	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000
CPTSF	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000
CPT20	Compteurs+tuyauterie de sortie forage	u	180	100 000	18 000 000
CD	Compteur de distribution	U	26	100 000	2 600 000
Total travaux (FCFA)					**264 808 000**
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					**26 480 800**
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					**29 128 880**
Total général (FCFA)					**320 417 680**

FICHE APS N° 8

Code CR	Communauté Rurale	Région	Fiche APS N° 8
	Médina Chérif	Kolda	8

Objet des travaux : Construction d'une AEV de 50 m3/10 m à Koyayoma Boty

Observations :

Localités bénéficiaires et demande en eau

Code localité	Nom localité	Population en 2015	UBT	Autres	Demande en eau (m^3/jour)			
					Population	UBT	Autre	Total
10114030	Koyayoma Boty	660	204		19	8		27
Total population		**660**	**204**		**19**	**8**		**27**

Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux

Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total
BF	Bornes Fontaines	u	2	500 000	1 000 000
AB	Abreuvoir	u	1	2 500 000	2 500 000
BC	Branchements communautaires	u	1	150 000	150 000
CP	Canalisation de transport	ml	50	6 000	300 000
CS	Canalisation de distribution	ml	400	4 000	1 600 000
CE	Château d'eau 50 m3/10 m	u	1	20 000 000	20 000 000
CAB	Cabine de pompage	u	1	2 500 000	2 500 000
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000
CLO	Clôture	ml	1	10 000	10 000
EPI	Electropompe immergée+armoire	u	0	4 000 000	0
LAE	Ligne d'alimentation électrique MT	U	1	23 500 000	23 500 000
PT	Poste transformateur MTBT	U	1	30 000 000	30 000 000
CPT40	Forage de production	u	1	100 000	100 000
CPTSF	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000
CPT20	Compteurs+tuyauterie de sortie forage	u	23	100 000	2 300 000
CD	Compteur de distribution	U	4	100 000	400 000
Total travaux (FCFA)					**95 360 000**
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					**9 536 000**
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					**10 489 600**
Total général (FCFA)					**115 385 600**

ANNEXE 4 : DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT

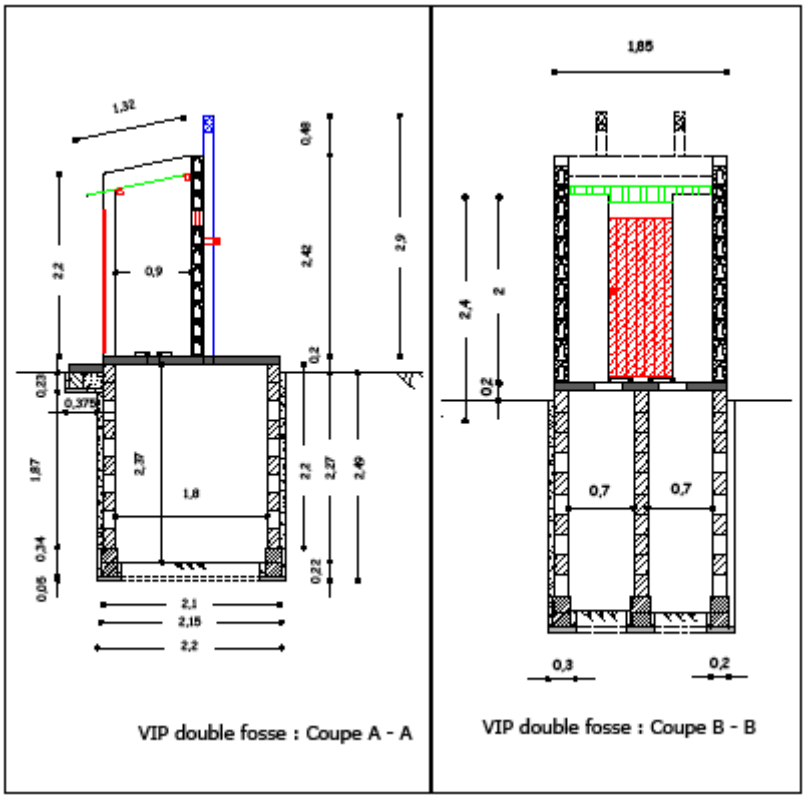

TCM

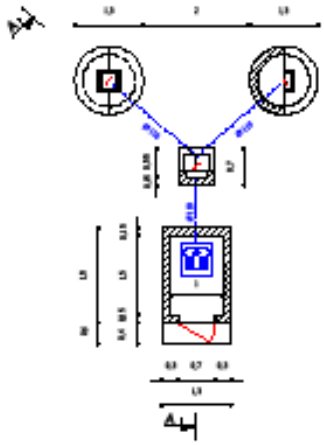

Toilette à chasse manuelle : Vue en plan

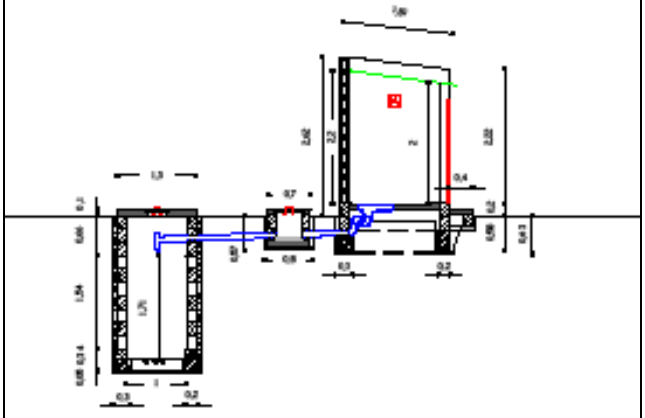

Toilette à chasse manuelle : Coupe A – A

ANNEXE 5 : SITUATION DES OUVRAGES DE CAPTAGE DE LA COMMUNAUTE RURALE DE MEDINA CHERIF

Villages	Mode d'accès à l'eau	Nombre de puits	Fonction-nel	Non function-nel	Observations	Année de réalisation	Partenaires
Darou Salam Sadio	PM	2	1	1	Dispositif anti-bourbier dégradé, puits devenant insuffisant entre mai et juin, le puits non fonctionnel est complétement détruit	1991 ; 1983	CL
Diyabougou Kadiry	PM	1	1		Buses et dispositif anti-bourbier dégradés, besoin de récurage, puits rarement utilisé pour sa dégradation	1991	CL
Saré Ansou Korassé	PM	2	2		Buses dégradées, risque d'effondrement, eau non buvable, margelle détruite, dispositif anti-bourbier dégradé	1967 ; 1999	CL
Anambé	AEP ; PM	2	2		Panne sur le réseau AEP de Diaobé et celui de SODAGRI, Réhabilitation de pompe pour faciliter le moyen d'exhaure et l'abreuvement du bétail, sodagri améliore les puits en installant des PMH, puits dégradés	1975 ; 1998	CL
Sinthiang Samba Diao Korassé	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier dégradé, cuvelage dégradé	1990	CL
Kéréwane Bocar Gano	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier dégradé	1986	CL
Saré Diakandé	PM	1		1	Etat génie civil dégradé de façon générale, besoin de récurage pour éventuellement l'abreuvement du bétail	1986	CL
Doubel Sylla	PM	1	1		Margelle en état de dégradation, tarissement saisonnier (puits partagé avec le bétail (100 têtes de bœufs)	1985	CL
Kossanké	PM	1	1		Tarissement saisonnier, cuvelage dégradé	1981	CL
Goundaga Saradou	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier dégradé	1984	CL
Botto	1 mini-forage / PM	1	1		Cuvelage dégradé, dispositif anti-bourbier dégradé ; mini-forage en cours de réalisation	2011 ; 1990	CL
Sankagna	PM	2	2		Le puits de 96 centralise 7 villages ;	1981 ; 1996	CL
Saré Karéba	PM	1	1		Puits traditionnel amélioré par SODAGRI avec installation de PMH pour alléger l'exhaure, pompe à réhabiliter	1984	CL
Diyabougou Coly	PM	1	1		Buses dégradées, dispositif anti-bourbier dégradé	1998	CL
Témento Bothié	PM	1	1		Buses et dispositif anti-bourbier dégradés (25 ménages et 150 bœufs se servent du puits)	1985	CL
Saré Waly Gano	AEP ; PM	1	1		Buses et dispositif anti-bourbier dégradés, besoin de récurage pour les besoins du bétail (300 têtes de bœufs)	1999	CL
Médina Samba Baldé	PM	1	1		Buses et dispositif anti-bourbier détruits	1988	CL
Bandiagara Coly	AEP ; PM	1	1		Unique puits du village, buses et dispositif anti-bourbier détruit, besoin de récurage (300 têtes de bœufs)	1981	CL
Linkéring Demba	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier dégradé	1991	CL
Saré Hading	PM	1	1		RAS	2005	WORLD VISION
Lingueye Kassoum	PM	1	1		Buses et dispositif anti-bourbier dégradés	1991	CL
Saré Maoundé Diao	PM	1	1		Puits complétement dégradé	1982	CL
Saré Abibou	PM	1	1		Buses et dispositif anti-bourbier dégradés	1999	COLLECTIVITE LOCALE
Témento Samba Korassé	PM	1	1		Buses détruites	1994	CL
Médina Chérif	AEP ; PM	1	1		Buses dégradées, dispositif anti-bourbier dégradé, besoin de récurage	1965	CL
Bandiagara Mody	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier dégradé	1990	CL
Saré Koba	PM	1	1		Risque d'effondremment du puits très dégradé	1992	CL
Némakounda	PM	1		1	Buses dégradées, puits abandonné par manque d'entretien	1979	CL
Mballocounda	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier détruit, besoin de cuvelage	1987	CL
Koukolon Kaba	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier détruit, besoin de cuvelage	2004	CL

Villages	Mode d'accès à l'eau	Nombre de puits	Fonction-nel	Non function-nel	Observations	Année de réalisation	Partenaires
Saré Diatta	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier détruit	0	CL
Koyayoma Bouty	PM	1		1	Travaux inachevés et puits détruit par les eaux de ruissellement, manque d'eau dans la localité	1992	CL
Awa Taba	PM	2	2		Dispositif anti-bourbier assez dégradé	1984 ; 1963	CL
Saré Yéro Djinayel	1 mini-forage / PM	3	2	1	Dispositif anti-bourbier assez dégradé ; mini-forage en cours de réalisation	2011 ; 1984 ; 1993 ; 1995	ETAT (SODEFITEX)
Saré Hamady	1 mini-forage				En cours de réalisation	2011	USAID / PEPAM
Sinthiang Mallé	PM	2	2		Tarissement saisonnier	1995 ; 2007	CL ; PRODEL
Nani Demba	1 mini-forage / PM	1	1		En cours de réalisation	2011	USAID / PEPAM
Villages	Mode d'accès à l'eau	Nombre de puits	Fonctionn el	Non fonctionnel	Observations	Année de réalisation	Partenaires
Darou Salam Sadio	PM	2	1	1	Dispositif anti-bourbier dégradé, puits devenant insuffisant entre mai et juin, le puits non fonctionnel est complétement détruit	1991 ; 1983	CL
Diyabougou Kadiry	PM	1	1		Buses et dispositif anti-bourbier dégradés, besoin de récurage, puits rarement utilisé pour sa dégradation	1991	CL
Saré Ansou Korassé	PM	2	2		Buses dégradées, risque d'effondrement, eau non buvable, margelle détruite, dispositif anti-bourbier dégradé	1967 ; 1999	CL
Anambé	AEP ; PM	2	2		Panne sur le réseau AEP de Diaobé et celui de SODAGRI, Réhabilitation de pompe pour faciliter le moyen d'exhaure et l'abreuvement du bétail, sodagri améliore les puits en installant des PMH, puits dégradés	1975 ; 1998	CL
Sinthiang Samba Diao Korassé	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier dégradé, cuvelage dégradé	1990	CL
Kéréwane Bocar Gano	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier dégradé	1986	CL
Saré Diakandé	PM	1		1	Etat génie civil dégradé de façon générale, besoin de récurage pour éventuellement l'abreuvement du bétail	1986	CL
Doubel Sylla	PM	1	1		Margelle en état de dégradation, tarissement saisonnier (puits partagé avec le bétail (100 têtes de bœufs)	1985	CL
Kossanké	PM	1	1		Tarissement saisonnier, cuvelage dégradé	1981	CL
Goundaga Saradou	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier dégradé	1984	CL
Botto	1 mini-forage / PM	1	1		Cuvelage dégradé, dispositif anti-bourbier dégradé ; mini-forage en cours de réalisation	2011 ; 1990	CL
Sankagna	PM	2	2		Le puits de 96 centralise 7 villages ;	1981 ; 1996	CL
Saré Karéba	PM	1	1		Puits traditionnel amélioré par SODAGRI avec installation de PMH pour alléger l'exhaure, pompe à réhabiliter	1984	CL
Diyabougou Coly	PM	1	1		Buses dégradées, dispositif anti-bourbier dégradé	1998	CL
Témento Bothié	PM	1	1		Buses et dispositif anti-bourbier dégradés (25 ménages et 150 bœufs se servent du puits)	1985	CL
Saré Waly Gano	AEP ; PM	1	1		Buses et dispositif anti-bourbier dégradés, besoin de récurage pour les besoins du bétail (300 têtes de bœufs)	1999	CL
Médina Samba Baldé	PM	1	1		Buses et dispositif anti-bourbier détruits	1988	CL
Bandiagara Coly	AEP ; PM	1	1		Unique puits du village, buses et dispositif anti-bourbier détruit, besoin de récurage (300 têtes de bœufs)	1981	CL
Linkéring Demba	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier dégradé	1991	CL
Saré Hading	PM	1	1		RAS	2005	WORLD VISION

Villages	Mode d'accès à l'eau	Nombre de puits	Fonction-nel	Non function-nel	Observations	Année de réalisation	Partenaires
Lingueye Kassoum	PM	1	1		Buses et dispositif anti-bourbier dégradés	1991	CL
Saré Maoundé Diao	PM	1	1		Puits complétement dégradé	1982	CL
Saré Abibou	PM	1	1		Buses et dispositif anti-bourbier dégradés	1999	COLLECTIVITE LOCALE
Témento Samba Korassé	PM	1	1		Buses détruites	1994	CL
Médina Chérif	AEP ; PM	1	1		Buses dégradées, dispositif anti-bourbier dégradé, besoin de récurage	1965	CL
Bandiagara Mody	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier dégradé	1990	CL
Saré Koba	PM	1	1		Risque d'effondremment du puits très dégradé	1992	CL
Némakounda	PM	1		1	Buses dégradées, puits abandonné par manque d'entretien	1979	CL
Mballocounda	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier détruit, besoin de cuvelage	1987	CL
Koukolon Kaba	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier détruit, besoin de cuvelage	2004	CL
Saré Diatta	PM	1	1		Dispositif anti-bourbier détruit	0	CL
Koyayoma Bouty	PM	1		1	Travaux inachevés et puits détruit par les eaux de ruissellement, manque d'eau dans la localité	1992	CL
Awa Taba	PM	2	2		Dispositif anti-bourbier assez dégradé	1984 ; 1963	CL
Saré Yéro Djinayel	1 mini-forage / PM	3	2	1	Dispositif anti-bourbier assez dégradé ; mini-forage en cours de réalisation	2011 ; 1984 ; 1993 ; 1995	ETAT (SODEFITEX)
Saré Hamady	1 mini-forage				En cours de réalisation	2011	USAID / PEPAM
Sinthiang Mallé	PM	2	2		Tarissement saisonnier	1995 ; 2007	CL ; PRODEL
Nani Demba	1 mini-forage / PM	1	1		En cours de réalisation	2011	USAID / PEPAM

CARACTERISATION DES OUVRAGES DE CAPTAGE DE LA COMMUNAUTE RURALE DE MEDINA CHERIF

Villages	Niveau Statique	Pronfondeur du puits	Hauteur Captage	Exhaure	Dispositif Anti bourbier
Darou Salam Sadio	12	16 ;	4	Poulie	Oui
Diyabougou Kadiry	7.85	9.60	1.75	Avec seau	Non
Saré Ansou Korassé	6.50 ; 7.10	10.70 ; 11	4.20 ; 3.90	Poulie	Non
Anambé	6.95 ; 7.30	8.75 ; 11	1.80 ; 3.70	Poulie, avec seau	Non ; Oui
Sinthiang Samba Diao Korassé	11.65	17.25	5.60	Poulie	Oui
Kéréwane Bocar Gano	4.60	9.70	5.10	Avec seau	Non
Saré Diakandé	11	14	3	Puits abandonné	Non
Doubel Sylla	24.75	30.20	5.45	Poulie	Non
Kossanké	10	13	3	Poulie	Oui
Goundaga Saradou	6.75	13.25	6.50	Poulie	Non
Botto	6.70	9.10	2.40	Avec seau	Oui
Sankagna	6.75 ; 6.40	15.90 ; 16.45	9.15 ; 10.05	Avec seau	Oui
Saré Karéba	7.50	10.10	2.60	Avec seau	Oui
Diyabougou Coly	8.10	11.20	3.10	Poulie	Non
Témento Bothié	5.35	8.40	3.05	Poulie	Non
Saré Waly Gano	5.50	5.60	0.10	Poulie	Non
Médina Samba Baldé	7.10	10.70	3.60	Poulie	Non
Bandiagara Coly	6.90	10.85	3.95	Poulie	Non
Linkéring Demba	11.65	18	6.35	Poulie	Oui
Saré Hading	13.90	19.20	5.30	Avec seau	Oui
Lingueye Kassoum	13.85	17.20	3.35	Poulie	Non
Saré Maoundé Diao	5.50	11	5.50	Poulie	Oui
Saré Abibou	6.70	12.20	5.50	Poulie	Oui
Témento Samba Korassé	10.10	17.50	7.40	Poulie	Oui
Médina Chérif	5.40	6.50	1.10	Avec seau	Oui
Bandiagara Mody	8.20	11.90	3.70	Poulie	Oui
Saré Koba	5.65	8.25	2.60	Poulie	Oui
Némakounda	0	0	0	Avec seau	Oui
Mballocounda	7.60	12.50	4.90	Poulie	Oui
Koukolon Kaba	11.80	18.30	6.50	Poulie	Non
Saré Diatta	6.50	13.75	7.25	Poulie	Non
Koyayoma Boty	0	10	Pas d'eau	Pas d'eau	Oui
Awa Taba	10.10 ; 8.55	11;20 ; 13.60	1.30 ; 5.05	Poulie	Oui
Saré Yéro Djinayel	17.60 ; 16.70	19;10 ; 19.30	1.50 ; 2.60	Poulie	Non , Oui
Saré Hamady	0	0	0	Pompe	Non
Sinthiang Mallé	14.20	18	4.40 ;	Poulie ; Avec seau	Non ; Oui
Nani Demba					

ANNEXE 6 : DELIBERATION, APPROBATION AUTORITES COMPETENTES ET AVIS NON OBJECTION DES SERVICES TECHNIQUES

REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE KOLDA
DEPARTEMENT DE KOLDA
ARRONDISSEMENT DE MAMPATIM
COMMUNAUTE RURALE DE MEDINA CHERIF

N°12/CR/M Ch

TEXTE DE DELIBERATION

LE CONSEIL RURAL

Vu la constitution ;
Vu la loi 72 – 02 du 1er Février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale et locale modifiée ;
Vu la loi 96 – 06 du 22 Mars 1996 portant code des collectivités locales, modifiée ;
Vu la loi 96 – 07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et communautés rurales ;
Vu le Procès – verbal N°01 de réunion de la communauté rurale de Médina Chérif du 11 Avril 2009 portant élection du bureau du Conseil Rural.

DELIBERE

Article 01 : Le conseil rural de Médina Chérif adopte le Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement 2011 – 2014.

Article 02 : La présente délibération sera soumise à l'approbation du Représentant de l'Etat pour être exécutoire.

Article 03 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Médina Chérif, le 13/12/2011

Le Président du Conseil Rural

LE PRESIDENT

Abdoulaye BALDE

REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE KOLDA
DEPARTEMENT DE KOLDA
ARRONDISSEMENT DE MAMPATIM
SOUS – PREFECTURE
°°°°°°°°°°°°°°°°

N° 52 /AM/SP

Analyse : Arrêté portant approbation du Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement de la communauté rurale de Médina Chérif

---

LE SOUS – PREFET D'ARRONDISSEMENT

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale, modifiée ;
- Vu la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales, modifiée ;
- Vu la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales ;
- Vu le décret n° 72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des Chefs de circonscriptions administratives et des Chefs de village, modifié ;
- Vu le décret n° 96-1133 du 27 décembre 1996 portant application de la loi de transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communauté rurales en matière de planification ;
- Vu le décret n° 2011-279 du 24 février 2011 portant nomination du Sous-Préfet de l'arrondissement de Mampatim ;
- Vu le procès verbal de la réunion n°01 en date du 11 avril 2009 portant élection du bureau du Conseil rural de Médina Chérif ;
- Vu le procès verbal de la réunion du Conseil rural de Médina Chérif en date du 13 décembre 2011 ;
- Vu l'extrait de délibération n°12 du 13 décembre 2011 relatif à l'adoption du Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA) de la communauté rurale de Médina Chérif ;

ARRETE

Article premier : Est approuvé le Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA) de la communauté rurale de Médina Chérif, adopté par son Conseil rural suivant délibération n°12, en sa séance du 13 décembre 2011.

Article deux : le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Mampatim, le 22 décembre 2011

Ampliations :

- PCR Médina Chérif
- Chrono

Le Sous – Préfet

Mouhamadou Lamine THIAM

République du Sénégal

Région de Kolda

Service régional de l'Assainissement

Kolda, le 03 / 10 / 2011

Avis de Non-Objection

Je soussigné, Monsieur Ousmane Diallo, chef du service régional de l'assainissement de Kolda, certifie que toutes les observations faites ont été intégrées dans la version finale du **PLHA de la communauté rurale de Médina Chérif**, réalisé de manière participative dans le cadre du programme **PEPAM /USAID**.

A ce titre, les projets retenus sont valables pour exécution en ce sens qu'ils sont en harmonie avec les objectifs du Millénaire en eau potable et en assainissement et avec les préoccupations des populations, exprimées dans leur plan Local de développement(**PLD**).

Le chef du service

REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE KOLDA
DIVISION REGIONALE DE L'HYDRAULIQUE

Kolda, le 03 / 10 / 2011

Avis de Non – Objection

Je soussigne, Monsieur **Moustapha THIAM**, chef de la division régionale de l'hydraulique, certifie que toutes les observations faites ont été intégrées dans la version finale du **PLHA** de la **communauté rurale de Médina Chérif**, réalisé donc de manière participative dans le cadre du programme **PEPAM / USAID**. A ce titre, les projets retenus sont valables pour exécution en ce sens qu'ils sont en harmonie avec les objectifs du millénaire en eau potable et en assainissement et avec les préoccupations des populations, exprimées dans leur Plan Local de Développement (**PLD**).

Le chef de la division
régionale de l'hydraulique